UNIVERSITÉ DE LIÈGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

LE 16 OCTOBRE 1923

Discours de M. le Recteur Ch. DEJACE.

Problèmes économiques et sociaux d'après-guerre.

LES COMMISSIONS DE CONTROLE OUVRIER.

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE 1922-1923

LIÉGE
GEORGES THONE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
—
1924

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

16 OCTOBRE 1923

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

LE 16 OCTOBRE 1923

Discours de M. le Recteur Ch. DEJACE.

Problèmes économiques et sociaux d'après-guerre.

LES COMMISSIONS DE CONTROLE OUVRIER.

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE 1922-1923

LIÉGE
GEORGES THONE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
—
1924

La séance solennelle de reprise des cours à l'Université de Liège a eu lieu, le mardi 16 octobre 1923, dans la salle académique.

A onze heures précises, le corps professoral, précédé des massiers, et conduit par M. le Recteur Charles Dejace, a fait son entrée, accompagné des autorités qui, en grand nombre, avaient apporté par leur présence, un témoignage de sympathie et d'intérêt à l'Université.

Assistaient à cette cérémonie :

M. A. Meyers, Procureur Général près la Cour d'Appel de Liège ; M. E. Digneffe, Sénateur, Bourgmestre de la Ville de Liège ; M. Remouchamps, Sénateur ; M. Gaston Grégoire, Gouverneur de la province de Liège ; M. le Général-Major Pontus, Commandant l'Artillerie de la 3e Division d'Armée, la Province et la Place de Liège ; M. le Général-Major Lekeu, Commandant l'Infanterie de la 3e Division d'Infanterie ; M. le Général-Major Médecin Dejardin, Commandant le Groupement régional du Service de Santé de Liège ; MM. Genart, Lambrichts et Horion, Conseillers à la Cour d'Appel de Liège ; M. Roger, Vice-Président du Conseil provincial ; MM. Debarsy et Laboulle, Membres de la Députation permanente du Conseil

provincial ; MM. les Echevins de la Ville de Liège : L. Fraigneux, O. Gilbart et F. Depresseux ; M. F. Mallieux, Conseiller communal ; M. le Colonel d'Etat-Major Neefs, Commandant le 12e Régiment de ligne ; M. le Colonel Adjoint d'Etat-Major Wéry, Commandant le 15e Régiment d'Artillerie ; M. le Colonel Mozin, Commandant le 3e Régiment d'Artillerie ; M. le Colonel-Médecin Dognée, Directeur de l'Hôpital Militaire de Liège ; M. le Lieutenant-Colonel Fourmarier ; M. le Major-Intendant Circonscriptionnaire de Schepper ; M. le Major Grégoire, Commandant le 3e Régiment du Génie ; M. J. Van Zuylen, Président de la Commission Administrative des Hospices civils de Liège ; M. M. Fraipont, Directeur Général des Cristalleries du Val St-Lambert, Membre de la Commission Administrative de l'Université ; M. le Docteur A. Dejace ; M. Peny, Directeur de la Banque Nationale ; M. Schoemans, Secrétaire de la Ville de Liège ; M. le Pasteur Rey ; M. le Rabbin Lehman ; M. L. Labbé, Consul de France ; M. J. Pyke, Consul de Grande-Bretagne et Irlande ; M. J. H. R. G. Van der Maesen de Sombreff, Consul des Pays-Bas ; M. le Commandant Pinte, du 2e Régiment de Guides ; M. Derriks, Président du Tribunal de Huy ; M. Collet, Commissaire en Chef de Police de la Ville de Liège ; M. Gérard, Préfet des études de l'Athénée Royal de Liège ; M. Siméons, Inspecteur principal de l'Enseignement primaire ; M. Béthune, Président de la Société Belge d'Etudes et d'Expansion ; M. Rasquinet, Directeur Général des Usines à Cuivre et à Zinc ; M. E. Hénusse, Directeur de la Manufacture Liégeoise d'armes à feu ; M. le Notaire O. Bertrand ; M. G. Laoureux, Docteur en sciences ; M. G. Péters, Administrateur-Délégué de la Maison des Etudiants.

D'autre part, s'étaient excusés de ne pouvoir assister à la séance :

MM. Theunis, Premier Ministre ; le Vicomte P. Berryer, Ministre de l'Intérieur et de l'Hygiène ; X. Neujean, Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes ; le Lieutenant-Général Lotz, Commandant la 3e Circonscription Militaire et la 3e Division d'Armée ; Verbrugghe, Premier Président de la Cour d'Appel de Liège ; David, Membre de la Chambre des Représentants ; Sa Grandeur Monseigneur Rutten, Evêque de Liège ; S. G. Monseigneur Laminne, Evêque Auxiliaire de Liège ; le Baron H. Delvaux de Fenffe, Haut Commissaire Royal ; Delhaise, Président à la Cour d'Appel de Liège ; Fasbender, Président à la Cour d'Appel de Liège ; le chevalier Poullet, Président à la Cour d'Appel de Liège ; H. Herbiet, Conseiller à la Cour d'Appel de Liège ; le Baron Jos. Van Zuylen, Conseiller provincial ; P. Héger, Président du Conseil d'Administration de l'Université de Bruxelles, Vice-Président du Conseil d'Administration de la Fondation Universitaire ; le Colonel Jones, Commandant le Régiment des chasseurs cyclistes ; le Colonel Badart, Commandant le Corps des transports de la 3e Division d'Armée ; G. Kleyer, ancien Bourgmestre de la Ville de Liège ; Loyens, Juge de Paix ; le Dr. Reuleaux, Président de la Commission médicale provinciale ; Closson, Receveur de la Ville de Liège ; G. Philippe, Inspecteur Général des Chemins de fer du Nord Belge ; N. Dessart, Directeur Gérant de la Société Anonyme des Charbonnages de Wérister ; F. Timmermans, Administrateur-Directeur-Gérant de la Société Anonyme des Ateliers de Construction de la Meuse ; J. Van Hoegaerden, Directeur-Général de la Société Anonyme d'Ougrée-Marihaye ; A. Halleux, Administrateur de

l'Ecole des Mines du Hainaut; le Chanoine Simenon, Professeur au Grand Séminaire; J. Delheid, Consul du Paraguay; M. Janssen, Consul de Cuba; P. van den Bosch Sanchez de Aguilar, Vice-Consul des Etats-Unis du Brésil; O. Lepersonne, Secrétaire Général de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liège; M. Wauthier, Directeur de la Société Anonyme des Usines à tubes de la Meuse; Helbig, Attaché de Légation; H. Lepersonne, Ingénieur; G. de Lannoy, Directeur de la Banque Liégeoise; M. Delpierre, Secrétaire de la Maison des Etudiants.

L'entrée des autorités est saluée par l'air du *Valeureux Liégeois*.

L'orchestre exécute ensuite la *Brabançonne* et les hymmes nationaux des pays alliés, que l'assemblée écoute debout.

En ouvrant la séance, M. le Recteur rappelle que dans sa réunion du 23 décembre 1922, le Conseil Académique a décidé que désormais, au jour de la rentrée universitaire, le Corps professoral se recueillera un instant dans une pensée commune de patriotisme et de reconnaissance, devant le monument qui glorifie la mémoire de nos héroïques jeunes gens tombés pour la défense du Pays.

Conformément à cette décision, il prie l'assemblée de se lever et d'avoir une pensée pour nos morts, tandis que le Corps professoral se rendra au Mémorial et y déposera au nom de l'Université, une gerbe de fleurs.

A la rentrée du Corps professoral dans la salle Académique, M. le Recteur prend la parole en ces termes:

MESDAMES,

MESSIEURS,

Problèmes économiques et sociaux d'après guerre

Les commissions de contrôle ouvrier

Dans le domaine des faits comme dans celui des idées, une foule de questions nées de la guerre, se pressent et s'offrent à notre attention. Beaucoup sont troublantes et font hésiter les meilleurs esprits.

L'an dernier, je me suis attaché plus particulièrement à la situation financière et à sa répercussion sur le coût de la vie.

Une destruction formidable de capitaux, l'accroissement de la dette publique, l'inflation fiduciaire, l'insuffisance de la production et des échanges, le déficit de la balance commerciale, la cherté et la pénurie de la main d'œuvre, l'âpreté au gain de certains commerçants, l'excès des dépenses inutiles, telles sont, — nous l'avons vu, — quelques une des causes de la crise dont souffre le monde entier.

Mais ce bouleversement économique n'affecte pas seulement le côté matériel de l'existence. Il entretient dans les esprits un état de trouble, de malaise, d'incertitude du lendemain, où se font jour des aspirations nouvelles et d'où surgissent des revendications dont il importe de dégager la portée et de mesurer la valeur.

C'est à l'une des revendications les plus complexes, ayant pris subitement depuis la guerre une importance capitale dans les milieux ouvriers, que je voudrais aujourd'hui m'arrêter, en vous entretenant de la participation du travail à la gestion des entreprises.

Présentée sous le nom de régime des conseils, de contrôle syndical, ou encore de cogestion ouvrière, l'idée de faire une place plus large à l'élément travail dans le fonctionnement des affaires industrielles et commerciales a déjà reçu dans divers pays des réalisations, évoluant du radicalisme le plus absolu à des applications plus mitigées.

C'est qu'il y a bien des degrés dans le contrôle revendiqué; depuis la création de conseils exclusivement ouvriers, prétendant traiter d'égal à égal avec la direction de l'entreprise, s'immisçant dans l'administration commerciale ou financière de l'usine, jusqu'à l'organisation de conseils paritaires où les ouvriers, siégeant à côté des patrons, examinent et débattent avec eux, les conditions du travail dans leur application quotidienne.

*
* *

En Russie, on est allé d'un bond jusqu'à l'extrême. L'idée de Lénine et de la République des Soviets, était de faire passer la direction des entreprises aux mains des ouvriers, appelés à donner au régime économique la forme idéale rêvée par les communistes.

Le décret sur le contrôle ouvrier qui fut publié le 27 novembre 1917, c'est-à-dire trois semaines après l'avènement des bolchevistes, rendait obligatoire la création des commissions ouvrières de contrôle et étendait leur compétence à la production, à la vente, à l'établissement du prix de revient et à la gestion financière. Leurs décisions avaient un caractère exécutoire, à l'encontre des propriétaires de l'entreprise.

Si bien que la responsabilité de ceux-ci, — comme on l'a fait observer avec ironie, — se réduisait à fournir les capitaux nécessaires à la marche de l'affaire, c'est-à-dire à les mettre à la disposition de la commission ou-

vrière. On imagine aisément que semblable régime d'anarchie entraîna la désorganisation rapide de la production. Une méconnaissance aussi radicale des fonctions directrices devait conduire fatalement aux conséquences économiques les plus désastreuses.

C'est alors que passant d'un extrême à l'autre, à l'émiettement de l'autorité exercée par les dictatures ouvrières locales, on substitua dès la fin de Juin 1918, la nationalisation générale de toutes les entreprises.

Dans ces conditions nouvelles, c'est au pouvoir central qu'incombe désormais la charge de régler et de coordonner l'activité économique, de prendre les mesures de direction, de faire prévaloir son autorité contre toute action divergente. Aussi les comités d'usine jadis omnipotents, doivent-ils désormais s'effacer devant le monopole d'Etat. Leurs représentants n'ont plus que voix consultative pour l'administration de l'entreprise; le pouvoir de donner des ordres est attribué exclusivement à la direction composée de techniciens.

Enfin on estime bientôt que, même réduits à ce rôle subalterne, les comités ne font qu'entraver la bonne marche des affaires. On les supprime et la seule concession qui soit encore faite aux travailleurs, est de leur laisser le droit d'approuver les candidatures à la gérance que propose la direction de l'usine.

Voici donc finalement les salariés Russes, revenus à peu de chose près, à la situation dans laquelle ils se trouvaient sous le régime capitaliste. Malheureusement l'industrie du pays ne se relèvera pas de sitôt, de la situation déplorable où l'a précipitée en quelques mois le régime anarchique des conseils d'ouvriers. Les économistes Soviétistes, Lénine lui-même, ne font pas difficulté de reconnaître les causes qui ont amené cette crise. Ils l'attribuent, (et cet aveu est intéressant à recueillir

de leur bouche), — à l'absence de stimulant, de responsabilité et de chef.

*
* *

Il semble que l'échec de l'expérience Russe aurait dû servir de leçon. Mais les illusions sont tenaces et les syndicats italiens n'ont pas hésité à élever les mêmes prétentions, sous la forme aiguë du contrôle ouvrier le plus absolu.

Devant la résistance naturelle des employeurs, les ouvriers ont envahi les usines, surtout dans les centres industriels métallurgiques du Nord ; ils en ont chassé les patrons et les ingénieurs, et tenté de les remplacer en assumant eux-mêmes la marche des entreprises. Ce mouvement révolutionnaire qui atteignit son maximum d'acuité de juillet à septembre 1920, causa une vive émotion. Le Gouvernement Italien dut intervenir pour rétablir l'ordre et protéger les personnes. En même temps paraissait un décret du 19 septembre 1920, instituant une commission mixte, chargée de préparer un projet de loi organisant les industries sur la base de l'intervention des ouvriers dans le contrôle technique, financier et administratif de chaque industrie.

Les manières de voir des deux partis s'affrontèrent dès le début des travaux de la Commission. Les représentants ouvriers demandaient que le contrôle fut nettement syndical; ils voulaient aussi le droit de regard sur la gestion commerciale et financière de l'industrie et par l'organe de la Confédération générale du Travail italienne ils réclamaient pour leurs délégués le droit d'assister à toutes les réunions des Conseils d'administration des sociétés anonymes, avec le pouvoir de contrôler la formation, l'augmentation et la diminution du capital, les contrats, les opérations de banque, le travail technique. Les industriels déclaraient s'y opposer, accep-

tant seulement pour chaque catégorie d'industrie l'institution d'une Commission nationale de contrôle, dans laquelle les employeurs et les salariés seraient également représentés, les délégués étant nommés par leurs organisations respectives, sur une base professionnelle. Ces Commissions possèderaient des attributions étendues. Elles iraient jusqu'à étudier les questions économiques et financières intéressant l'industrie : douanes, transports, marchés intérieurs et extérieurs, prix de vente, crédits, impôts. Enfin, il serait institué un Conseil général de l'Industrie, afin de coordonner l'action des diverses Commissions nationales de contrôle.

Finalement la Commission paritaire gouvernementale ne put aboutir à mettre sur pied un projet unique résultant d'un accord ou d'un compromis entre les deux partis.

Le Gouvernement se décida alors à déposer, le 9 février 1921, un projet de loi assez compliqué. Le principe du contrôle des industries par les ouvriers y est reconnu, mais avec des modalités qui en tempèrent quelque peu l'application. C'est ainsi que le contrôle est institué surtout dans le dessein d'améliorer l'instruction technique et les conditions morales et matérielles des ouvriers, dans les limites permises par l'exploitation plus ou moins favorable de chaque entreprise; d'assurer l'observation des lois de protection ouvrière; de suggérer les perfectionnements pouvant être apportés aux méthodes de production; de faciliter les rapports entre employeurs et employés.

C'est au cours des débats irritants auxquels ce projet a donné lieu et au moment où la vie économique et sociale de l'Italie semblait gravement compromise par la lutte des partis, que le fascisme est entré en scène. Son attitude énergique et le succès qui couronna la politique

audacieuse de Mussolini, conjurèrent une crise menaçante.

Il ne nous appartient pas de juger ce mouvement politique dont se déroulent à l'heure actuelle toutes les conséquences. Il nous suffira de noter, qu'inspiré par un nationalisme ardent et par la volonté de faire prévaloir au sein de l'Etat les principes de discipline, de cohésion et d'autorité, il a infligé un recul évident aux idées que s'étaient efforcés de faire prévaloir les dirigeants du mouvement syndical.

*
* *

L'Allemagne nous offre l'exemple d'un pays où les Conseils ont été institués légalement, mais avec un caractère très différent de celui qu'entendait leur donner le parti avancé qui avait pris l'initiative de cette loi.

On aurait pu croire, au lendemain de l'effondrement du régime impérial, que les Conseils d'ouvriers et de soldats qui avaient pris la place d'un pouvoir déchu subitement de toute autorité, allaient instaurer dans le pays une organisation calquée sur le Soviétisme. Et de fait, un de leurs premiers actes fut d'instituer des Comités d'ouvriers et d'employés dans toutes les entreprises, administrations et services publics ou privés employant vingt personnes au moins, en vue de protéger leurs intérêts économiques contre l'employeur.

Le parti Socialiste s'efforça de faire consacrer ce principe dans la Constitution et devant la résistance du Gouvernement, des troubles ouvriers si graves éclatèrent, qu'une ordonnance inspiratrice de l'article 165 de la Constitution fut rendue en faveur des Conseils d'entreprise.

Mais si la Constitution nouvelle proclame que les ouvriers et employés sont invités à coopérer sur un pied

d'égalité avec les patrons à la règlementation des salaires et des conditions de travail, ainsi qu'au développement économique général de l'entreprise; si dans ce but, toute une hiérarchie de Conseils de travailleurs est prévue, partant des entreprises particulières pour grouper ensuite les travailleurs en Conseils de district selon les industries et les réunir enfin en un faisceau, sous le nom de Conseil fédéral, la loi du 18 janvier 1920 qui devait régler l'application de la formule apporta des atténuations sensibles au fonctionnement de ces organismes.

Elle ne leur attribua qu'une faible part dans la gestion proprement dite. Ils doivent aider la direction de leurs avis et faciliter le perfectionnement des méthodes de travail, de manière à améliorer le rendement. Ils ont aussi à jouer un rôle d'arbitrage dans les conflits entre patrons et ouvriers; doivent veiller à l'application des lois concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs, le travail des mutilés, le chômage; coopérer à l'administration des œuvres sociales, caisses de retraite, maisons ouvrières; veiller dans le cadre des contrats collectifs en vigueur à la règlementation des salaires et des conditions du travail. Une attribution plus importante est le droit d'intervenir dans l'embauchage et le renvoi des salariés.

Ce n'était pas là précisément ce que les ouvriers attendaient des Conseils d'entreprise. Ce qu'ils voulaient, c'était le contrôle de la gestion, envisagé comme un moyen de transformer le régime de la production. Mais sur ce point, ils n'obtinrent qu'une satisfaction relative. Ils peuvent déléguer un ou deux des membres du Conseil d'entreprise aux séances du Conseil d'administration des usines et exiger du patron, la production d'un bilan d'exploitation et d'un compte de profits et pertes

pour l'année écoulée. Ce droit ne va pas néanmoins jusqu'à exiger un exposé détaillé de toutes les opérations financières qui seul donnerait des précisions sur la situation réelle de l'entreprise. En somme, c'est une loi de compromis entre les prétentions ouvrières et les résistances patronales.

Voilà trois ans déjà que cette loi est en vigueur. De multiples enquêtes ont été faites au sujet des résultats qu'elle a donnés. Il semble bien que, là où les Conseils sont composés de vieux employés et d'ouvriers depuis longtemps au service de la maison, ils ont dans l'ensemble exercé une influence modératrice. Ailleurs, ils ont rendu l'exercice de l'autorité plus difficile. Il apparaît aussi que les ouvriers n'ont guère utilisé jusqu'ici l'outil qu'on leur mettait dans la main, en leur permettant d'intervenir dans la production. La plupart des Conseils se bornent à indiquer des améliorations de détail, ou à présenter des réclamations sur des points secondaires touchant à la vie intérieure de l'atelier.

Faut-il s'en étonner? La classe ouvrière n'est pas encore prête pour une collaboration qui exige des connaissances multiples et le sens de la responsabilité. Son éducation est à faire. C'est ce que les syndicats ont compris, en créant des centres d'instruction à l'usage des travailleurs qui pourraient être appelés à devenir membres des Conseils. Des conférences sont organisées dans chaque localité par la Fédération générale des syndicats. Le programme en est intéressant. Il comporte un cours d'économie politique et de science financière, des notions de droit civil et commercial, la législation sociale et fiscale.

Le Conseil économique fédéral a invité le Gouvernement à prendre à sa charge une partie des frais qu'occasionne aux syndicats cette préparation. Il y a là un

effort pour constituer les cadres nécessaires et pour élever le niveau intellectuel des dirigeants, qu'il sera intéressant de suivre.

*
* *

C'est peut-être en Angleterre, que l'idée d'établir une liaison permanente et une collaboration intime entre l'élément ouvrier et l'élément patronal, a été étudiée avec le plus de soin.

Conformément à la procédure habituellement suivie chez nos voisins, c'est à une Commission extra-parlementaire que le Gouvernement a confié la mission d'examiner le problème et de rechercher une solution. Cette Commission, constituée en Octobre 1916, est connue sous le nom de Commission Whitley, du nom de son distingué Président, membre du Parlement qui a été depuis porté à la haute magistrature de Speaker de la Chambre des Communes. Ses travaux qui se sont poursuivis jusqu'au 1er juillet 1918, ont abouti au dépôt d'une série de rapports dont les conclusions constituent ce que l'on appelle aujourd'hui le système Whitley.

Ce système repose sur les bases suivantes:

Premier principe: les représentants des ouvriers doivent être admis dorénavant à discuter avec les représentants des patrons,

a) Les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement de chaque industrie à laquelle ils appartiennent;

b) Les conditions du travail des ouvriers: salaires, durée du travail, règlements d'atelier, hygiène et sécurité, conflits collectifs.

Second principe: il doit être créé dans chaque industrie, d'abord un Conseil national mixte, puis au second

degré des Conseils de districts, et enfin des Comités d'usines.

Le Conseil *national mixte* doit être composé de représentants en nombre égal des deux parties. Les représentants des ouvriers doivent être élus par les Syndicats ouvriers de la profession ou de l'industrie. De même, les représentants des patrons doivent être élus par les Syndicats des patrons de l'industrie. Quant aux décisions du Conseil national de l'industrie, elles doivent s'appliquer à tous les établissements de cette industrie.

Les Conseils de *districts* sont, dans chaque profession, des organes d'exécution du Conseil national et sont composés de représentants en nombre égal des Syndicats de patrons et des Syndicats d'ouvriers de la région. Enfin, les comités d'*usines* sont chargés d'assurer l'application, dans chaque établissement, des règles établies par le Conseil national pour l'ensemble de l'industrie. Ils ont en outre pour mission de régler, dans chaque établissement, les questions secondaires et les détails d'application.

Ce qui caractérise le système Whitley, c'est que les Conseils industriels mixtes qu'il préconise, ont été constitués jusqu'ici soit volontairement, soit sous la pression morale du Gouvernement. Aucune loi n'est encore intervenue pour les rendre obligatoires, ou leur tracer un statut juridique. Ils fonctionnent donc en dehors de toute prescription légale.

Le mouvement déterminé par les rapports Whitley, n'a pas eu l'envergure qu'en attendait le Gouvernement anglais. Les industries britanniques les plus importantes, mines, chemins de fer, constructions mécaniques et métaux ont refusé de tenir compte des directions qui leur étaient recommandées. Celles qui les ont

acceptées n'ont voulu voir dans ce système qu'un rouage inoffensif, mais incapable d'aucun résultat utile. Une seule catégorie de travailleurs en a réclamé l'adoption: les employés de l'Etat. Le Trade-Unionisme officiel l'a admis sans enthousiasme, à la condition qu'il demeurât purement facultatif. Le Trade-Unionisme non officiel, l'a dénoncé comme une tentative pour faire dérailler le mouvement toujours accéléré des travailleurs conscients, tendant au contrôle de l'industrie.

Il est certain qu'en Angleterre, comme partout ailleurs, un système consistant à créer des organismes paritaires n'ayant d'autre objet que la conciliation, apparaît aux yeux des partis avancés, comme dénué de toute efficacité réelle. Ce qu'il faut poursuivre c'est une révolution économique et sociale qui substituera au pouvoir absolu du patron industriel un régime dans lequel les travailleurs seront représentés à côté du capital et auront des droits équivalents.

*
* *

Il est assez curieux de constater qu'en France, le mouvement en faveur du contrôle ouvrier n'a pas été aussi marqué que dans d'autres pays.

C'est le Parlement qui, le premier, a été saisi de la question le 15 novembre 1900 — il y a plus de vingt ans, — par un projet de loi déposé par M. Millerand, alors Ministre du Commerce. Ce projet instituait dans chaque grand établissement industriel, des délégués élus par le personnel; il visait en outre, l'arbitrage obligatoire.

Il a fait l'objet d'un rapport favorable de la Commission du Travail à la Chambre en 1907, puis en 1910, mais en raison des évènements, il n'a pu venir en discussion publique.

Pendant les hostilités le Ministre de l'Armement, M. Albert Thomas, a institué dans les usines de guerre des délégués d'ateliers. Ces délégués étaient chargés de soumettre aux patrons les réclamations du personnel et, le cas échéant, de représenter le personnel auprès du Service de contrôle de la main d'œuvre. L'institution a presque entièrement disparu depuis la fin de la guerre.

Mais en 1920, la Fédération des ouvriers en métaux, soutenue par la C. G. T., saisit la Chambre des industries métallurgiques et minières d'un projet sur la question.

Si, éclairés par les échecs que nous avons signalés, les dirigeants de la Fédération tentent de différencier les Commissions dont ils demandent la création,de celles qui ont donné en Russie des résultats si désastreux; si notamment, ils entendent borner provisoirement leur rôle au contrôle des lois de protection ouvrière, à l'examen des mesures de discipline prises envers certains ouvriers et à la surveillance des conditions de salaire établies, par contre ils prétendent faire consacrer les principes que ces Commissions ne seront que des organes du Syndicat. Elles portent le nom de « Commissions syndicales de contrôle et d'application des conventions du travail. ». Le mandat de leurs membres cesse automatiquement s'ils perdent leur qualité de Syndiqués, soit par démission volontaire, soit par radiation. On voit la portée de cette clause: c'est la main mise absolue du bureau du syndicat, sur les élus de la Commission.

Au mois de mars 1921, la Fédération des métaux revint à la charge et aggrava les dispositions de son projet, en proposant de consacrer pour les Commissions, le droit d'intervenir dans l'embauchage et le débauchage des ouvriers et de se constituer en Conseil de dis-

cipline avec l'adjonction de représentants des patrons et des employés.

Aucune sanction ne serait exécutoire avant le jugement de ce Conseil.

Cette campagne a été vivement critiquée par les extrémistes du parti ouvrier. S'ils approuvent l'institution des Conseils d'usine comme une conquête, c'est à la condition que les Commissions syndicales aient aussi à contrôler l'achat des matières premières, la fabrication et la vente des produits manufacturés. Ce n'est que par là, qu'elles peuvent, à leurs yeux, prendre conscience du rôle qu'elles auraient à jouer en période révolutionnaire. Il faut que les ouvriers saisissent toutes les occasions d'étudier le rouage de la société, afin d'en pénétrer le mécanisme et d'être en mesure de le manœuvrer eux-mêmes, au lendemain d'une transformation sociale qui ne saurait se faire attendre.

*
* *

Ce sont les mêmes vues et les mêmes tendances que nous retrouvons en Belgique.

Elles se sont affirmées avec netteté à la semaine syndicale tenue à Morlanwelz du 4 au 10 Septembre 1921.

Supposez, disait M. De Man à cette réunion organisée par la Centrale d'Education Ouvrière, supposez que, un syndicat ayant conclu une convention établissant un salaire minimum, ait obtenu pour en surveiller l'exécution, la reconnaissance de délégués qui peuvent discuter avec le patron, avec le contremaître, l'application des salaires aux pièces.

Est-il possible de concevoir cette situation sans que, forcément, ces délégués en arrivent à discuter non plus seulement les questions de salaire, mais les relations

entre les salaires et les procédés de fabrication, les relations entre les salaires et les nouvelles méthodes de travail, que l'on veut instaurer?

Or, dès que l'on en arrive là, le contrôle ouvrier commence à s'exercer sur une partie de la gestion intérieure de l'industrie qui, jusque là, avait été le domaine exclusif de l'autocratie patronale.

C'est donc l'application des conventions collectives, dont le nombre, exceptionnel avant la guerre, est allé se multipliant de plus en plus avec la création des Commissions paritaires et le développement des forces syndicales, qui a fait apparaître, chez nous, ce que M. Van Langenhove, dans une étude récente publiée dans la *Revue économique internationale,* appelle la forme embryonnaire du contrôle ouvrier. Il était naturel que ces institutions nouvelles sorties spontanément des faits, appelassent l'attention des dirigeants syndicaux. Ils se rendirent compte de leur importance et s'attachèrent à dégager des faits, la doctrine du contrôle ouvrier. Pour eux, le contrôle est plus qu'un simple droit de regard. C'est l'application à la production, des principes qui sont à la base de la conception de la démocratie dans la vie politique.

C'est la démocratie appliquée à l'organisation de la vie économique; c'est le gouvernement de l'atelier, de l'entreprise, avec le consentement des gouvernés, un gouvernement organisé par la collectivité de ceux qui y travaillent.

Au fond, affirme M. De Man, ce contrôle ouvrier n'est qu'un aspect économique, un aspect industriel de la grande réforme sociale que nous appelons le socialisme. La démocratisation des procédés de gestion intérieure de l'industrie est parallèle à la socialisation de son capital. Celle-ci relève principalement de l'action législative; celle-là de l'action syndicale.

Voici donc qu'un but nouveau, but concret et positif, est offert à l'activité des syndicats. Leur attitude ne doit plus être, comme jadis, simplement défensive. Elle doit devenir constructive et ce changement dans les fins qu'ils poursuivent, ne pourra que grandir leur prestige et leur succès auprès des masses ouvrières.

Mais si le but apparaît clairement aux yeux des dirigeants syndicaux, les opinions sont encore très divergeantes quant à l'étendue et quant au mode de réaliser le contrôle.

Les uns, n'entendent le faire porter que sur l' «organisation technique et humaine de la production ». D'autres vont plus loin et l'étendent à la constitution et au mode de constitution du capital, au coût des matières premières, au prix de revient de la production, aux prix de vente, aux bordereaux d'inventaire, aux bilans.

C'est la cogestion ouvrière dans la plénitude de son sens. Pour exercer cette cogestion, M. de Brouckère n'est point partisan de la représentation des ouvriers dans le Conseil d'administration de l'entreprise. En réalité, fait-il observer, un Conseil d'administration, n'administre pas. Celui qui administre, c'est le directeur. Et d'ailleurs si l'on introduisait dans le Conseil, des ouvriers à côté des patrons, ceux-ci s'arrangeraient pour ne pas tenir les ouvriers au courant. Mieux vaudrait reconnaître aux travailleurs belges, le droit d'avoir leurs délégués dans les Collèges de commissaires des sociétés, par une disposition analogue à celle de la loi allemande. Là, pense-t-il, les ouvriers apprendront beaucoup de choses intéressantes pour leur classe, s'ils savent ouvrir les yeux. Cette formule est aussi celle de M. Wauters, l'ancien Ministre de l'Industrie et du Travail.

*
* *

Comme on le voit, par le mouvement dont nous venons de retracer l'allure dans divers pays, nous sommes en présence d'un phénomène en pleine voie d'évolution.

Comment faut-il l'apprécier?

La pensée à laquelle obéissent ceux qui réclament pour l'ouvrier une part dans la gestion et dans les profits de l'entreprise n'est pas la même pour tous.

Les uns, qui rêvent de transformations économiques totales et profondes, voient dans les réformes projetées le moyen d'arriver peu à peu à l'expropriation de la propriété dite capitaliste, pour instaurer à sa place la conception collectiviste ou communiste. A ceux-là, on peut rappeler ce qu'Aristote disait déjà de son temps: « On parle souvent en politique, de niveler les propriétés; il serait plus urgent de niveler nos désirs. »

Les autres, moins ambitieux et plus heureusement inspirés, estiment que la tâche est assez belle et répond mieux aux véritables intérêts des ouvriers, qui consiste à introduire plus de justice et de confiance dans les relations du travail avec le capital, sans qu'il soit besoin de bouleverser l'ordre établi.

L'idée de faire une place plus large à l'élément « travail » dans le fonctionnement des affaires industrielles et commerciales, ne nous paraît pas en effet devoir être repoussée avec l'énergie intransigeante qu'on y apporte dans certains milieux. L'essentiel est de préciser dans quelle mesure cet élargissement du rôle du travail dans la production peut être encouragé.

Nous pensons que la création de Conseils collaborant avec la direction des usines au règlement des questions qui sont de la compétence et de l'intérêt immédiat des ouvriers, est chose désirable.

Un des Français qui connaissent le mieux l'Amérique d'aujourd'hui, M. Charles Cestre, professeur de civilisation américaine à la Sorbonne, fait observer qu'une tendance marquée s'affirme chez les grands industriels Américains, à considérer nécessaire le rétablissement des relations personnelles entre le travail et le capital par la représentation des ouvriers dans les Conseils de l'entreprise, pour discuter de concert les questions d'intérêt commun, telles que les conditions d'existence ou celles de travail. Ces délibérations mixtes constituent le plus sûr moyen de gagner la bonne volonté des employés et d'accroître l'*efficiency* de la production, qui intéresse à titre égal les employeurs et les employés.

Depuis longtemps déjà notre regretté Collègue M. Brants, professeur à l'université de Louvain, avait appelé l'attention sur l'efficacité des Conseils de conciliation et l'on connaît l'essai qu'en avait fait aux charbonnages de Mariemont l'ingénieur Weiler, et en France, à Val des Bois, le grand industriel Léon Harmel.

L'institution n'est donc pas nouvelle. Ce qui est nouveau, c'est la prétention d'élever ces Conseils à la hauteur d'un organisme de cogestion et de leur donner une participation directe à l'administration.

Or il semble bien que jusqu'ici, les faits aient donné tort à semblable conception.

Une usine n'est pas un Parlement. C'est un champ de bataille.

Il y faut l'autorité d'un chef qui sans doute prend conseil de ses subordonnés, mais doit ensuite avoir le droit de marcher sous sa seule responsabilité et par l'effet de sa seule volonté.

Quiconque a jamais commandé à des hommes sait que, devant l'infinie diversité des solutions que com-

porte le problème le plus simple, l'action n'est possible qu'en fonction du degré de discipline imposé.

Voilà un directeur d'usine, me disait un industriel, qui, sur le vu de son courrier, doit, en une heure, commander des matières premières, fixer prix à sa clientèle, traiter avec son banquier, décider de l'ordre d'exécution des travaux dans l'atelier. Vous figurez-vous qu'il a le temps de rédiger des rapports, de réunir un Conseil d'entreprise, d'entendre des discours? Une seule chose compte pour lui; fournir l'aliment qui permettra à l'usine de tourner, pour le plus grand bien de tous et, en particulier, des ouvriers qui ignoreront le plus souvent au prix de quels pénibles efforts ce résultat est atteint.

Comme l'expose si bien Paul Le Roy Beaulieu dans les pages pénétrantes qu'il a consacrées au facteur de la Direction dans la production: là où est la responsabilité, là doit être le pouvoir. Le chef doit être seul à décider et à commander. On ne peut abandonner à un parlementarisme ouvrier la direction des entreprises; ce serait la ruine du pays. Non pas qu'il ne puisse se rencontrer parmi les ouvriers, des hommes capables de faire de bons directeurs d'entreprise. Mais pour pouvoir employer leurs capacités, il faudrait qu'ils agissent en qualité de directeurs responsables et intéressés directement à la production et non comme mandataires de la collectivité. Il faudrait aussi qu'ils fussent soustraits à la sujétion du Parlement formé par leurs compagnons. Mais alors ils ne seraient plus des ouvriers, membres d'un Conseil de contrôle, mais des patrons ou des représentants directs du patron.

Je conclus.

J'ai la conviction que si l'on doit écarter toute idée de participation des ouvriers à la direction financière et commerciale, en dehors des conditions normales où

la propriété d'actions leur donnerait accès au Conseil d'administration, une collaboration active cependant est désirable entre la direction et les travailleurs qu'elle emploie. Ce contact peut-être établi directement lorsque le petit nombre des ouvriers le permet; sinon par l'intermédiaire de délégués.

Le choix de ces délégués doit être soumis à certaines conditions d'âge, de durée de présence dans l'usine et dans l'exercice de la profession, afin d'éviter qu'ils ne soient pris parmi les éléments non qualifiés, et que rien ne rattache au succès et à la prospérité de la maison. Leur rôle sera limité à ce qui touche les intérêts immédiats des salariés, l'observation des conditions de travail, l'application des lois de protection ouvrière, les règlements d'ordre intérieur et d'exploitation, sans qu'ils aient à s'occuper de la gestion économique et financière.

Ramenée à ces proportions, l'institution des Commissions ouvrières me paraît de nature à contribuer à la pacification des esprits, et à concilier les nécessités de la direction, avec le désir des travailleurs de participer à la solution des questions qui les touchent de près et qui sont de leur compétence.

En terminant, qu'il me soit permis de rappeler cette pensée d'un des maîtres les plus illustres de la science sociale en France, Le Play.

« Les rapports entre employeurs et employés, écrivait-il, acquièrent toute leur perfection lorsque, au lieu de pourvoir seulement aux intérêts matériels, ils procurent en outre les satisfactions morales qui se développent spontanément par l'accord des deux classes. »

Quel que soit l'état social que nous réserve l'avenir, c'est la collaboration et non pas la lutte des classes qui nous permettra de réaliser des progrès, lents peut-être mais durables. *(Applaudissements.)*

RAPPORT

SUR LA

SITUATION DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

pendant l'année académique 1922-1923

Le nombre des étudiants s'est élevé à 2391, soit une augmentation de 41 sur celui de l'année précédente.

Ces élèves se répartissent de la manière suivante :

Faculté de Philosophie et Lettres	: 260	dont	123	nouveaux (1)
Faculté de Droit . . .	: 244	»	19	»
Faculté de Droit (Ecole spéciale de commerce)	: 139	»	58	»
Faculté des Sciences . .	: 294	»	123	»
Faculté des Sciences (candidats ingénieurs) . .	: 519	»	270	»
Faculté de Médecine .	: 400	»	78	»
Faculté Technique . .	: 535	»	159	»

La population de l'Ecole spéciale des Arts et Manufactures et des Mines s'est élevée à 1054 élèves.

De ces 2391 étudiants, 1901 sont belges et appartiennent à nos diverses provinces dans les proportions suivantes :

---

(1) C'est-à-dire inscrits pour la première fois à l'Université.

Province d'Anvers	54
» de Brabant	99
» de la Flandre Occidentale	13
» de la Flandre Orientale	10
» de Hainaut	131
» de Liège	1196
» de Limbourg	135
» de Luxembourg	128
» de Namur	135
Total	1901

490 élèves sont originaires des pays suivants :

Asie Mineure	9
Brésil	2
Bulgarie	4
Caucase	1
Chine	4
Egypte	7
Espagne	8
Etats-Unis d'Amérique	1
France	17
Grand Duché de Luxembourg	33
Grèce	10
Italie	51
Lettonie	14
Lithuanie	38
Maroc Espagnol	1
Pays-Bas	8
Perse	3
Pologne	56
Portugal	9
République Argentine	3
Roumanie	89

Russie	101
Sibérie	3
Tchéco-Slovaquie	1
Turquie	8
Ukraine	1
Yougo-Slavie	8
Total	490

L'Université a compté au nombre de ses élèves 132 jeunes filles, dont 108 belges et 24 originaires des pays suivants :

Bulgarie	1
Lithuanie	4
Pologne	2
République Argentine	1
Roumanie	4
Russie	12

La mort nous a enlevé, au cours de l'année académique, plusieurs élèves.

Ce sont :

M. Gilbert Gavroy, de la Faculté de Philosophie et Lettres.

M^lle^ Odile Renard, de l'Institut supérieur d'histoire de l'art et d'archéologie.

M. Paul Dufourny, de la Faculté des Sciences.

M^lle^ Renée Valentin, de la Faculté de Médecine.

MM. Lambert Colle et Paul Maclot, de la Faculté Technique.

L'Université prend une part très vive à ces deuils cruels et exprime aux parents frappés dans leurs plus tendres affections, ses sentiments de profonde condoléance.

EXAMENS POUR LES GRADES ACADEMIQUES

1835 élèves ont pris inscription pour les examens à subir devant les facultés pendant la dernière session de 1922 et la première de la présente année académique.

1748 ont été examinés.

1294 ont été admis, dont :

52 avec la plus grande distinction,

128 avec grande distinction,

372 avec distinction,

742 d'une manière satisfaisante.

Voici les noms des élèves qui ont subi leur examen avec **la plus grande distinction :**

A. — Faculté de Philosophie et Lettres.

Mlle

1. Calberg, Louise, de Liège.

MM.

2. Delvigne, Georges, de Liège.
3. Detroz Emile, de Liège.
4. Fourneau, Maurice, de Ferrière la Grande.
5. Harsin, Paul, de Liège.
6. Janssens, Herman, d'Anvers.

MM.

7. Le Paige, Frédéric, d'Anvers.
8. Mercier, Georges, d'Arlon.
9. Pirotte, Fernand, de Villers le Bouillet.
10. Severyns, Albert, de Bilsen.

B. — Faculté de Droit.

MM.

1. Boland, Eugène, de Verviers. (1)
2. Bovy, Marcel, d'Ans. (1).
3. Corin, Simon, de Liège. (1).
4. Croissant, Joseph, de Liège.
5. Devos, Georges, de Namur.

MM.

6. Franchimont, Paul, de Barvaux. (1)
7. Laloux, Paul, de Liège.
8. Martin, Paul, de Hannut.
9. Monjoie, Albert, de Namur.
10. Rey, Jean, de Liège.
11. Seressia, Fernand, de Seraing.

(1) MM. Boland, Eugène et Bovy, Marcel ont obtenu la plus grande distinction, dans trois examens différents ; MM. Corin, Simon et Franchimont, Paul, dans deux.

C. — Faculté des Sciences.

Mlle

1. Brouha Adèle, de Liège.

MM.

2. Dantinne, Roger, de Les Waleffes.
3. D'Or, Louis, de Liège.
4. Fourmarier, Paul, de Liège.
5. Franssen, Arthur, de Fouron-St-Pierre.
6. Hermans, Louis, de Liège.
7. Lenaerts, Paul, de St. Trond.
8. Martin, François, de Courcelles-Motte.
9. Mossoux, Roger, d'Ombret.
10. Rosenfeld, Léon, de Charleroi.

D. — Faculté de Médecine.

MM.

1. Aubry, Gustave, de Marchienne-au-Pont.
2. Bonhomme, Firmin, de Remouchamps.
3. Brull, Lucien, de Tongres.
4. Deleixhe, Eugène, d'Eben-Emael (1).
5. Garot, Lucien, de Racour.
6. Groulard, Ivan, de Verviers.
7. Gielis, Maurice, de Malines.
8. Mélon, Louis, d'Ypres.
9. Nihoul, Jacques, de Waremme.
10. Radelet, Albert, de St. Séverin.
11. Reginster, Jean, de Warzée.

E. — Faculté Technique.

MM.

1. le Paige, Ulric, de Jemeppe.
2. Martelée, Jean, de Hasselt.
3. Touwaide, Marcel, de Schaerbeek.

Les élèves qui ont obtenu **la grande distinction** sont :

A. — Faculté de Philosophie et Lettres.

Mlles

1. D'Or, Lucienne, de Liège.
2. Maréchal, Marguerite, de Liège.

MM.

3. Blondeaux, Marcel, de Beauraing.
4. Bonvoisin, Pierre, de Verviers.

(1) M. Deleixhe a obtenu la plus grande distinction dans deux examens différents.

MM.

5. Catoul, Germain, de Seraing.
6. Debouxhtay, Pierre, de Cheratte.
7. Demasy, Achille, de Beauraing.
8. Doutrepont, Jules, de Liège.
9. Dubois, Alfred, de Chênée.
10. Fonck, René, de Sart-lez-Spa.
11. Henusse, Théophile, de Liège.
12. Jacques, Alix, d'Arlon.
13. Larock, Victor, d'Ans.
14. Marissiaux, André, d'Ougrée.
15. Moureau, Léon, de Liège (1).
16. Paulus, Clément, de Montegnée.
17. Philippot, Jules, de Liège.
18. Ranscelot, Jean, de Liège
19. Rigaux, Marcel, de Huy.
20. Rochus, Laurent, de Liège.
21. Servais, Marcel, de Vielsalm.
22. Smets, Auguste, de Herve.
23. Smets, Joseph, de Ryckel.
24. Tschoffen, André, de Liège.
25. Van Erck, Jules, de Flémalle-Haute.

B. — Faculté de Droit.

MM.

1. Collignon, Jacques, de Saint-Servais.
2. Croissant, Joseph, de Liège.
3. de Fooz, Fernand, de Fraiture.
4. de Thier, Jacques, de Heusy.
5. Dubois, Paul, de Marche
6. Dubois, Paul, de Mozet.
7. Duquenne, Maurice, de Liège.
8. Gerbehaye, Jean, de Hannut.
9. Gourdet, Paul, de Marche.
10. Grafé, Jacques, de Liège (1).
11. Jamsin, Jules, de Fléron.
12. Laloux, André, de Liège (1)
13. Lambert, Victor, de Vielsalm.
14. Lambrichts, Paul, de Tongres.
15. Ledent, Albert, de Herstal.
16. Lincé, Georges, de Dison.
17. Marique, Louis, de Vottem.
18. Martin, Paul, de Hannut.

---

(1) M. Moureau, Léon a obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

(1) MM. Grafé, Jacques et Laloux, André ont obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

MM.

19. Moreau, Henri, de Liège
20. Perot, Maurice, de Liège
21. Philippin, Albert, de Bruges.
22. Seressia, Fernand, de Seraing.
23. Verdbois, Henri, de Wasseiges.

C. — Faculté des Sciences.

MM.

1. Beaujean, Clément, d'Ombret.
2. Bechet, Rodolphe, de Liège.
3. Blaise, Henry, de Berchem-lez-Anvers.
4. Bouché, Armand, d'Arlon.
5. Burette, Edmond, de Liège.
6. Colin, André, de Charleroi.
7. Daenen, Jean, de Nivelle-Lixhe.
8. Dahy, Emile, de Saint-Servais (Namur).
9. Denoël, François, d'Uccle.
10. Derclaye, Paul, de Gorey.
11. Dessent, Jean, de Jumet
12. Fanielle, Georges, de Dolhain-Limbourg.

M^lle

13. Fossoul, Suzanne, de Seraing.

MM.

14. Ghion, Camille, de Berchem-lez-Anvers.
15. Gohy, Xavier, de Juslenville.
16. Gony, Raoul, de Seraing.
17. Guion, Clément, de Herstal.
18. Jacquemin, Marcel, de Landen.

MM.

19. Lambrechts, Albert, de Saint-Trond.

M^lle

20. Leclercq, Suzanne, de Liège.

MM.

21. Legros, Gérard, de Dampremy.
22. Lemaire, Maurice, de Liège.
23. Longueville, Arthur, d'Anthisnes.
24. Maes, Hubert, de Jouriefka.
25. Mélard, Julien, d'Engis.
26. Meynart, Camille, de Laeken.
27. Minette, Marcel, de Dour
28. Monoyer, Armand, de Huy.
29. Mossiat, Jean, de Namur.
30. Rinquet, Léon, de Liège.
31. Robinet, Maurice, de Welkenraedt.
32. Rousseaux, Albert, de Chatelineau.
33. Rousseau, Maurice, de Merbes-le-Château.
34. Vandecauter, Joseph, d'Anvers.
35. Van Ham, Joseph, de Liège.
36. Vrancken, François, de Marcinelle.

D. — Faculté de Médecine.

Mlles

1. Becker, Lucie, de Heusy.
2. Germeau, Céline, de Montegnée.
3. Gouders, Jeanne, de Stavelot (1).
4. Mathy, Marguerite, d'Ans.
5. Van t'Hof, Madeleine, de Liège.
6. Walrand, Marie, de Sterpigny.

MM.

7. Boden, Robert, de Saint-Nicolas (Liège).
8. Bonhomme, Paul de Remouchamps.
9. Buyck, Edouard, de Tirlemont (1).
10. Chauvaux, Victor, de Chimay.
11. Choisis, Armand d'Avernas-le-Bauduin.
12. Docquier, André, de Maffe.
13. Dujardin, Fernand, de Dolhain.
14. Halleux, Joseph, d'Embourg.
15. Hansroul, Erasme, de Rochefort.
16. Jacquemotte, Adolphe, de Fexhe-Slins.
17. Lauwaet, Albert, de Berchem.
18. Lemaire, Paul, de Francorchamps.
19. Léonard, Pierre, de Clavier.
20. Leroy, Jean, de Wandre.
21. Mairlot, André, de Theux.
22. Quaden, Louis, d'Alleur.
23. Richel, Albert, de Stembert.
24. Paris, Jean, de Visé.
25. Paris, Marcel, de Visé.
26. Perot, Victor, de Visé.
27. Pirotte, Hubert, de Liège.
28. Streignart, Eugène, de Tongres.
29. St. Viteux, Joseph, de Marche.

E. — Faculté Technique.

MM.

1. Courard, Toussaint, d'Ans.
2. Cuvelliez, François, de Saint-Gilles (Brux.)
3. Denoël, Charles, d'Ixelles.
4. Joachim, Jean, de Corswarem.
5. Laloux, René, de Liège.
6. Maréchal, Marcel, d'Ougrée.
7. Rey. Jacques, de Liège.
8. Sevrin, Gaston, de Marchienne-au-Pont.
9. Spronck, René, de Liège.
10. Van de Weerdt, Jean, de Liège.

---

(1) Mlle Gouders et M. Buyck ont obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

Les élèves qui ont obtenu **la distinction** sont :

A. — Faculté de Philosophie et Lettres.

Mlle

1. Daxhelet, Hélène, de Seraing.
2. Rensonnet, Anne, de Verviers.

MM.

3. Baurin, Joseph, de Walhain-St-Paul.
4. Billon, Victor, de Liège.
5. Brixko, Victor, de Melen
6. Closset, François, de Herstal.
7. Collin, Robert, de Clermont-sous-Huy.
8. Defleur, Max, de Lives.
9. Fischer, Emmanuel, de Verviers.
10. Fonsny, Joseph, de Dison.
11. Francotte, Auguste, de Liège.
12. Genicot, Henri, d'Orp.
13. Gramme, Robert, de Bas Oha.
14. Hanquet, Jean, de Liège.
15. Horion, Paul, de Liège.
16. Hubin, René, de Huy.
17. Jacob, Jean, de Liège.
18. Jacques, Alix, d'Arlon.
19. Lamarche, René, de Liège.
20. Lambion, Maurice, de Wiesme.
21. Maertens, Adrien, de Stavelot.
22. Marcotty, Jacques, de Dalhem.
23. Mary, Louis, de Ligny.
24. Moreau, Ernest, de Liège.
25. Mottard, Pierre, de Liège
26. Noël, Gaston, de Longwilly.
27. Remy, Camille, de Herstal.
28. Renier, Englebert, de Liège.
29. Richir, François, de Gilly.
30. Robert, Jean, de Huy.
31. Rucquois, Jean, de Liège.
32. Servais, Jean, de Liège.
33. Stanislaus, Fernand, d'Ans.
34. Thys, Raymond, de Sorée.
35. Ulrix, Ludovic, de Bruges.
36. Vanderveiken, Robert, de Verviers.
37. Wilmet, Théo, de Huy.
38. Xhaufflaire, Pierre, de Vivegnis.

B. — Faculté de Droit.

MM.

1. Albert, Maurice, de Tongres.
2. Ancion, Alfred, de Liège (1).
3. Billon, Henri, de Liège.
4. Bovy, Gaston, d'Ans (1).
5. Bronne, Carlo, de Liège.
6. Buyck, Joseph, d'Aerschot.
7. Carlier, Fernand, d'Erezée.

8. Cartuyvels, Henry, de Saint-Trond.
9. Collinet, Henri, de Liège.
10. Constant, Jean, d'Ixelles (1).
11. Crahay, Pierre, de Tournai.
12. Croonenberghs, Théo, de Hamont.
13. Delvaux, Jean, de Jambes.
14. de Moffarts, Pierre, de Liège.
15. Derriks, Jean, de Roclenge s/Geer.
16. de Terwangne, Léopold, de Liège (1).
17. Didier, Armand, de Grivegnée.
18. Duquenne, Maurice, de Liège.
19. Fabry, Edmond, de Comblain-la-Tour.
20. Foidart, Joseph, de Bressoux.
21. Fonsny, Antoine, de Verviers.
22. Genot, Victor, de Liège (1).
23. Gerard, Jean, de Hasselt.
24. Goossens, Henri, de Liège (1).
25. Grégoire, Albert, de Huy (1).
26. Hanotte, Théophile, de Verviers.
27. Henry, Marcel, de Dinant.
28. Homans, Charles, de Meerhout.
29. Horion, Paul, de Liège.
30. Lacroix, Jacques, de Liège.
31. Lambert, Victor, de Vielsalm.
32. Le Campe, André, de Saint-Nicolas (Liège).
33. Ledent, Albert, de Herstal.
34. Leruitte, Charles, de Liège.
35. Maisin, Louis, d'Opprebaix (1).
36. Marissiaux, Jean, de Liège.
37. Mathieu, Emile, de Huy (1).
38. Philippe, André, de Gembloux.
39. Putzeys, Marcel, de Herstal.
40. Renard, Albert, de Liège.
41. Renoître, Jean, de Pâturages.
42. Scharff, Pierre, de Liège.
43. Schmidt, Paul-Émile, de Liège.
44. Schoonbroodt, Léon, de Thimister.
45. Schreurs, Fernand, de Liège.
46. Siméons, Joseph, de Ruysbroeck (1).
47. Tholomé, Adelin, de Bolinnes.
48. Tilman, Marcel, de Liège
49. Vandervael, Roger, de Jemelle (1).
50. Van Russelt, Henri, de Hasselt (1).
51. Vincent, Léon, de Sombreffe (1).

(1) MM. Ancion, Alfred, Constant, Jean ; de Terwangne, Léopold ; Genot, Victor ; Goossens, Henri ; Henry, Marcel ; Maisin, Louis ; Mathieu, Emile ; Siméons, Joseph ; Vandervael, Roger ; Van Russelt, Henri et Vincent, Léon, ont obtenu la distinction dans deux examens différents ; MM. Bovy, Gaston et Grégoire, Albert dans trois.

C. — Faculté des Sciences.

MM.

1. Baguette, Albert, de Pétrograd.
2. Paron, Robert, de Liège.
3. Bastin, Louis, de Toula.
4. Beckers, Henri, de Visé.
5. Benoit, André, de Liège.
6. Bodart, Emile, de Huy.
7. Bonjean, Henri, de Liège.
8. Boreux, Paul, de Berneau.
9. Capon, Clément, de Liège.
10. Claude, Albert, de Longlier.
11. Comhaire, Simone, de Liège.
12. Culot, Charles, de Jemelle. (1)
13. Decat, Léon, de Montegnée.
14. De Gunst, Raymond, de Liège.
15. Dejardin, Paul, de Liège.
16. Delgoffe, Adolphe, de Huy.
17. Delheid, Edouard, de Liège.
18. Demaret, Ernest, Liège.
19. Denuit, Gaston, de Mons.
20. Desaive, Paul, de Seraing.
21. Diverse, Jules, de Courcelles.
22. Dôme, Maurice, de Santander.
23. Duby, Robert, de Solre-sur-Sambre.
24. Dujardin, Raoul, de Dolhain-Limbourg.
25. Dullier, Marc, de Ransart.
26. Dupuis, Germaine, de Liège.
27. Faniel, Henri, de Welkenraedt.
28. Fauconnier, Albert, de Liège. (1)
29. Forgeur, Albert, de Liège.
30. Fourmanoit, Robert, de Charleroi.
31. Frédérick, Nicolas, de Milmort.
32. Froment, Willy, de Strée.
33. Gérard, Albert, de Liège.
34. Germay, André, de Moresnet.
35. Gevers, Vincent, d'Anvers.
36. Gilbert, André, de Tamines.
37. Gillard, Albert, de Montegnée.
38. Gillot, Alfred, d'Avennes.
39. Goffard, Fernand, de Moha.
40. Grandjean, Joseph, de Bovigny.
41. Hannay, Charles, de Schaerbeek.
42. Hubin, Gustave, d'Ans.
43. Jamagne, Franz, de Liège.

---

(1) M. Culot a obtenu la distinction dans deux examens différents.

(1) M. Fauconnier a obtenu la distinction dans deux examens différents.

Mlle

44. Kittel, Mariette, de Cornesse.

MM.

45. Lacrosse, Jules, de Nessonvaux.
46. Lambert, Léopold, d'Oupeye.
47. Laurent, Jacques, de Lillois.
48. Leloup, Eugène, de Liège.
49. Lemaire, Emile, de Wandre.
50. Léonard, Georges, de Liège.
51. Léonard, Marcel, de Pousset.
52. Léonard, Nicolas, de Sluse-sur-Geer.
53. Lepage, Léon, de Liège.
54. Lorang, Louis, d'Arlon.
55. Marchant, Ferdinand, de Warnant.
56. Marette, Félix, de Liège.
57. Massart, Pierre, de Liège.
58. Massaut, Charles, de Charleroi.
59. Mengeot, Léopold, de Gerpinnes.
60. Meurant, Fernand, de Thuillies.
61. Michot, Paul, de Gembloux.
62. Minsart, Gaston, de Tourinne la Chaussée.
63. Moureau, Paul, de Liège.
64. Paquot, Jules, de Liège.
65. Piedbœuf, Charles, de Liège.
66. Piffert, Jean, de Chênée.

Mlle

67. Preud-homme, Madeleine, de Jemelle.

MM.

68. Reginster, André, de Villers-le-Temple.
69. Remacle, Joseph, de Liège.
70. Ringlet, Fernand, d'Ouffet.
71. Ronveaux, Clément, de Seraing.
72. Rousseau, Désiré, de Jemeppe-sur-Meuse.
73. Sevrin, Robert, d'Auvelais.
74. Simon, Elisée, de Seraing.
75. Sladden, James, de Marchienne-au-Pont.
71. Spronck, René, de Liège.

Mlle

77. Thiem, Joséphine, de Liège.

MM.

78. Van Leckwyck, Willy, d'Anvers.
79. Vryens, Gustave, d'Ensival.
80. Walgraffe, Charles, de Liège.
81. Weisgerber, Fernand, de Liège.
82. Wilmart, Jean, de Liège.

D. — Faculté de Médecine.

Mlle

1. Becker, Germaine, de Heusy. (1)
2. Bonhomme, Célesta, d'Andrimont. (1)
3. Germeau, Céline, de Montegnée.
4. Lommel, Jeanne, de Bahia-Blanca.

5. Magin, Aurelie, de Jemeppe-sur-Meuse.
6. Peclers, Antoinette, de Lubimoviski.
7. Prim, Marthe, de Tongres.
8. Sartoz, Mariette, de Seraing.
9. Schwers, Marie, de Liège.
10. Simon, Madeleine, de Chênée.

MM.

11. Adant, Henri, d'Anderlues. (1)
12. Arveng, Georges, de Lessines.
13. Aubry, Gustave, de Marchienne-au-Pont.
14. Badet, Jules, de Verlaine.
15. Becker, Paul, de Heusy.
16. Bouille, Joseph, de Vivegnis.
17. Breulet, Valère, de Marche.
18. Briamont, Jean, de Seraing. (1)
19. Brouha, Lucien, de Liège.
20. Buytaert, André, de Stavelot.
21. Cajot, Paul, de Chimay.
22. Clairbois, Pierre, de Bressoux.
23. Claude, Léon, de Bastogne.
24. Clesse, Adolphe, de Stavelot.
25. Collinge, Ludovic, de Tavier.
26. Corman, Alfred, de Polleur.
27. Cornet, Horace, de Trazegnies. (1)
28. Courtois, Jean, de Verviers.
29. Cromeecke, Marcel, de Tongres.
30. Cuypers, Marcel, de Neerpelt.
31. De Brouwer, Armand, de Boncelles.
32. Deffet, Gaston, de Seraing.
33. Dejace, Jean de Gleixhe.
34. Delfosse, Emile, de Perwez.
35. Deleval, Joseph, d'Aubel.
36. Delecloz, Henri, de Dison.
37. Demanet, Adelin, de Renaix.
38. Demanet, Marc, de Deux-Acren.
39. Demoulin, Pierre, de Bilstain.
40. Derenne, André, de Haltinnes.
41. Dethier, François, de Housse.
42. De Vel, Léon, de Deurne.
43. Devresse, François, de Tavier.
44. Dufour, Fernand, de Silly.
45. Dujardin, Fernand, de Dolhain-Limbourg.
46. Dupont, Victor, de Walcourt.
47. Fanuel, Robert, de Fleurus.
48. Géradon, Louis, de Liège.

---

(1) Mlles Becker, Germaine, Bonhomme, Célesta, MM. Adant, Briamont, Cornet, ont obtenu la distinction dans deux examens différents.

49. Germeau, Antoine, de Houppertingen.
50. Groulard, Iwan, de Verviers.
51. Hamoir, Joseph, d'Esneux.
52. Hansroul, Erasme, de Rochefort.
53. Henault, Charles, de Herve.
54. Hermans, Nicolas, de Liège.
55. Heuse, Joseph, de Nessonvaux.
56. Hatton, Jean, de Ath.
57. Houard, Hubert, de Seraing.
58. Houyez, Paul, de Liège.
59. Humblé, Frans, de Reckheim.
60. Husdent, Arthur, de Lincent.
61. Jammaers, Urbain, d'Ordange.
62. Johnen, Joseph, de Liège. (1)
63. Joset, Fernand, de Battice.
64. Labye, Léon, d'Ambresin.
65. Laduron, Edouard, de Wanfercée-Baulet.
66. Lambert, Georges, de Lamorteau.
67. Lambrechts, Marcel, de Hannut.
68. Lapière, Spartacus, d'Angleur.
69. Lauwaet, Albert, de Berchem.
70. Legrand, Marcel, de Wanze.
71. Lemaître, Achille, de Charleroi.
72. Lenfant, Joseph, de Stavelot.
73. Lhonneux, Georges, de St Georges.
74. Libert, Jean, de Herstal.
75. Lisin, Edmond, de Les-Avins. (1)
76. Locht, Marcel, de Visé.
77. Lombard, Maurice, de Grâce-Berleur.
78. Martens, Edmond, de Lanaeken.
79. Massa, Jean, de St-Trond.
80. Masy, Florent, de Landen.
81. Mathieu, Charles, de Liège.
82. Mattot, Henri, de Lompret.
83. Miesse, Silvère, de Marchienne-au-Pont.
84. Mignolet, François, de Huy.
85. Milz, Michel, de Dalhem.
86. Missotten, Robert, de Fologne.
87. Monfils, Joseph, de Montignies-sur-Sambre
88. Noppius, Jules, de Ham sur-Heure.
89. Ory, Marcel, de Liège.
90. Pahaut, Henri, de Tilff.
91. Paquay, Charles, de Liège.
92. Péters, Armand, de Herstal.
93. Pierret, Fernand, de Hamipré.
94. Piette, François, de Seraing.
95. Pirkin, Joseph, de Statte.

(1) M. Johnen a obtenu la distinction dans deux examens différents.

MM.

96. Pironet, Georges, de Lierneux.
97. Pirotte, Lucien, de Les Waleffes.
98. Poelman, Jean, de Warnant-Dreye.
99. Ponsart, Albert, de Spy.
100. Ponthot, Fernand, de Froidchapelle.
101 Rademackers, Adelin, de Baelen s/Nethe. (1)
102. Renard, Fernand, de Seraing.
103. Renson, André, de Welkenraedt.
104. Renwart, Maurice, de Flémalle-Grande.
105. Ronchesne, Willy, de Liège.
106. Schwers, Gustave, de Liège.
107. Simon, Louis, de Verviers.
108. Simons, Joseph, de Liège.
109. Stainier, Hyacinthe, de Haccourt.
110. Tielens, Clément, de Liège.
111. Van de Berg, François, de Chaudfontaine.
112. Vandervael, Franz, de Jemelle.
113. Vandormael, Guillaume, de Tongres.
114. Van Grieken, Joseph, de Maeseyck.
115. Van Neste, Joseph, de Dottignies.
116. Van Runckelen, Hugo, d'Anvers.
117. Vierset, Céleste, de Seraing.
118. Walef, Albert, de Flémalle-Grande.
119. Watelet, André, d'Ypres.
120. Wéry, Alexandre, de Liège.

E. — **Faculté Technique.**

MM.

1. Andrien, Albert, de Liège.
2. Bonnet, Fernand, de St-Servais (Namur).
3. Bouchat, Louis, de Namur.
4. Brouhon, Antoine, de Liège.
5. Bungert, René, d'Arlon.
6. Charlier, Eugène, de Neufchâteau.
7. Closquin, René, de Grivegnée.
8. Cornet, René, de Heusy. (1)
9. Coune, Henri, de Dison.
10. Defourny, Emile, de Herstal.
11. Douniaux, Henri, de Gosselies.
12. Dubois, François, de Bruxelles.
13. Dumoulin, Clément, de Gentbrugge.
14. Duquenne, Jean, de Liège.

---

(1) MM Lisin et Rademackers ont obtenu la distinction dans deux examens différents.

MM.

15. Fourmanoit, Jean, de Charleroi.
16. François, Léon, de Villers-St-Siméon.
17. Galler, Paul, d'Angleur.
18. Goffin, Raymond, de Souverain-Wandre.
19. Gordenne, Ulric, de Haccourt.
20. Grandry, Alphonse, de Héron.
21. Guissart, Jules, de Bastogne.
22. Hanchir, Hector, de Wasseiges.
23. Henrotte, Fernand, de Tavigny.
24. Hulin, Marcel, de Courcelles.
25. Jacquemin, Marcel, de Liège.
26. Jadin, Karl, de Liège.
27. Jadoul, Edmond, de Jemeppe.
28. Janssens, Georges, de Marcinelle.
29. Janssens, Jean, de Marcinelle.
30. Ledouble, Ernest, de Liège.
31. Ledru, Pierre, de Liège.
32. Lenoir, Robert, de Huy.
33. Lesgardeur, André, de Grivegnée.
34. Ligot, Joseph, de Maeseyck.
35. Lilot, Joseph, de Barvaux.
36. Lohest, Jean, de Spa.
37. Lonneux, Fernand, de Liège.
38. Marchandisse, Raymond, de Hasselt.
39. Masure, Pol, de Cappellen.
40. Nassen, Lucien, de Bilsen.
41. Nys, Louis, de Perwez.
42. Orban, André, de Liège.
43. Pasquasy, Léopold, de Charneux.
44. Rentier, François, de Seraing. (1)
45. Robinet, Hector, d'Ans.
46. Springuel, François, de Huy.
47. Tilkin, Jacques, de Liège.
48. Tomson, Eugène, de Liège.
49. Verheggen, Albert, d'Arlon. (1)
50. Vroonen, Emile, de Liège.
51. Warland, Eugène, de Liège.
52. Warnier, Paul, de Couthuin.

EXAMENS SCIENTIFIQUES

43 étudiants ont pris inscription pour subir des examens en vue d'obtenir des grades scientifiques, conformément à l'arrêté royal du 29 juillet 1869.

---

(1) MM. Cornet, René · Rentier, François et Verheggen, Albert ont obtenu la distinction dans deux épreuves différentes.

42 ont été examinés.

35 ont été admis, dont :

1 avec la plus grande distinction,

7 avec grande distinction,

11 avec distinction,

16 d'une manière satisfaisante.

A subi son examen avec la plus grande distinction :

M. Perkovsky, Grigory, de Kobrin, élève de la Faculté de Médecine.

Ont obtenu la grande distinction :

Faculté de Droit.

MM.

1. Drechsel, Max, de Profondeville.
2. Masson, Antoine, de Sippenaeken. (1)

Faculté des Sciences.

MM.

1. Braconier, Frédéric, de Liège.
2. Broos, Edgard, de Jemeppe-sur-Meuse.
3. Schor, Jacques, d'Odessa.

Faculté de Médecine.

1. M. Perkovsky, Grigory, de Kobrin.

Ont obtenu la distinction :

Faculté de Droit.

MM.

1. Allard, Jean, d'Angleur.
2. Allard, Adolphe, de Verviers.

Faculté des Sciences.

MM.

1. Broos, Edgard, de Jemeppe-sur-Meuse.
2. Culot, Lucien, de Jemelle.
3. Lahaye, Emile, de Hannut.
4. Nicolas, Fernand, de Moha.

(1) M. Masson, Antoine a obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

MM.

5. Olschwang, Abraham, de Mittau.
6. Roncart, Robert, de Verviers.
7. Solomonique, Nikhama, de Vitebsck.
8. Tulippe, Omer, de St-Vaast.

Faculté de Médecine.

1. M. Michaïloff, Christo, de Kazanlik.

ECOLE SPECIALE DE COMMERCE

158 élèves ont pris inscription pour les examens de la Licence en sciences commerciales, de la Licence du degré supérieur en Sciences commerciales, de la Licence en Sciences commerciales et consulaires, de la Licence en Sciences commerciales et coloniales, de la Licence en Sciences commerciales et financières et du Doctorat en Sciences commerciales.

148 ont été examinés.
99 ont été admis, dont :
1 avec la plus grande distinction,
9 avec grande distinction,
23 avec distinction,
66 d'une manière satisfaisante.

A obtenu la plus grande distinction :

1. M. Mihailitchenko, Alexis, de Pétrograd.

Ont obtenu la grande distinction :

MM.

1. Gafenco, Nicolas, de Beltzi.
2. Jacquet, Joseph, de Liège. (1)
3. Mihailitchenko, Nicolas, de Pétrograd.
4. Rey, William, de Liège.
5. Sepulchre, Etienne, de Liège.
6. Snyers, Théophile, de Goyer.
7. Tchaïko-Tchaïkovsky, Pierre, d'Edintzy.
8. Thiry, Hervé, de Ransart.

(1) M. Jacquet, Joseph, de Liège a obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

Les élèves qui ont obtenu la distinction, sont :

MM.

1. Aerts, Paul, de Gelinden.
2. Baeten, Achille, de Liège.
3. Balhan, Joseph, de Beyne-Heusay.
4. Bartholomé, Georges, de Beyne-Heusay.
5. Bellefontaine, Charles, de Malmedy.
6. Caprasse, Charles, de Vinalmont.
7. Constantopoulos, Panagiotis, de Calamata.

Mlle

8. Covalescaia, Ecaterina, d'Orel.

MM.

9. Delhaise, Hubert, de Budel.
10. Dochen, Hubert, de Huy.
11. Dupont, Emile, d'Angleur.
12. Fasbender, Raymond, d'Arlon.
13. Feldman, Oscar, de Krassiapolje. (1)
14. Firket, Maurice, de Liège.
15. Friedman, Abraham, de Vaslui.
16. Grauls, Léon, de Cortessem.
17. Heynen, Léon, de Seraing.
18. Lallemand, Lucien, de Virton.
19. Laurent, André, d'Ixelles.
20. Michel, Max, de Tirlemont.
21. Picard, Charles, de Vladicaucase.
22. Richelle, André, de Seraing.

ECOLES SPECIALES

EXAMENS SCIENTIFIQUES.

A. — **Faculté des Sciences.**

179 élèves ont pris inscription ;
157 ont été examinés,
105 ont été admis, dont :
3 avec la plus grande distinction,
7 avec grande distinction,
23 avec distinction,
72 d'une manière satisfaisante.

---

(1) M. Feldman, Oscar a obtenu la distinction dans deux examens différents.

Ont obtenu la plus grande distinction :

MM.

1. Andrault de Langeron, Nicolas, de Kowel.(1)
2. Dotreppe, Georges, de Dinant.

Ont obtenu la grande distinction :

MM.

1. Margoulies, Serge, d'Odessa.
2. Souré, Demétré, de Galatz.
3. Videtzky, Bentzel, de Vilna.
4. Vilcomirsky, Jacob, de Cetatea Alba.
5. Vrancken, Félix, de Hollogne-aux-Pierres.
6. Welstein, Michel, d'Odessa.
7. Zehovat, Benzion, de Résina.

Ont obtenu la distinction :

MM.

1. Aguas Cravo, Mario, de Albufeire.
2. Bargelli, Bernardino, de Massa.
3. Biel, Pierre, de Berg Betzdorf.
4. Brichant, André, de Enakiwo.
5. Chaudière, Alphonse, de Reutéria.
6. Defeld, Raymond, de Liège.
7. Defeld, Raymond, de Liège.
8. Fische, Mordehay, de Kavno.
9. Floros, Antoine, de Smyrne.
10. Georgescu, Nicolas, de Bucarest.
11. Javaux, Gustave, de St-Amand.
12. Jochpa, Hertz, de Rézina.
13. Louon, Paul, d'Ixelles.
14. Mondy, Léon, de Momalle.
15. Paulissen, Pierre, de Glain.
16. Pétris, Ernesto, de Porde none.
17. Pierreux, André, de Tubize.
18. Rasquin, André, de Liège.
19. Sakharoff, Alexandre, de Melitopol.
20. Triantaphyllides, Timoléon, de Batoum.
21. Van der Haeghen, Alfred, de Vilvorde.
22. Welter, Robert. d'Esch.
23. Zoumboulis, Anastase, de Constantinople.

---

(1) M. Andrault de Langeron a obtenu la plus grande distinction dans deux examens différents.

B. — Faculté Technique.

153 élèves ont pris inscription ;
150 ont été examinés,
107 ont été admis, dont :
1 avec la plus grande distinction,
7 avec grande distinction,
32 avec distinction,
67 d'une manière satisfaisante.

A subi son examen avec la plus grande distinction :

1. M. Rey, Maurice, de Liège.

Ont obtenu la grande distinction :

MM.

1. Brosens, René, d'Anvers.
2. Dubois, Valère, de Hamsur-Sambre.
3. Grecesco, Georges, de Bobu.
4. Milon, Georges, d'Arta.
5. Mosebach, Joseph, de Riga.
6. Smets, Florent, de Diest.
7. Strelzoff, Samuel, de Krementschoug.

Ont obtenu la distinction :

MM.

1. Baldini, François, de Taranto.
2. Barblé, Paul, de Luxembourg.
3. Bernheim, Paul, de Mulhouse.
4. Bezkrovny, Boris, de Pétrograde.
5. Coart, Louis, d'Angleur.
6. Darchambeau, Marcel, de La Louvière.
7. Decamps, Pierre, de Marchienne-au-Pont.
8. Demars, Cyprien, de Thuin.
9. Duré, Paul, d'Enghien.
10. Ernotte, Jean, de Houssse.
11. Georgeacopol, Victor, de Galatz.
12. Goosse, Maurice, de Landen.
13. Harentz, Mihran, de Smyrne.
14. Hoffmann, Raymond, de Wecker.
15. Leclercq, Victor, de Liège.
16. Lifschitz, Boris, d'Alexandrovsk.
17. Ligeropoulo, Alexandre, de Smyrne.
18. Malaxa, Aurel, de Galatz.
19. Manglis, Costa, de Smyrne.
20. Meyer, Julien, d'Arlon.

MM.

21. Pitulescu, Georges, de Verciorova.
22. Regout, André, de Liège.
23. Rizzuto, Pietro, de Vita.
24. Roudnick, Jacques, de Vilna.
25. Schaul, Alexandre, de Paris.
26. Soyer, Georges, de Comblain-au-Pont.
27. Tockert, Léon, de Lamadelaine.
28. Tombeur, Marcel, de Kemexhe.
29. Trachtenberg, Aron, de Krementschoug.
30. Verstraete, Jacques, de Bruges.
31. Woïtchik, David, de Vilna.
32. Xénakis, Démètre, du Caire.

89 élèves se sont présentés à l'examen final.

80 élèves ont été diplômés, savoir :

12 en qualité d'ingénieur des mines, (1)
3 en qualité d'ingénieur chimiste,
1 en qualité d'ingénieur métallurgiste,
16 en qualité d'ingénieur mécanicien,
48 en qualité d'ingénieur électricien.

sont diplômés :

Avec la plus grande distinction :

MM.

1. Daisomont, Adelin, de Herstal.
2. Damas, Joseph, de Flémalle-Grande.
3. Duré, Paul, d'Enghien.
4. Hustin, Jean, de Jumet.

Avec grande distinction :

MM.

1. Chalet, Léon, de Jambes.
2. Delecourt, Henri, de Wasmuel.
3. Jadot, Aldert, de Huy.
4. Maclot, Guillaume, de Grivegnée.
5. Parrino, Michel, de Palerme.
6. Pire, Louis, de Neuville-en-Condroz.
7. Schwartz, Jean, de Galatz.

(1) Indépendamment de ce nombre, 73 élèves ont été diplômés ingénieur civil des mines.

Avec distinction :

MM.

1. Batini, Auguste, de San-Giovanni.
2. Bréda, Raymond, de Gand.
3. Buyle, Alphonse, de Namur.
4. Conti, Umberto, de Rome.
5. Crucciani, Eusebio, de Pioraco.
6. Dalgas, Frederico, de Florence.
7. De Lancker, Robert, d'Anvers.
8. Dopagne, René, de Rotheux.
9. Du Pré, Georges, de Liège.
10. Frenkenberg, Arnold, de Czentochowa.
11. Gerbella, Louis, d'Ancône.
12. Grandchamps, Marcel, de Grivegnée.
13. Habets, André, de Liège.
14. Lambinon, Maurice, de Hollogne-aux-Pierres.
15. Leibovici, Jacob, de Beresti.
16. Leloup, Fernand, de Châtelet.
17. Lemaitre, Roger, d'Auvelais.
18. Lemauvais, Albert, de Sart-lez-Spa.
19. Malaxa, Jonel, de Galatz.
20. Mariette, Ernest, de Liège.
21. Mathien, Victor, d'Ougrée.
22. Mathy, Maurice, d'Awans-Bierset.
23. Morkovitch, Chimchen, de Kichineff.
24. Paquet, Albert, de On-Jemelle.
25. Parrino, Michel, de Palerme.
26. Sakharoff, Alexandre, de Melitopol.
27. Steinberg, Michel, de Rézina.
28. Sunnen, Eugène, de Scheidgen.
29. Vitagliano, Luigi, de Capoue.
30. Zelli-Jacobuzzi Giulio, de Vetralla.

INSTITUT SUPERIEUR D'HISTOIRE DE L'ART ET D'ARCHEOLOGIE.

17 élèves ont pris inscription pour les examens des deux épreuves de la candidature et de l'épreuve unique de la licence.

16 ont été examinés,

14 ont été admis, dont :

7 avec grande distinction,

3 avec distinction,

4 d'une manière satisfaisante.

Ont subi leur examen avec grande distinction :

Mme

1. Fredericq, Madeleine, de Hasselt.

Mlles

2. Calberg, Margueritte, de Liège.
3. Dupont, Yvonne, de Bruxelles.
4. Fagard, Julienne, de Liège.

Mlle

5. Halkin, Emilie, de Jambes.

M.

6. Tonus, René, de Liège.

Mme

7. Osiecskowska, Céline, de Uciana (Pologne).

On subi leur examen avec distinction :

Mlle

1. Mozin, Nelly, de Liège.

M.

2. Kunel, Maurice, de Herstal. (1)

INSTITUT SUPERIEUR D'HISTOIRE ET DE LITTERATURES ORIENTALES.

3 élèves ont pris inscription aux examens.

Epreuve unique du doctorat.

Admis avec la plus grande distinction :

M. Dossin, Georges, de Wandre.

Epreuve complémentaire de la candidature.

Admis avec grande distinction :

M. Van de Walle, Baudouin, de Bruges.

Admis avec distinction :

M. Stracmans, Maurice, d'Ixelles.

CERTIFICATS D'ETUDES.

Les facultés de Philosophie et Lettres, des Sciences et de Médecine, ont délivré, à la suite d'un examen, des

(1) M. Kunel a obtenu la distinction dans deux examens différents.

certificats constatant les connaissances dont les élèves ont fait preuve sur une ou plusieurs matières rentrant dans le cadre de leur enseignement.

25 élèves ont pris inscription.
5 ont subi l'examen avec la plus grande distinction.
8 l'ont subi avec grande distinction.
6 avec distinction,
6 d'une manière satisfaisante.

Ont obtenu la plus grande distinction :

Mlles
1. Herpoel, Maria, de Louvain. (1)
2. Walrand, Marie, de Sterpigny.

MM.
3. Bouillenne, Raymond, de Liège.
4. Cibrian, Santiago, de Burgos.

Ont obtenu la grande distinction :

Mlles
1. Harsin, Louise, de Liège.
2. Mathy, Marguerite, d'Ans.
3. Mélot, Marguerite, de Louvain. (1)
4. Worontzoff, Dorothée, de Beresniki.

MM.
5. Masy, Sylvain, de Vaux-Bierset.
6. Legrand, Marcel, de Wanze.
7. Piérard, Sylvain, d'Anvers.

Ont obtenu la distinction :

Mlles
1. Dotrenge, Hortense, de Warnant-Dreye.
2. Rensonnet, Anne, de Verviers.
3. Worontzoff, Dorothée, de Beresniki.

MM.
4. Delecloz, Henri, de Dison.
5. Franssen, Camille, de Fouron-St-Pierre.
6. Masy, Sylvain, de Vaux-Bierset.

---

(1) Mlle Herpoel a obtenu la plus grande distinction dans deux examens différents.

(1) Mlle Mélot a obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

Cette longue liste de succès, témoigne de l'ardeur qu'apportent à leurs études nos jeunes filles et nos jeunes gens. Je suis heureux de leur rendre hommage et de les féliciter de ces brillants résultats.

(Applaudissements.)

CONCOURS UNIVERSITAIRE POUR 1920-1922.

Les concurrents désignés ci-après, ayant obtenu au moins les trois cinquièmes des points attribués par le Jury à chacune des épreuves du concours, ont été proclamés :

Premier, en philologie classique, avec 90 points sur 100, M. Hubaux Jean, de Marcinelle, reçu Docteur en Philosophie et Lettres (groupe philologie classique) le 4 septembre 1919.

Le Jury a proposé l'impression, aux frais de l'Etat, du mémoire rédigé à domicile.

Premier, en sciences chirurgicales, avec 110 points sur 150, M. Christophe Louis, de Spa, reçu Docteur en médecine, chirurgie et accouchements, le 24 juillet 1920.

Première, en sciences pharmaceutiques, avec 75 points sur 100, M^lle^ Walrand Germaine, de Sterpigny, reçue pharmacien, le 22 octobre 1921.

BOURSES DE VOYAGE.

Concours de 1922.

Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts a classé dans l'ordre suivant, les concurrents désignés ci-après :

M^lle^ Maréchal Marguerite, née à Liège ;

M. Dossin Georges, né à Wandre, et

M. Herbillon Jules, né à Hognoul, Docteurs en philosophie et lettres.

Nous aimons à saluer d'une manière toute spéciale ces étudiants d'élite qui, dans la lutte intellectuelle à laquelle chaque année prennent part nos universités, ont fait triompher les couleurs liégeoises et ont affirmé la haute valeur de notre enseignement. Puissent-ils poursuivre avec bonheur la carrière scientifique dans laquelle ils s'engagent.

(Applaudissements.)

DOCTORAT SPECIAL.

Le 17 février 1923, la Faculté de Médecine a conféré le diplôme de Docteur spécial en sciences médicales proprement dites, non compris l'hygiène, à M. Jacques Roskam, Assistant de clinique médicale.

Le 9 juin 1923, la même Faculté a proclamé Docteur spécial en psychiatrie, M. Paul Divry, Assistant de la clinique psychiatrique.

(Applaudissements.)

NOMINATIONS ET CHANGEMENTS D'ATTRIBUTIONS.

Par Arrêté Royal du 14 octobre 1922, **M. C. le Paige,** Professeur émérite est, sur sa demande, déchargé de ses fonctions d'Administrateur-Inspecteur.

J'ai eu déjà l'occasion de rappeler dans mon rapport de l'an dernier, les longs et éminents services que notre collègue a rendus à l'Université. Celle-ci lui en garde le plus reconnaissant souvenir.

Par Arrêté Royal du 14 octobre 1922, **M. M. Dehalu,** Professeur ordinaire près la Faculté Technique, est chargé des fonctions d'Administrateur-Inspecteur.

Cette nomination a été accueillie avec la plus vive sympathie dans notre milieu universitaire. Ce que nous savons du caractère, de la droiture et de l'activité énergique de l'homme, nous est un garant que les intérêts de l'Université sont en mains sûres et que le nouveau Commissaire du Gouvernement sera dans toute la force du terme "the right Man in the right Place". *(Applaudissements prolongés.)*

M. le Ministre des Sciences et des Arts a autorisé **M. le professeur émérite Cesàro** à porter le titre de « Directeur Honoraire du Musée Minéralogique de l'Université de Liège ».

Par arrêté royal du 31 août 1922, **M. G. Lambrichts** est nommé, pour un terme de deux ans, prenant cours le 1er septembre 1922, assistant de clinique médicale.

Aux termes d'un arrêté royal en date du 2 septembre 1922, **M. V. Gothot** est nommé Professeur extraordinaire près la Faculté de Droit.

Par arrêté royal du 25 octobre 1922, **M. P. Chantraine** est nommé Professeur extraordinaire près la Faculté Technique.

Par arrêté royal du 25 octobre 1922, **M. H. Remy** est maintenu, pour un nouveau terme de deux ans, dans ses fonctions d'assistant du cours de géométrie descriptive, près la Faculté des Sciences.

Par arrêté royal du 30 octobre 1922, **M. N. Toupy** est maintenu, pour un nouveau terme de deux ans, prenant cours le 3 novembre 1922, dans ses fonctions d'assistant de la clinique obstétricale.

Aux termes d'un arrêté royal en date du 31 octobre 1922, **MM. Malvoz** et **Schoofs** sont déchargés, sur leur

demande, des parties des cours de prophylaxie des maladies transmissibles, d'hygiène scolaire et infantile et de médecine sociale, destinés aux élèves aspirants au grade scientifique de médecin-hygiéniste, qui ont pour objet la psychologie expérimentale appliquée à l'hygiène, la dermatologie, l'ophtalmologie, la pédiatrie et l'oto-rhino-laryngologie, dans leurs rapports avec l'hygiène.

Aux termes du même arrêté :

M. Francotte, est chargé de la psychologie expérimentale appliquée à l'hygiène ; **M. Weekers** de l'ophtalmologie, dans ses rapports avec la médecine scolaire ; **M. Plumier,** de la pédiatrie dans ses rapports avec l'hygiène et les maladies scolaires ; **M. Breyre,** de l'oto-rhino-laryngologie dans ses rapports avec l'hygiène scolaire.

Par arrêté royal du 31 octobre 1922, **M. R. Chandelle** est nommé, pour un terme de deux ans prenant cours le 1er novembre 1922, assistant du cours de chimie analytique près la Faculté des Sciences.

Aux termes d'un arrêté ministériel en date du 7 novembre 1922, **M. C. le Paige,** Professeur émérite et Administrateur-Inspecteur honoraire, est autorisé à ouvrir, dans la Faculté des Sciences, un cours libre sur l'histoire des sciences.

Aux termes d'un arrêté royal du 7 novembre 1922, **M. L. Fouarge** est chargé de faire, dans la Faculté des Sciences, le cours d'éléments de la théorie des déterminants.

Par arrêté royal du 15 novemre 1922, démission honorale de ses fonctions d'assistant du cours de mécanique appliquée près la Faculté Technique, est accordée, sur sa demande, à **M. Dessalles,** à partir du 30 octobre 1922.

Aux termes d'un arrêté royal en date du 18 novembre 1922, démission honorable de ses fonctions de professeur extraordinaire près la Faculté de Droit, est accordée, sur sa demande, à **M. J. Dabin.**

Aux termes d'un arrêté royal en date du 18 novembre 1922, **M. M. Dehalu,** Administrateur-Inspecteur, est chargé de faire, dans la Faculté des Sciences, les cours d'éléments du calcul des probabilités, y compris la théorie des moindres carrés, éléments d'astronomie et de géodésie (candidature ingénieur), astronomie physique, géographie mathématique, astronomie sphérique et les éléments d'astronomie mathématique, astronomie mathématique et géodésie.

Aux termes d'un arrêté royal du 18 novembre 1922, **M. J. Fairon,** est chargé de faire, dans la Faculté des Sciences, les cours d'éléments de l'histoire des Sciences physiques et mathématiques.

Aux termes d'un arrêté royal en date du 18 novembre 1922, **M. H. Janne** est chargé de faire, dans la Faculté des Sciences, le cours de « compléments de mécanique analytique et mécanique céleste ».

Par arrêté royal du 20 novembre 1922, **M. M. Wille** est chargé de faire à l'Ecole spéciale de Commerce, le cours de Principes généraux du Droit.

Par arrêté royal du 20 novembre 1922, **M. V. Gothot** est chargé de faire dans la Faculté de Droit, le cours d'éléments du droit civil moderne (exposé des principes généraux), destiné aux élèves du notariat.

Par arrêté royal du 20 novembre 1922, **M. E. Hairs** est nommé Professeur ordinaire près la Faculté de Médecine.

Par arrêté royal du 20 novembre 1922, **M. L. Plumier-Clermont** est nommé Professeur extraordinaire près la Faculté de Médecine.

Aux termes d'un arrêté royal en date du 20 novembre 1922, **M. Henri Halkin,** est chargé de faire, dans la Faculté de Médecine, le cours de clinique et policlinique des maladies syphilitique et cutanées.

Par arrêté royal du 20 novembre 1922, **M. Jean Firket** est chargé de faire, dans la Faculté de Médecine, les cours d'anatomie pathologique, de démonstrations macroscopiques et microscopiques d'anatomie pathologique et les exercices d'autopsies ainsi que le cours facultatif d'exercices pratiques d'anatomie pathologique.

Par arrêté royal du 30 novembre 1922, démission honorable de ses fonctions d'assistant du cours de description des machines, est accordée, sur sa demande, à **M. J. Berthelier.**

Aux termes d'un arrêté royal en date du 30 novembre 1922, **M. P. Magnée** est nommé, pour un terme de deux ans prenant cours le 1er novembre 1922, assistant du cours de description des machines près la Faculté Technique.

Aux termes d'un arrêté royal en date du 30 novembre 1922, **M. C. Mathien** est nommé, pour un terme de deux ans, prenant cours le 1er décembre 1922, assistant du cours de médecine légale.

Par arrêté royal du 23 décembre 1922, **M. L. Pauwen** est nommé Chef de travaux d'astronomie et de topographie.

Par arrêté royal du 23 décembre 1922, le mandat d'assistant au cours d'anatomie de **M. J. Voncken** est

renouvelé pour un nouveau terme de deux ans à partir du 2 juillet 1922.

Aux termes d'un arrêté royal en date du 26 décembre 1922, **M. M. Guillemin** est nommé Professeur ordinaire dans la Faculté des Sciences.

Par arrêté royal du 26 décembre 1922, **M. H. Thyssen** a été nommé Chef de travaux de métallurgie générale et sidérurgie.

M. Eug. Nevéroff a été autorisé à faire un cours élémentaire de droit civil russe destiné aux étudiants ou anciens étudiants russes de l'Université.

M. L. Counson a été chargé de faire les répétitions du cours de physique expérimentale et d'assister M. E. Bertrand dans la direction des travaux pratiques dépendant du dit cours.

MM. H. Chauvin et **J. Kuntziger**, Chefs de travaux, sont chargés de faire les répétitions du cours d'électricité.

M. L. Pauwen a été chargé de faire les répétitions des cours d'astronomie, de géodésie et de calcul des probabilités près la Faculté des Sciences ainsi que les répétitions du cours de topographie près la Faculté Technique.

M. M. Van de Putte est chargé de faire les répétitions du cours de métallurgie des métaux autres que le fer.

Aux termes d'un arrêté royal du 15 janvier 1923, **M. O. Orban** est déchargé, sur sa demande, du cours d'éléments du droit administratif, à l'Ecole spéciale de Commerce.

Par arrêté royal en date du 15 janvier 1923, **M. E. Crahay** est chargé de faire à l'Ecole spéciale de Commerce, le cours d'éléments du droit administratif.

Par arrêté royal du 15 janvier 1923, **M. C. Wauters** est chargé de faire, à l'Ecole spéciale de Commerce, le cours de législation comparée des transports.

Par arrêté royal du 15 janvier 1923, **M. E. Malvoz** est chargé de faire, à la Faculté de Médecine, le cours facultatif de maladies des pays chauds et à l'Ecole spéciale de Commerce, le cours d'hygiène coloniale.

Aux termes d'un arrêté royal en date du 3 février 1923, démission honorable de ses fonctions d'assistant des cours d'analyse des denrées alimentaires et de pharmacie pratique, est accordée ,sur sa demande, à partir du 30 décembre 1922, à **M. E. Gérard.**

Aux termes d'un arrêté royal du 8 février 1923, **M. L. Parmentier** est déchargé, sur sa demande, du cours d'exercices philologiques sur la langue grecque, destiné aux élèves de la candidature.

Par arrêté royal du 8 février 1923, **M. L. Halkin** est déchargé sur sa demande, du cours d'exercices philologiques sur la langue latine, destiné aux élèves de la candidature.

Par arrêté royal du 8 février 1923, **M. A. Delatte** est chargé de faire, dans la Faculté de Philosophie et Lettres, les cours d'exercices philologiques sur la langue latine et d'exercices philologiques sur la langue grecque.

Aux termes d'un arrêté royal en date du 8 février 1923, **M. S. Etienne** est chargé de faire, dans la Faculté de Philosophie et Lettres, les cours d'explication approfondie d'auteurs français (temps modernes), d'encyclopédie de la philologie romane et d'histoire des littératures modernes.

Par arrêté royal du 8 février 1923, **M. E. Ulrix** est chargé de faire, dans la Faculté de Philosophie et Lettres, le cours facultatif de latin vulgaire.

Aux termes d'un arrêté royal du 15 février 1923, **M. L. De Munter** est chargé de faire le cours facultatif de la technique de la cinésithérapie.

Aux termes d'un arrêté ministériel en date du 17 février 1923, **M. R. Aznar Casanova** est autorisé à faire en espagnol, un cours libre de littérature espagnole dans la Faculté de Philosophie et Lettres.

Par arrêté royal du 28 février 1923, **M. F. Charles**, est nommé, pour un terme de deux ans prenant cours le 1er janvier 1922, assistant du cours de géologie.

Aux termes d'un arrêté royal du 10 mars 1923, **M. H. Halkin** est chargé de la partie des cours d'hygiène scolaire et de prophylaxie des maladies transmissibles qui a pour objet la dermatologie et la syphiligraphie.

Par arrêté royal du 23 mars 1923, **M. L. Graulich** est promu au rang de Professeur ordinaire près la Faculté de Droit, à la date du 30 mai 1922.

Par arrêté royal du 23 mars 1923, **M. C. Fraipont** est promu au rang de Professeur ordinaire près la Faculté des Sciences.

Par arrêté royal en date du 30 mars 1923, **M. F. Bomerson** est chargé de faire, à l'Ecole spéciale de Commerce, le cours de législation industrielle.

Par arrêté royal en date du 30 mars 1923, **M. Y. Colmant** est nommé, pour un terme de deux ans, assistant de la clinique ophtalmologique.

Par arrêté royal du 30 mars 1923, **M. G. Leplat,** est maintenu, pour un dernier terme de deux ans, dans ses fonctions d'assistant du cours d'embryologie.

Par arrêté royal du 17 avril 1923, **M. R. Bidlot** est nommé, pour un terme de deux ans, assistant de mécanique appliquée.

Par arrêté royal du 17 avril 1923, M. **J. Danze** est nommé, pour un terme de deux ans, assistant de mécanique appliquée.

Par arrêté royal du 30 avril 1923, **M. L. Plumier-Clermont** est déchargé de ses fonctions de chef de travaux de la clinique interne.

Par arrêté royal en date du 30 avril 1923, **M. C. Hanocq** est promu au grade de Professeur ordinaire près la Faculté Technique.

Par arrêté royal en date du 30 avril 1923, **M. A. de Marneffe** est promu au grade de Professeur ordinaire près la Faculté Technique.

Par arrêté royal en date du 30 avril 1923, **M. A. Paquet** est maintenu, pour un dernier terme de deux ans, dans ses fonctions d'assistant au cours de chimie analytique, à partir du 1er juin 1923.

Aux termes d'un arrêté royal en date du 30 avril 1923, M. le Docteur **J. Roskam** est nommé Chef de travaux de la clinique médicale.

Par arrêté royal en date du 8 mai 1923, **M. Eugène Hubert** est, sur sa demande, déclaré émérite.

Par arrêté royal du 25 mai 1923, démission honorable de ses fonctions d'assistant du cours de géométrie descriptive est accordée, sur sa demande, à **M. H. Remy.**

Aux termes d'un arrêté royal en date du 1er juin 1923, **M. A. Braas** est promu au grade de Professeur ordinaire à partir du 12 juin 1923, près la Faculté de Droit.

Aux termes d'un arrêté royal en date du 1er juin 1923, **M. H. Fredericq** est promu au grade de Professeur ordinaire, à partir du 15 juin 1923, près la Faculté de Médecine.

Par arrêté royal en date du 16 juin 1923, **M. C. Fraipont** est déchargé, sur sa demande, des répétitions du cours d'éléments de paléontologie près la Faculté Technique.

Par arrêté royal du 17 juillet 1923, **M. E. Willems** est maintenu pour un second terme de deux ans, dans son mandat d'assistant près la Faculté de Médecine et passe au service du laboratoire d'anatomie pathologique.

Par arrêté royal du 31 juillet 1923, **M. le docteur Brouha** est autorisé à prendre le titre honorifique de Professeur-Agrégé de l'Université.

Par arrêté royal du 31 juillet 1923, **M. M. Brouha** est nommé, à titre définitif, sous-Directeur de l'Ecole d'enseignement pour sages-femmes annexée à la clinique des femmes, à partir du 24 février 1923.

Par arrêté royal du 31 juillet 1923, le mandat d'assistant de la clinique médicale confié à **M. L. Leclerq**, est renouvelé pour un dernier terme de deux ans à partir du 1er août 1923.

Par arrêté royal en date du 8 août 1923, **M. Léon Muller** a été nommé Chef de travaux de bactériologie et hygiène.

Par arrêté royal du 10 août 1923, **M. E. Deleixhe** est nommé, pour un terme de deux ans prenant cours le 1er août, assistant de la clinique médicale.

Par arrêté royal du 21 septembre 1923, **M. Ch. Michel** est, sur sa demande, déclaré émérite à partir du 24 juillet 1923 et autorisé à continuer son enseignement jusqu'à la fin de l'année académique.

Par arrêté royal du 25 septembre 1923, **M. Lebeau** est nommé Chef de travaux à l'Ecole spéciale de Commerce.

M. A. Renier est chargé de faire les répétitions du cours d'éléments de paléontologie.

M. A. Laviolette a été autorisé à continuer les répétitions de son cours d'exploitation des chemins de fer.

M. H. Thyssen a été chargé de faire les répétitions du cours de métallurgie générale.

M. Schlag est chargé de faire les répétitions des cours de construction de machines et de description des machines.

M. Guérin est chargé de faire les répétitions du cours de physique industrielle.

M. Remy a été chargé de faire les répétitions du cours de géométrie descriptive près la Faculté des Sciences.

PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par arrêté royal du 31 août 1922 la nomination de **M. A. Auvray** en qualité de Receveur académique pour l'année académique 1922-1923 est approuvée.

Par arrêté royal du 22 septembre 1923, **M. Léon Vecqueray** a été nommé Secrétaire de l'Administrateur-Inspecteur.

ADMISSIONS A L'EMERITAT.

Deux des membres les plus distingués et les plus respectés de la Faculté de Philosophie et Lettres: MM. les professeurs **Eugène Hubert** et **Charles Michel**, viennent d'être admis à l'éméritat.

Par la longue durée et le succès de son enseignement, par son Rectorat brillant, par les services qu'il a rendus comme Ministre des Sciences et des Arts, le nom de M. **Eugène Hubert** restera indissolublement lié à l'histoire de notre Université. (*Applaudissements prolongés.*)

Entre le moyen-âge, merveilleusement ressuscité par un Godefroid Kurth et l'époque contemporaine, à laquelle se sont tout naturellement consacrés la plupart de nos historiens belges, Eugène Hubert s'est tracé, dès ses débuts, il y a cinquante années déjà, son domaine dans l'époque moderne, c'est-à-dire le champ le moins exploré de notre histoire, et dans la partie la moins connue de cette époque, les XVII^{e} et XVIII^{e} siècles.

Si, à présent, l'on connaît à peu près la fin de notre Ancien Régime, c'est pour une large part à lui que nous le devons.

La production scientifique d'Eugène Hubert consista, en premier lieu, dans l'exhumation patiente et l'édition critique de documents ignorés ou mal connus.

Les mémoires de cette première catégorie sont le fruit d'une exploration aussi sagace que minutieuse, des archives de Belgique, de Paris, de Vienne, de Berlin et de La Haye.

L'auteur en a tiré une vaste documentation qui lui a permis de rectifier et d'asseoir sur des bases nouvelles, la solution de bien des problèmes relatifs à l'histoire des Pays-Bas Autrichiens.

Une seconde classe de travaux a valu à notre collègue, au long de sa carrière, la juste estime d'un cercle plus étendu de l'élite intellectuelle. Utilisant lui-même les matériaux amenés à pied d'œuvre, inventoriés, « réceptionnés » au préalable, il a prononcé plus d'une fois les premiers mots, et souvent les derniers, sur des sujets aussi importants que la torture aux Pays-Bas, que la Barrière de 1715 à 1782, que l'histoire des minorités protestantes dans notre pays catholique. C'est spécialement à cette seconde catégorie de ses œuvres, remarquablement objectives toujours, que s'applique ce jugement d'un rapporteur de notre Académie: « Il épuise la matière; après lui, il n'y a plus qu'à glaner ».

On n'a pas oublié que l'année dernière, le jury quinquennal d'histoire nationale, proposa de décerner le prix pour la période de 1916 à 1920, « à l'ensemble de ses travaux ».

Sanctionnée par le Gouvernement, cette proposition le fut aussi par l'opinion savante unanime. Elle réjouit plus spécialement, vous en avez gardé le souvenir, l'Université de Liège.

C'est que, plus encore qu'il ne fut pendant cinquante années fécondes l'un de nos chercheurs les plus appliqués, Eugène Hubert se fit un devoir, une fierté, d'être l'un des maîtres les plus éminents de notre vieille maison.

Exact en chacune de ses syllabes, ponctuel en la moindre de ses obligations, nous l'avons tous connu, élèves ou professeurs, tel le type même de la conscience professionnelle.

L'histoire est, comme la vie, un champ clos de luttes jamais closes; Eugène Hubert, dans son enseignement, n'a jamais prétendu au rôle, rarement incontesté, d'arbitre de camp; il s'est, de toutes ses forces, donné aux tâches plus discrètes, de l'analyste, du commentateur averti et prudent.

Lorsqu'enfin, attentive a d'aussi rares mérites, la confiance royale se fixa sur notre collègue, il n'y eut d'étonné que lui.

Acceptant, pour un temps, l'honneur insigne qu'il n'avait pas rêvé, il n'eut de préoccupation constante que d'être, sur ce sommet, ce que toujours l'avait révélé son labeur quotidien.

Préparé mieux que quiconque par les leçons de tout notre passé, de ce passé dont les leçons les plus hautes se condensent en notre devise nationale, pénétré plus encore par le rappel suprême qu'en avaient administré à tous, les jours récents, il fut le ministre de tous.

Sans doute formulerais-je sa pensée maîtresse en sa fonction nouvelle, en disant que gouverner c'est prévoir, mais que c'est aussi, à certaines heures surtout, se souvenir.

Pendant son trop court passage aux affaires, M. Hubert, Ministre des Sciences et des Arts, se préoccupa surtout de la question si délicate du recrutement professoral. C'est à lui que nous devons l'arrêté sur l'agrégation, destiné dans sa pensée à permettre aux jeunes gens les mieux doués, de se préparer à la carrière de l'enseignement supérieur et le statut relatif au traitement des chargés de cours, statut qui avait pour but de préciser la position financière de ces collaborateurs importants du corps professoral, de fixer les règles de leur avancement et de les soustraire à tout arbitraire administratif. *(Applaudissements.)*

Sa Majesté, en signant l'arrêté qui admettait à l'éméritat M. Hubert, a daigné lui exprimer ses regrets de le voir renoncer à la haute mission à laquelle il s'est consacré depuis de si longues années.

« Notre Souverain, — ainsi s'exprime la lettre du Cabinet du Roi — a été à même d'apprécier tout votre patriotisme et votre dévoûment à la chose publique au cours de vos fonctions ministérielles, et Il désire que vous sachiez quelle haute estime Il vous garde et combien Il n'a cessé d'apprécier vos services ».

Comblé d'honneurs et de distinctions, notre cher collègue se retire à un moment où nous pouvions encore attendre de son expérience, de son tact et de son étonnante fraîcheur d'esprit, d'éminents services. Il emportera dans sa retraite le plus affectueux souvenir de tous ses collègues et amis. *(Applaudissements prolongés.)*

*
* *

L'âge de l'éméritat vient d'être atteint également par M. C. **Michel,** Professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres et Président de l'Institut supérieur d'histoire de l'art et d'archéologie.

Poussé par un vif attrait vers les études philologiques, notre futur collègue était devenu docteur à une époque où nos Facultés de Philosophie et Lettres n'offraient pas encore la variété d'enseignement et les moyens de formation technique qu'elles possèdent aujourd'hui. Pour achever de se préparer aux études qui devaient remplir sa vie, il fréquenta les universités de Bonn, de Strasbourg et de Berlin, puis fit à Paris un séjour de trois ans, où l'enseignement du Collège de France et de l'Ecole des Hautes Etudes eût une profonde influence sur sa formation intellectuelle.

Il s'y adonna notamment à l'étude de la langue sanscrite et il fut chargé par le Gouvernement d'en inaugurer l'enseignement à l'Université de Liège en décembre 1880.

Cinq années plus tard, il passait comme professeur à l'Université de Gand et, en janvier 1892, il revenait en la même qualité à l'Université de Liège. Il n'a pas cessé d'y enseigner jusqu'aujourd'hui l'Epigraphie et les Institutions grecques, en même temps qu'il expliquait les auteurs grecs aux élèves de candidature. Absorbé de plus en plus par les études helléniques, il s'était déchargé, en octobre 1908, du cours de sanscrit et de grammaire comparée en faveur de notre collègue, M. J. Mansion. Dans une autre section de notre Université, il avait créé à l'Institut supérieur d'art et d'archéologie l'enseignement de l'histoire de l'architecture, de la sculpture et des arts appliqués dans l'antiquité gréco-romaine.

C'est qu'en effet, à une forte éducation philologique, notre collègue joignait une culture littéraire et artistique dont les auditeurs de nos cours publics ont eu souvent l'occasion d'apprécier et de goûter l'étendue, le charme et la distinction. Ainsi sa notoriété, établie sur des travaux destinés aux spécialistes, a pu dépasser le nombre restreint des savants et des écoles.

Mais si la mission d'un universitaire comporte, en une certaine mesure, la communication de son savoir au grand public, on peut dire que ce ne fut là pour notre collègue qu'un délassement, et que l'enseignement donné à des élèves d'élite a retenu à peu près son activité tout entière.

Philologue né, il avait le goût des patientes recherches, des analyses minutieuses et des laborieux rapprochements, l'art de réunir les documents, de les grouper

et de soumettre à une revision critique les conclusions qu'on en déduit.

C'est suivant cette méthode que, pour permettre d'étudier dans leurs sources mêmes l'histoire et les institutions de la Grèce ancienne, il a composé le *Recueil d'Inscriptions grecques* qui fut l'œuvre capitale de sa longue carrière.

Le volume, paru en 1900, contient plus de quatorze cents textes dont le choix a exigé le dépouillement des lourds *Corpus* et d'une foule d'ouvrages et de périodiques de tous pays et de toutes langues. En tête de chaque inscription, se trouve un sommaire indiquant toutes les références qui sont utiles à l'intelligence du texte et qui permettent à l'élève de pousser celle-ci plus avant par des recherches et des travaux personnels. Un premier fascicule supplémentaire, paru en 1910, a porté à près de seize cents le nombre des inscriptions du Recueil; il sera suivi de plusieurs autres qui sont dès maintenant préparés.

Cet admirable instrument de travail a trouvé auprès du public savant le succès qu'il méritait. Il est en vérité devenu classique et dans tous les séminaires de philologie bien outillés, il se trouve à portée des mains des travailleurs et rend de précieux services aux maîtres et aux élèves. Dès 1900, il a obtenu à Paris le Prix Zographos décerné par l'Association française pour l'encouragement des études grecques, et il a été la principale cause de l'insigne honneur qu'en 1908 l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a fait à notre collègue en l'élisant comme Membre correspondant de l'Institut de France. Tout récemment encore, en 1922, la Faculté des Lettres de Bordeaux, et, cette année même, celle de Paris, demandaient à M. Michel de faire à leurs élèves une série de leçons d'histoire grecque.

Malheureusement l'état de sa santé n'a pas permis à notre collègue de se rendre à ces invitations flatteuses. Je n'essaierai pas de retracer la part constante que M. Michel a prise au mouvement philologique en collaborant à de nombreuses revues et divers grands recueils scientifiques en Belgique et à l'étranger. Je signalerai seulement l'intérêt spécial qu'il a toujours témoigné aux études religieuses; c'est ainsi qu'il a fait à Paris, sur la religion populaire de la Grèce antique, six conférences publiées en partie dans diverses revues, et qu'il a donné une édition, avec notes et traduction, du texte de plusieurs Evangiles apocryphes.

En accroissant par un travail incessant la somme de ses connaissances, M. Michel poursuivait avant tout le but désintéressé de devenir un guide sûr pour les étudiants auxquels il faisait le don entier de son dévouement et de ses forces.

L'Université a été vraiment son domicile intellectuel; professeur consciencieusement et activement assidu, l'enseignement fut pour lui un apostolat qui visait à amener les élèves au goût de la vie spirituelle et au culte de la science. Il initiait les jeunes gens à la technique du métier avec une sagacité consommée et une fervente sympathie, sans se rebuter ni de la petitesse ni de l'insignifiance apparente des détails. Aussi sa carrière fut remarquablement féconde et il a suscité de nombreuses vocations philologiques. A tous les auditeurs qui ont suivi ses cours, il laissera le cher souvenir d'un maître qui leur inspirait estime et confiance.

Nous partageons les vifs regrets que le départ de M. Michel causera à la jeunesse studieuse; le souvenir reconnaissant de notre Université le suivra dans la vie discrète d'étude et de travail dont il a toujours donné l'exemple.

Sa Majesté, désireuse de reconnaître les services rendus par M. Michel pendant sa longue carrière, l'a promu par Arrêté Royal du 24 Juillet 1923 au grade de Grand Officier de la Couronne. *(Applaudissements prolongés.)*

DISTINCTION POLITIQUE.

Pour la troisième fois notre Université a eu l'insigne honneur de voir l'un de ses membres appelé à faire partie du Conseil de la Couronne.

A la suite de la retraite, pour motif de santé, de M. Leclère le portefeuille des Sciences et des Arts, a été confié à notre collègue **M. Nolf**, Professeur à la Faculté de Médecine.

DISTINCTIONS SCIENTIFIQUES.

Faculté de Philosophie et Lettres.

Le Conseil de l'Université de Paris, sur la proposition de la Faculté des Lettres, a décidé, dans sa séance du 4 décembre 1922, le décerner le grade de Docteur « honoris causa » à **M. M. Wilmotte.**

L'Institut Royal Lombard des Sciences et des Lettres, à Milan, a rendu hommage à la carrière scientifique de **M. le professeur J. P. Waltzing,** en se l'associant avec le titre de membre correspondant des classes des lettres et des sciences morales et politiques, en même temps que Bergson, Hauvette, Lindsay, Bradley, Clark et Höffding.

M. A. Grégoire a obtenu le prix Rouveroy pour l'ensemble de ses travaux de linguistique et d'orthophonie.

M. J. Capart a été élu Corresponding Fellow of the British Academy.

L'Académie Royale de Belgique a décerné à **M. A. Delatte** le Prix Gantrelle pour son mémoire sur la Vie de Pythagore de Diogène Laerce.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui a décerné le prix Bordin pour son ouvrage : Essai sur la politique pythagoricienne.

L'Académie Royale de langue et de littérature française de Belgique a couronné un ouvrage de M. S. **Etienne**, intitulé : Les sources de « Bug Jargal ».

Faculté de Droit.

La famille Solvay ayant fait remise à l'Université libre de Bruxelles de l'Institut de Sociologie fondé par feu M. Ernest Solvay en 1902, **M. Ernest Mahaim** a été appelé par le Conseil de cette Université à en prendre la direction.

Nous félicitons notre éminent collègue de cet appel, qui constitue un hommage rendu à sa valeur scientifique et à son esprit d'organisation.

Nous sommes heureux de ce que sa collaboration comme professeur nous reste acquise. *(Applaudissements.)*

Ecole spéciale de Commerce.

M. H. Lonay a été l'objet de la plus haute distinction scientifique dont dispose la Société royale de Botanique de Belgique, par l'attribution du prix triennal Léo Errera, pour ses récents travaux sur la physiologie et l'anatomie des carpelles et des ovules et sur l'embryologie dans la famille des polygonacées.

Faculté des Sciences.

A l'occasion des fêtes de son 75e anniversaire, l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liège a nom-

mé Membres d'honneur **MM. les professeurs Neuberg, G. Cesàro** et **J. Deruyts.**

M. G. Cesàro a été nommé Membre de la R. Accademia Nazionale dei Lincei.

L'Académie royale des Sciences a décerné un prix à **M. J. Anten** pour son mémoire : « Le salmien métamorphique du sud du massif de Stavelot ».

M. A. Paquet, Assistant du cours de chimie analytique, Professeur de chimie générale et appliquée à l'Ecole industrielle a été réélu à l'unanimité Vice-Président de la Société des Elèves sortis de l'Ecole industrielle supérieure de la Ville de Liège.

Faculté de Médecine.

M. Léon Fredericq a été nommé Docteur « honoris causa » de l'Université de Lyon.

Un arrêté ministériel français a proclamé **M. F. Henrijean,** Docteur « honoris causa » des universités de Toulouse et de Lyon. Notre distingué collègue a été nommé Membre « honoris causa » de la Société de thérapeutique de Paris et Membre correspondant de la Société des Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

M. E. Malvoz a été élu Membre correspondant de l'Académie de Médecine de Paris.

M. J. Duesberg a été nommé Membre correspondant de l'Académie de Médecine et supplée M. Nolf au Conseil de perfectionnement de l'enseignemnt supérieur.

En séance du 13 décembre 1922, le groupe des sciences médicales et biologiques de l'Université a procédé à l'élection d'un délégué à la Fondation Universitaire, pour achever le mandat devenu vacant par la démission de M. le professeur E. Malvoz. Son choix s'est porté sur **M. le professeur Duesberg.**

M. C. Willems a été nommé Président d'honneur du Congrès français de chirurgie, Président du Comité international de chirurgie et a obtenu la médaille d'or du Congrès international de chirurgie de Londres.

M. H. Fredericq a été élu Membre de la Société de chimie biologique de Paris.

M. E. Stockis a été élu Président de la Fédération Belge des Sociétés scientifiques et Membre d'honneur de la Société de médecine légale de New-York.

M. le docteur Brouha, Professeur-Agrégé, a été nommé Membre correspondant de la Société italienne d'obstétrique et de gynécologie.

M. le docteur R. Erpicum, Assistant de la clinique urologique a été nommé Membre titulaire de la Société belge d'urologie.

M. le docteur G. Leplat, Assistant d'embryologie, a été nommé Membre titulaire de la Société belge de biologie.

Faculté Technique.

M. P. Fourmarier a été nommé Membre correspondant étranger de la Société géologique de Londres.

M. A. Renier a été élu Membre correspondant de la Geological Society of London.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

Ont été promus ou nommés dans les ordres nationaux :

I. — Ordre de Léopold.

Chevaliers:

MM. L. Graulich, Professeur à la Faculté de Droit; **C. Fraipont** et **M. Guillemin,** Professeurs à la Faculté des Sciences; **H. Fredericq** et **E. Hairs,** Professeurs à la Faculté de Médecine; **C. Hanocq,** Professeur à la Faculté

Technique ; **J. Voncken,** Assistant de médecine opératoire.

II. — Ordre de la Couronne.

Grand Officier:

M. C. Michel, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres.

Officier:

M. P. Fourmarier, Professeur à la Faculté Technique.

Chevaliers:

MM. E. Trasenster, Professeur à la Faculté Technique ; **P. Delava,** Assistant de physiologie ; **R. Erpicum,** Assistant de la clinique urologique.

III. — Ordre de Léopold II.

Officier:

M. R. Aznar Casanova, Professeur à l'Ecole spéciale de Commerce.

Croix civique de 1re classe.

MM. M. Wilmotte, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres ; **A. Gravis,** Professeur à la Faculté des Sciences, **M. Lohest,** Professeur à la Faculté des Sciences ; **X. Francotte,** Professeur à la Faculté de Médecine ; **E. Hairs,** Professeur à la Faculté de Médecine ; **E. Nihoul,** Professeur à la Faculté Technique.

Médaille civique de 1re classe.

MM. H. Vander Linden, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres ; **J. Willems,** Professeur à la Faculté de Droit ; **E. Crahay,** Professeur à la Faculté de Droit ; **L. Meurice,** Professeur à la Faculté des Sciences, **E. Colson,** Professeur à la Faculté des Sciences ; **G. De Craene,** Chargé de cours à la Faculté de Philosophie et

Lettres; **M. Duguet,** Chef de travaux-Répétiteur à la Faculté des Sciences; **F. Fontaine,** Chef de travaux-Répétiteur à la Faculté Technique.

DÉCORATION CIVIQUE 1914-1918.

Croix de 2e classe:

M. H. Fauconnier, Chargé de cours à la Faculté de Médecine.

Médaille de 3e classe:

M. L. Vecqueray, Secrétaire à l'Administration.

DECORATIONS ETRANGERES.

M. Eugène Hubert, Professeur émérite de la Faculté de Philosophie et Lettres et **M. Ch. De Jace,** Recteur, ont été nommés Grand Officier de l'ordre royal d'Isabelle la Catholique.

M. O. De Bast, Professeur à la Faculté Technique a été nommé Chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne.

M. H. Fredericq, Professeur à la Faculté de Médecine a été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur et Officier de l'ordre de Ouissam Alaouite chérifien.

M. M. Laurent, Chargé de cours à la Faculté de Philosophie et Lettres a été nommé Officier de l'Instruction publique de France.

M. J. Capart, Chargé de cours à la Faculté de Philosophie et Lettres a été nommé Commandeur puis Grand Officier de l'Ordre du Nil et a été fait Chevalier de la Légion d'honneur.

M. P. Divry, Assistant à la Faculté de Médecine a obtenu la Médaille de la Croix rouge de 1re classe.

M. J. Voncken, Assistant à la Faculté de Médecine a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur et Officier de l'ordre de Ouissam Alaouite chérifien.

MANIFESTATIONS UNIVERSITAIRES.

Le 23 mai 1923, une assistance particulièrement nombreuse se pressait dans le grand auditoire de philosophie pour fêter la carrière féconde de **M. le professeur le Paige** admis à l'éméritat.

Cette manifestation, à laquelle la modestie de notre collègue aurait voulu garder un caractère de discrète simplicité, fut l'occasion de témoigner au maître éminent qui avait honoré l'Université, comme Professeur, comme Recteur et comme Administrateur, les sentiments de profonde estime et de sympathie cordiale que lui vouent ses collègues et ses amis.

Tous les discours prononcés se plurent à rendre hommage à la valeur de son enseignement, au mérite de ses publications, à cette finesse d'esprit, de sentiments et de goût qui, née d'un commerce fervent avec les auteurs anciens, apparente notre grand mathématicien aux Humanistes de la Renaissance.

Un superbe buste en bronze, œuvre où le talent sculptural de M. Hadelin Salle a fait revivre la noble sérénité de son modèle, perpétuera le souvenir de cette belle et touchante cérémonie.

CONFERENCES ET PARTICIPATION DE L'UNIVERSITE A DES SOLENNITES SCIENTIFIQUES.

Cette année encore, notre Université a eu l'heureuse fortune de recevoir, grâce à l'accord franco-belge sur les échanges intellectuels, deux des membres les plus distingués du haut enseignement français.

M. Koenigs, Membre de l'Académie des Sciences de l'Institut de France, Professeur à la Sorbonne, a fait une série de six leçons sur la Géométrie des machines.

M. Marchis, Professeur d'aviation à la Faculté des Sciences de Paris, a consacré six leçons avec projections lumineuses, à l'Avion actuel.

D'autre part, sous les auspices de la Commission Administrative du Patrimoine de l'Université,

M. Capitant, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris a donné deux conférences sur les transformations du Droit civil en France depuis 50 ans.

M. Tsebrikoff, Professeur de Géologie à l'Université de Moscou, a fait un cours de six leçons sur quelques chapitres de la géologie de la Russie.

M. le professeur André Mayer, du Collège de France a donné quatre conférences sur l'Etude des colloïdes et la Biologie.

Rappelons enfin que nous devons à l'initiative des Amitiés Italiennes, la belle causerie que nous a donnée le **Comte Gnoli,** Surintendant des musées de l'Ombrie, sur « Les étrusques au point de vue de l'art ».

Malgré ce que l'on a qualifié plaisamment de « Crise de la conférence » les orateurs que nous avons eu le plaisir d'entendre, ont attiré un public nombreux, assidu et attentif.

Qu'ils veuillent bien trouver ici, l'expression de notre gratitude pour le concours précieux qu'ils nous ont apporté.

Plusieurs de nos collègues ont été invités par différentes universités françaises à y faire une série de leçons : **M. Julin** à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de

Bordeaux; **M. Mahaim**, à la Faculté de Droit de Lille; **M. Wilmotte** à la Faculté des Lettres de Strasbourg; **M. Henrijean** à la Faculté de Médecine de Toulouse.

A la suite de ses leçons, **M. Henrijean** a reçu le titre de Docteur « honoris causa » de l'Université de Toulouse et la Municipalité de la ville, lui a offert une réception solennelle au Capitole.

Voici l'adresse qu'à cette occasion, l'Université de Toulouse a bien voulu nous faire parvenir.

A L'UNIVERSITE DE LIEGE.

Le Recteur, les Professeurs et les Etudiants de l'Université de Toulouse, réunis en séance solennelle pour la remise à l'éminent professeur Henrijean du diplôme et des insignes du titre de Docteur honoris causa de cette Université, adressent à l'illustre Université de Liège, l'expression de leur sincère et inaltérable amitié.

Les cœurs belges et les cœurs français ont battu à l'unisson durant la grande tourmente. Constamment, les pensées de la France étaient tournées vers la Belgique opprimée, comme les espoirs de la Belgique étaient tournés vers la France.

Que la paix, conquise au prix de tant de sang et de tant de larmes, resserre encore une union consacrée par le souvenir de nos martyrs et de nos morts.

Nous souhaitons de tout cœur que des relations de plus en plus fréquentes s'établissent entre nos Universités, afin de nous mieux connaître et par là même de nous mieux aimer.

La Belgique et la France ont toujours été les champions naturels de la sainte cause du Droit. L'union de plus en plus étroite des deux nations assurera le succès de leurs revendications imprescriptibles et leur sauvegarde commune dans le présent comme dans l'avenir.

Les sentiments qu'exprime l'Université de Toulouse à l'égard de l'Université de Liège et de la Belgique sont ceux qu'éprouvent toutes les Universités Françaises et nous sommes aujourd'hui les interprètes de la France tout entière, en acclamant dans la personne de l'éminent Professeur de Liège, son Université, la Belgique et son Roi.

Gloire et prospérité à l'Université de Liège, à la Belgique et à la France alliées pour toujours!

Le Recteur,
Président du Conseil de l'Université,
J. DRESCH.

Le Doyen de la Faculté de Droit,
Le Doyen de la Faculté de Médecine et de Pharmacie,
Le Doyen de la Faculté des Sciences,
Le Doyen de la Faculté des Lettres.
(Applaudissements.)

Nous nous félicitons de l'initiative heureuse qui a permis à nos universités d'entrer en contact plus intime et plus suivi avec leurs sœurs de l'étranger, d'élargir notre horizon et de nouer de précieuses relations intellectuelles. Nous formons le vœu que cette organisation restreinte jusqu'ici à la France, s'étende bientôt aux universités Anglaises, Italiennes et Américaines.

Il importe comme le rappellent nos collègues de Toulouse, que survive le souvenir de l'alliance sacrée conclue pour la défense de nos droits et qu'au sein des générations nouvelles de professeurs et d'étudiants, se fortifie dans les pays amis, le noble sentiment d'une solidarité basée sur un même idéal de Justice, de Science et d'Humanité.

*
* *

Cette solidarité, nous avons tenu à la manifester à diverses reprises, en participant officiellement aux solennités scientifiques qui ont été organisées à l'étranger.

Notre collègue, **M. Wille**, a été chargé de nous représenter à la cérémonie d'inauguration de la plaque commémorative destinée à perpétuer à l'Université de Strasbourg, le souvenir des grands jurisconsultes alsaciens Aubry et Rau.

M. le professeur **Brassinne**, Bibliothécaire en chef de l'Université a été désigné pour suivre les travaux importants du Congrès des Bibliothécaires et des Bibliophiles qui s'est tenu à Paris du 3 au 9 avril 1923.

Nous nous sommes associés aux fêtes brillantes du Centenaire de la naissance de Pasteur qui ont eu lieu à Paris du 24 au 28 mai 1923, par l'envoi d'une délégation nombreuse de professeurs, à la tête desquels se trouvait l'éminent bactériologiste de notre Université, M. le professeur **Malvoz.**

Votre Recteur enfin s'est rendu à Strasbourg pour assister à l'inauguration solennelle du monument Pasteur et apporter à nos collègues, avec le témoignage de notre sympathie profonde, l'expression de notre admiration reconnaissante pour un des bienfaiteurs les plus illustres de l'humanité. Tous ceux qui ont assisté à cette apothéose du fils glorieux de la France, en garderont le plus impérissable souvenir.

CELEBRATION DU CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE PASTEUR.

Un anniversaire d'une portée aussi mondiale que celui du centenaire de la naissance de Pasteur, ne pouvait laisser indifférente l'élite intellectuelle de notre pays.

Dès le mois de janvier 1923, les Amis de la langue

Française, en collaboration avec le « Bruxelles Médical » avaient organisé dans la salle des séances solennelles de l'Académie Royale de Belgique, une cérémonie, honorée de la présence de LL. MM. le Roi et la Reine. Notre université avait tenu à s'y faire représenter.

Elle a voulu à son tour, payer un tribut personnel d'admiration et de respect à celui qui par son travail, le désintéressement de sa vie et l'éclat de son génie, a illustré la science.

Le 22 mai 1923, une foule brillante avait envahi l'hémicycle de notre Salle académique.

A la tribune, se dressait le buste du grand savant, offert à l'Université par le Gouvernement de la République française.

Tout le corps professoral en toge, donnait à cette commémoration, un caractère solennel qui avait quelque chose de religieux.

Son Excellence l'Ambassadeur de France, M. Herbette nous fit l'honneur de présider la séance et d'y prendre la parole.

Pour répondre au désir exprimé par plusieurs amis de l'Université et pour conserver sous une forme plus durable le souvenir de cette imposante cérémonie, nous reproduisons, en annexe, les discours qui y ont été prononcés.

Il nous est agréable de rappeler qu'au cours de cette séance, le Gouvernement de la République française, désireux de reconnaître les mérites de notre collègue M. Malvoz, l'a promu Officier de la Légion d'honneur.

Nous venons d'apprendre que l'Institut de bactériologie de notre Université a obtenu, pour sa participation à l'exposition du centenaire de Pasteur à Strasbourg, un grand prix, une des plus hautes distinctions accordées aux laboratoires scientifiques.

VISITE DU ROI D'ESPAGNE A BRUXELLES.

Une délégation des quatre universités du pays, eût l'honneur d'être reçue au Palais de Bruxelles par S. M. le Roi Alphonse XIII, à l'occasion de sa visite en Belgique.

M. Heger, Président du Conseil d'Administration de l'Université de Bruxelles, donna lecture d'une adresse de respectueuse sympathie au Monarque, rappelant les services éminents rendus à notre pays par les hauts représentants du Gouvernement espagnol pendant la période cruelle de l'occupation allemande, ainsi que le gracieux accueil fait à notre Souverain, par les Professeurs et les Etudiants de Madrid. Il termina en priant Sa Majesté de transmettre à tous les membres des universités espagnoles notre vif désir de collaborer intimement avec eux et d'assurer ainsi, de plus en plus la sympathie et l'amitié qui unissent nos deux peuples.

C'est en réponse à cette adresse que les Professeurs et Etudiants de l'Université de Madrid, nous ont envoyé une lettre de remercîment, dont on trouvera le texte aux annexes de ce rapport.

PATRIMOINE DE L'UNIVERSITE.

Les rapports annuels fournissent à l'égard de la gestion de notre patrimoine, des détails qu'il serait oiseux de reproduire ici.

Qu'il nous suffise de mentionner brièvement les changements qui se sont produits au sein même de la Commission, au cours de la présente année académique.

M. Gustave Trasenster, Administrateur-Délégué de la Société d'Ougrée-Marihaye, par élection en date du 15 décembre 1922, a été choisi pour remplacer M. Paul van Hoegaerden.

Mêlé de près comme son devancier au grand mouvement industriel du pays, homme d'initiative et d'action, aimant l'Université à laquelle le rattachent des traditions familiales intimes, M. Trasenster nous n'en doutons pas, nous apportera un concours précieux.

En remplacement de M. M. Dehalu nommé Administrateur-Inspecteur et comme tel, membre de droit de la Commission, la Faculté Technique a proposé M. le professeur L. Legrand. Ce choix a été ratifié par le Conseil Académique.

Les fonctions de Secrétaire, exercées jusqu'ici par M. Dehalu, ont été assumées par M. E. Mahaim.

INSTALLATIONS UNIVERSITAIRES.

Si je ne puis encore vous annoncer la solution définitive de cette grosse question, d'une importance capitale pour l'avenir de notre Université et dont je ne cesse de m'occuper depuis le début de mon rectorat, il m'est agréable toutefois de vous dire qu'un pas important a été franchi dans ces derniers temps.

M. le Ministre des Sciences et des Arts, en effet, a bien voulu me faire savoir par une dépêche en date du 27 juin, que le Conseil des Ministres auquel il avait soumis la question, avait pris une décision favorable relativement à la construction de nouveaux instituts et laboratoires pour la faculté technique.

« J'approuve, en conséquence, ajoute le Ministre, les pourparlers que vous avez engagés à ce sujet avec la Ville de Liège pour l'acquisition des terrains.

En ce qui concerne les constructions et travaux annexes, l'Etat interviendrait pour une somme de 6.000.000 de francs et la Ville pour 2.000.000 de francs.

Les sommes à payer par l'Etat seraient réparties sur six à neuf exercices budgétaires. »

D'autre part, le Conseil provincial avec une générosité à laquelle je me plais à rendre un hommage d'autant plus mérité qu'aucune obligation légale ne lui en faisait un devoir, nous a alloué par un vote en séance du 23 juillet, une subvention de 500.000 francs pour nous aider à acquérir le terrain.

Grâce à cette intervention et aux dons généreux des amis de l'Université, nous pouvons espérer mener à bonne fin notre entreprise. Cet espoir est d'autant plus fondé, que l'accord de principe étant dès à présent réalisé avec la Ville, les plus grosses difficultés — celles d'ordre administratif — sont vaincues.

J'aime à remercier tous ceux qui nous ont aidés dans nos efforts et plus particulièrement M. l'Administrateur-Inspecteur qui n'a négligé aucune démarche pour assurer le succès de nos négociations, M. le Bourgmestre Digneffe auprès de qui nous avons toujours trouvé le plus encourageant appui, M. le Député permanent Laboulle à qui nous devons le vote favorable du Conseil provincial.

Le développement de nos installations universitaires est d'autant plus indispensable, que la réforme des études techniques est à la veille de recevoir une solution heureuse.

Nous avons appris en effet, que Monsieur le Ministre des Finances avait donné son acquiescement aux dépenses nécessaires à cette fin.

Qu'il nous soit permis d'espérer que cette réforme sera complétée prochainement par la création du grade d'ingénieur du Génie civil.

Je me suis déjà fait l'interprète de ce vœu, lors de la dernière session du Sénat. J'ai fait observer alors, que

notre Université est la seule du pays qui ne délivre pas ce diplôme; que l'équipement actuel de notre faculté technique est tel, que l'organisation de l'enseignement nouveau n'entraînerait pas de sacrifices pécuniaires notables pour le Trésor; enfin qu'il importait au prestige de notre Ecole fréquentée par un si grand nombre d'étrangers, comme au développement de nos relations d'affaires à l'extérieur du pays, de créer les cours qui nous manquent.

Depuis lors, l'Association des Ingénieurs de Liège, la Bourse industrielle et la Chambre des Entrepreneurs de notre ville, ont insisté vivement pour que ce projet aboutisse.

M. le Ministre des Sciences et des Arts a promis d'examiner la question avec bienveillance. Nous avons donc tout lieu de croire que nos instances seront couronnées de succès.

BIBLIOTHEQUE.

Du 1er octobre 1922 au 30 septembre dernier :

5.508 volumes,
233 brochures,
11 atlas et cartes,
104 manuscrits,
1 incunable,
3.946 thèses et dissertations,

soit un total de 9.803 pièces — qui ont nécessité plus de 30.000 inscriptions — sont venues enrichir la Bibliothèque.

De nombreux donateurs [1] ont eu la générosité d'accroître nos collections : qu'il nous soit permis, en adressant à tous nos plus vifs remercîments, d'accorder une mention spéciale à nos honorables Collègues **M. C. le Paige,** administrateur-inspecteur honoraire, qui nous a fait don de plus de 1.200 volumes et de 2.250 brochures, la plupart relatifs aux sciences qui ont fait l'objet de son

---

[1] **Liste des personnes et des institutions qui, à titre gracieux, nous ont envoyé des livres :**
Adatci, Ambassadeur du Japon à Bruxelles ; American Red Cross ; Anderson ; Asociacion Americana para la Conciliación Internacional Nueva York ; Association des Médecins de langue française ; Aurel, Mme ; Béranger, Ch. ; Berger, E. ; Bibliothèque de Guayaquil ; Boas, J. ; Brassinne, J. ; Buttgenbach, H. ; Carnegie Endowment for International Peace ; Carpentier, F. ; Carré, P. ; Casy, G. ; Cesaro, G. ; Coenen, J. ; Cohen, G. ; Cole, G. ; Collège St Servais ; Colorado (the) State Medical Society ; Corin, A.; Damaye, H. ; Dauwe, F. ; de Block (major) ; de Grady de la Neuville (chevalier); Delatte, A. ; Demaret, H. ; Den Arend, D. ; de Souza Araujo, H. ; d'Estournelles de Constant ; Dewez, l'abbé L. ; Dewez, L. ; Ehrhard, A ; Firket, Ch. ; Francotte, Mme H. ; Gadeau de Verville, H. ; Général Gouraud ; Gerst, E. ; Gerst, M. ; Gouvernement belge ; Gouvernement français ; Gouvernement Grand-Ducal ; Gouvernement hollandais ; Gravis, A. ; Hubert, E. ; Hye Hoys, J. ; Institut de Zoologie; Institut Pasteur de Lille ; « Kungl. Humanistiska Vetenskaps-Samfundet » Upsala ; Labbé, A. ; Lambert, H. ; Lecat, M. ; Légation des Etats-Unis du Mexique à Bruxelles ; le Paige, C. ; Maingie, L. ; Mansion, J. ; Masson et Cie ; Meyers, A. ; Oeconomos, L. ; Paulli, S. ; Petit, A. ; Pires de Lima, A. ; Plooij, D. ; Polain, E. ; Putzeys F. ; Rijks Geschiedkundige Publicatiën ; Schiffers, F. ; Scott, J. ; Société générale de Belgique ; Société royale des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles ; Swedish (the) traffic Association ; Tant, E. ; Université de Gand ; Université nationale de Mexico ; Université de Mysore ; Université de Neufchâtel (Suisse); Université de Santo Tómas ; Université de Strasbourg ; Van der Straeten, E. ; Van Dorssen, T. ; Van Heurck, E. ; Van Lerberghe, A. ; Van Muyden, A. ; Vilar, A. ; Ville de Liége.

enseignement ; à **M. F. Putzeys,** qui nous a envoyé un lot considérable de brochures de médecine ; à **MM. L. Fredericq** et **E. Hubert,** qui nous ont remis une quantité importante de volumes et de brochures.

La salle de lecture a accueilli 9.163 lecteurs qui ont consulté 12.744 volumes, tandis que 7175 personnes ont emprunté, pour la lecture à domicile, 9304 volumes. Pour leur usage, nous avons demandé aux Bibliothèques du dehors, particulièrement à la Bibliothèque royale et à la Bibliothèque de l'Université de Gand, 352 ouvrages, et nous avons eu le plaisir de recevoir de ces dépôts une bonne centaine de demandes de prêt. Aux Collègues qui veulent bien ainsi faciliter aussi le travail de nos lecteurs, nous présentons l'assurance de notre vive gratitude.

La salle de travail a reçu 327 personnes qui ont utilisé 856 volumes, et enfin les 850 travailleurs qui se sont rendus au Cabinet des périodiques, ont consulté 1.253 revues. Au total dans les divers services 17.515 lecteurs ont eu à leur disposition 24.157 volumes.

L'exposition de manuscrits, d'incunables, de reliures, de gravures, organisée en la salle Wittert a été visitée par plusieurs centaines de personnes.

Le Catalogue des accroissements continue à paraître d'une façon régulière : les volumes sont portés, chaque trimestre, sous un certain nombre de rubriques. Très prochainement, le Cabinet des périodiques sera lui aussi doté d'un catalogue imprimé.

FONDATION UNIVERSITAIRE

Le 18 novembre 1922 la Fondation Universitaire inaugurait ses nouveaux locaux de la rue d'Egmont. Sa Majesté le Roi avait consenti à rehausser la cérémonie de Sa Présence.

Une délégation comprenant des professeurs de nos diverses facultés et plusieurs étudiants, bénéficiaires des prêts d'études de la Fondation, assistait à cette inauguration.

Les locaux spacieux et élégants dont dispose aujourd'hui la Fondation lui ont permis de réaliser le projet de création d'un Club universitaire comportant salle de lecture, salle de conférences, salle de restaurant et appartements à l'usage des membres n'habitant pas la capitale. Ce club, organisé sur le pied des clubs anglais ou américains, est appelé à rendre de réels services à nos intellectuels, en leur offrant un centre de réunion agréable et des facilités de résidence, lors de leur séjour à Bruxelles.

Il compte à l'heure actuelle, 302 membres et nous engageons vivement nos collègues à s'y faire inscrire. Ils contribueront à développer de la sorte entre tous les Universitaires du pays, un esprit de corps et de solidarité qui nous a fait défaut jusqu'ici.

La Fondation, au cours de cet exercice, a poursuivi son œuvre si méritoire des prêts d'études, des subventions aux chercheurs scientifiques et des subsides aux publications et aux associations savantes.

Nombreux sont parmi nous, les jeunes gens et les collègues qui ont bénéficié de son appui.

Septante-huit étudiants ont obtenu un prêt d'études.

Quatre jeunes gens et une jeune fille ont obtenu une bourse d'études dans les universités américaines, pendant la présente année académique. Ce sont :

M^lle **Collette Germaine**, Docteur en philosophie et lettres ; **MM. D'Hooghe Eugène ; Jadot Albert ; Legraye Michel** et **Poncelet Eugène**, Ingénieurs.

N'oublions pas non plus de mentionner que c'est à la Fondation Universitaire que l'Union Minière du Haut

Katanga a remis huit grammes de bromure de Radium dont sept grammes seront distribués par l'intermédiaire des Universités, aux Administrations hospitalières, à charge pour celles-ci de mettre à la portée des indigents, un traitement réservé jusqu'à présent aux malades plus favorisés de la fortune.

Dans la pensée de l'Union Minière, le huitième gramme de bromure doit être réservé uniquement à des recherches scientifiques. Une commission à laquelle nous avons délégué M. le professeur Delrez de la Faculté de Médecine et M. le professeur Bertrand, de la Faculté des Sciences, a étudié les moyens les plus pratiques de réaliser ce projet.

MAISON DES ETUDIANTS.

Nous sommes heureux de constater que cette œuvre si intéressante, continue à rendre les plus grands services à nos étudiants.

Le nombre de repas servis au restaurant, s'est élevé à 75.000.

L'édition des cours des différentes facultés a commencé cette année et a donné d'excellents résultats.

La bibliothèque a reçu un nouveau don de livres du Gouvernement français, grâce à l'intervention de M. le Consul **Labbé.**

Nous n'avons pas perdu de vue le projet de créer un Home d'étudiants dont nous vous entretenions l'an dernier et qui faciliterait à notre population estudiantine la question du logement.

Si les négociations relatives à l'acquisition du terrain pour nos installations universitaires aboutissent, nous espérons pouvoir entreprendre cette œuvre à laquelle nous attachons la plus haute importance.

REUNIONS SPORTIVES INTERUNIVERSITAIRES

Après une interruption de huit années résultant de la guerre et de l'après-guerre, le Ministère des Sciences et des Arts a repris l'organisation officielle des réunions sportives interuniversitaires.

C'est à Liège qu'incombaient la tâche et l'honneur de faire disputer ces rencontres qui, malgré un temps peu favorable, connurent un vif succès.

Les performances accomplies, montrent que des progrès sérieux ont été réalisés chez les étudiants dans la voie sportive et font bien augurer de l'avenir.

Au cours de ces joutes, auxquelles assistèrent M. le Directeur Général du Ministère des Sciences et des Arts, le Recteur, l'Administrateur-Inspecteur de l'Université de Liège, ainsi que quelques professeurs — *rari nantes* hélas ! — notre Alma Mater s'est taillé un succès sans précédent dans les annales du sport universitaire.

En effet le Cercle athlétique des étudiants de Liège a enlevé :

en éducation physique, le prix du Roi

à l'aviron, le prix du Gouvernement ; la coupe de la ville de Gand ; la coupe Percy ; la coupe du Gouvernement.

en athlétisme, le prix de la ville de Bruxelles

au tennis, la coupe Adolphe Max

en natation, la 3e place

ce qui répond à un total de 18 points sur 20 et donne à notre Université le titre de Championne des sports interuniversitaires belges. *(Applaudissements.)*

SECOURS AUX ETUDIANTS RUSSES.

Le sort des étudiants russes qui, à la suite de la tourmente révolutionnaire ont cherché un refuge à l'étranger, est souvent misérable. Il importe au plus haut point, de ne pas laisser se perdre ce capital intellectuel.

Nous ne pouvons, en Belgique, nous désintéresser de la situation difficile où se trouvent ces jeunes gens qui seront peut-être demain les artisans de la reconstitution administrative et industrielle de la Russie.

A l'initiative de M. Fedoroff, ancien Ministre du Commerce dans le Cabinet Witte, dont nous avons reçu la visite à Liège, des efforts sont tentés pour réaliser dans les divers milieux universitaires du pays, un mouvement de protection en faveur de ces malheureux.

Nous espérons que lorsque le moment sera venu, nous trouverons auprès du Gouvernement, de la Province, de la Ville et des particuliers, les concours nécessaires pour organiser cette œuvre d'entr'aide intellectuelle et de généreuse solidarité.

COLLECTIONS.

ECOLE SPECIALE DE COMMERCE.

Séminaire de langues modernes.

Une bibliothèque particulière, se rapportant principalement à l'étude pratique des langues modernes, a été créée à l'Ecole spéciale de Commerce. Elle comprend notamment des dictionnaires, grammaires, ouvrages de terminologie technique, vocabulaires spéciaux, etc. Cette bibliothèque est mise à la disposition des intéressés, dans un local où la jeunesse studieuse peut se livrer à des travaux personnels dans d'excellentes conditions.

Exposition Coloniale permanente.

Grâce à la générosité de la Commission Administrative du Patrimoine universitaire, grâce aussi à l'appui bienveillant du Ministère des Colonies et des principales sociétés belges travaillant au Congo, le Secrétariat de l'Ecole de Commerce a pu commencer à organiser une exposition coloniale permanente destinée à attirer l'attention des étudiants sur les ressources de tout genre que renferme la Colonie du Congo belge. Plus de cinquante photographies de grand format, des cartes, des tableaux et diagrammes constamment tenus à jour, quatre grandes vitrines renfermant les produits les plus importants du Congo, ornent dès maintenant le grand escalier, les corridors et divers auditoires de l'Ecole Spéciale de Commerce.

Cabinet de cultures coloniales.

Poursuivant sa généreuse initiative, la Société belge d'Etudes et d'Expansion, par l'intermédiaire de son distingué Président, a fait don au Cabinet de Cultures Coloniales d'une nouvelle série d'ouvrages parmi les plus importants desquels nous relevons :

1. E. de Wildeman. Plantæ Bequærtianæ, 3e fascicule.
2. E. Baillaud. Rapport à la section des matières grasses du Conseil supérieur des Colonies.
3. Catalogue général descriptif de la section de l'Inde française, à l'Exposition Coloniale de Marseille 1922.
4. Chomley. Australia, the Coming Cotton Country.
5. Blaauw. De tropische Natuur in Schetsen en Kleuren.
6. Les Plantes à parfum d'Indochine.

7. Vidal et Aribert. Essais effectués (pour la papeterie) avec diverses plantes d'Indochine.
8. Catalogue officiel des produits de la Cochinchine présentés à la foire d'Hanoi 1922.

Nous remercions chaleureusement la Société belge d'Etudes et d'Expansion du souci constant d'enrichir la documentation de nos cours, qu'elle ne cesse de manifester.

FACULTE DES SCIENCES.

Collections de géologie.

Une acquisition a permis d'augmenter les collections d'un beau lot de minéraux provenant de gites métallifères belges.

Divers minéraux du Katanga ont été offerts à titre gracieux par la Société **Union Minière,** une petite collection intéressant les exploitations diamantifères du Kasaï a été offerte dans les mêmes conditions par la Société **Forminière.**

Les membres du personnel du Laboratoire de Géologie, ont déposé aux collections nombre d'échantillons pour les besoins des travaux pratiques; aucune mention spéciale n'est à faire à ce sujet.

Les collections de cartes géologiques ont été complétées dans la mesure des possibilités. La bibliothèque spéciale du Laboratoire de Géologie a été améliorée notamment en ce qui concerne la Géologie des Hydrocarbures, afin de répondre aux nécessités actuelles.

Laboratoire de géologie appliquée et hydrologie.

Les collections de géologie appliquée se sont augmentées au cours de l'année académique 1922-23 des objets suivants :

1. une collection de minerais de cuivre et de radium du Katanga, don de l'Union Minière du Haut-Katanga.

2. Une collection de roches et minéraux des gîtes diamantifères du Kasaï, don de la Société Forestière et Minière du Congo.

3. Une nombreuse collection de minerais et roches de divers pays, provenant du Musée Commercial à Bruxelles.

4. Des échantilons de minerais de cuivre du Niari, don de M. M. Bertrand.

5. Des échantillons de phosphate de chaux de Floride, don de la Société La Floridienne.

6. Un échantillon de pétrole brut de Pechelbronn.

7. Deux pans pour l'étude des alluvions, don de M. R. Kidson.

8. Un échantillon de Torbernite du Portugal, don de M. le professeur Duparc

Collections de minéralogie.

Les enfants de feu M. l'ingénieur Ernest Spiertz, ont fait don aux collections de minéralogie de l'Université d'une série intéressante d'échantillons qui avaient appartenus à leur père et qui proviennent de Belgique, Russie, Espagne et Algérie.

FACULTE DE MEDECINE.

Laboratoire de thérapeutique.

Le laboratoire s'est enrichi des appareils suivants :

1. Un objectif Leitz pour microscope n° 6.

2. Une installation de Rayons X avec différents localisateurs.

3. Un Réfractomètre à immersion de Zeiss.
4. Une Lanterne à projections pour la salle de cours.
5. Une centrifugeuse électrique.
6. Un polarisateur catoptrique de Koritzka.

Clinique médicale.

Liste des acquisitions faites par la clinique médicale :

1. Un microscope Leitz, éclairage d'Abtes; triple révolves; 3 objectifs s^ies I, III, IV, immersion 1/7 et 1/12; 3 oculaires; un oculaire périplan; platine à chariot.
2. Une centrifuge pour courant alternatif 110 volts.
3. Une étuve électrique de Hearson.
4. Un chromoscope de Lilian.

Institut Léon Fredericq.

Accroissements notables des collections de physiologie :

1 colorimètre Dubosq-Laurent avec support de Lummer-Brodhun.

1 appareil Kling et Lassieur pour la mesure de la concentration des ions H.

1 cylindre enregistreur.

1 voltmètre de précision.

1 dispositif pour mesure de la conductibilité électrique par la méthode de Kohlrausch.

Clinique chirurgicale infantile.

L'instrumentation de la clinique chirurgicale des enfants s'est enrichie de deux microscopes de recherches et du trépan électrique de De Martel.

Clinique urologique.

Nous devons à l'intervention du Patrimoine Universitaire l'acquisition en 1923 d'un épidiascope et d'autres instruments de laboratoire.

La bibliothèque du pavillon d'Urologie s'est enrichie de publications périodiques et de livres classiques (Fondation Universitaire et dons particuliers).

Institut de Pharmacie.

A. — Laboratoire d'Hygiène.

Un microscope de Pellin pour micromètre.

Une collection de clichés relatifs à l'hygiène industrielle.

B. — Cours de Chimie analytique.

Une balance de Mohr-Westphal.

C. — Cours de Chimie toxicologique.

Une série de clichés représentant des plantes contenant des alcaloïdes.

Institut d'Anatomie pathologique.

Les collections du Musée se sont enrichies de pièces de démonstration macroscopique, dont la plupart se rapportent à la Pathologie du Système Nerveux. Un laboratoire particulièrement destiné à l'étude du matériel de neurologie a été organisé.

Les collections de coupes microscopiques destinées aux démonstrations microscopiques et aux exercices pratiques ont été abondamment agrandies.

Une très belle collection de coupes de tumeurs notamment a été donnée à l'Institut par M. Peyron, Professeur d'anatomie pathologique à l'Université d'Aix Marseille.

Acquisitions de matériel : un autoclave, un centrifugeur électrique, une étuve électrique, un microtome Stiassnie, une collection de clichés diapositifs pour l'enseignement.

Grâce à un subside particulier accordé par le Patrimoine Universitaire, des achats de livres (traités, monographies, travaux originaux) ont enrichi la bibliothèque ; de nouveaux abonnements à des revues ont été pris. Des dons de livres ont été faits par le Professeur Charles Firket. La collection particulière des tirages à part reçus par le Professeur Ch. Firket a été donnée par lui à l'Institut et cataloguée à l'usage des visiteurs de la bibliothèque.

Clinique dermatologique.

Le laboratoire de la clinique dermatologique a été réorganisé avec l'aide du Patrimoine de l'Université.

Nous avons acquis :

Une étuve électrique de Hearson ;

Un microscope Zeiss complet avec objectif 1/12 imm.

Une chambre claire ;

Un oscillomètre de Pachon.

Notre bibliothèque s'est accrue d'un certain nombre de manuels récents ; nos collections se sont enrichies de cultures, de préparations microscopiques et de photographies.

FACULTE TECHNIQUE.

Collections du cours d'exploitation des mines.

Nous avons reçu les dons suivants :

Des Ateliers d'Outillage Pneumatique, à Ans, deux marteaux-piqueurs ;

De M. S. Henrard, un modèle de parachute de son invention avec un appareil d'essai ;

Des Etablissements François, à Bressoux, un marteau-piqueur, des fleurets de mine, un moteur à air comprimé pour transporteur à couloir oscillant, un ventilateur hélicoïde à commande par turbine ;

L'abonnement aux Annales des Mines de Roumanie, Jaarboek van het Mijnwezen in Nederlandsche- Indie.

Au moyen des fonds du Patrimoine universitaire, il a été fait acquisition de trois anémomètres et d'un débitmètre Integra.

Collections du cours de chimie industrielle.

Accroissements :

1. Un élément de filtre Kasalowsky, don des Sucreries de Wanze.
2. Un porte-couteau de coupe-racine, don des Sucreries de Wanze.
3. Un pyromètre Le Chatelier.
4. Un four pour hautes températures.

Institut Electro technique Montefiore.

Les collections de l'Institut se sont enrichies de :

1. Un condensateur de 30 microfarads ;
2. Un condensateur de 3-6-6-15 microfarads ;
3. Un alter'nomoteur (don des Ateliers électriques de St-Ouen) ;
4. Un poste récepteur de téléphonie sans fil ;
5. Une collection d'appareils étalons Weston de laboratoire (acquisition du Patrimoine universitaire).

Service du cours de Construction des Machines.

Un nouveau subside de la Commission Administrative du Patrimoine Universitaire, a permis d'installer un transformateur rotatif pour l'alimentation en courant continu du laboratoire de construction des machines.

L'installation d'une trompe alimentée par la pompe centrifuge, permettra de faire des recherches sur les conditions de meilleur rendement des appareils à jet.

En ce qui concerne la collection de Cinématique et de Construction des Machines, la Société anonyme des Tubes de la Meuse a fait don d'une importante collection de tubes et raccords en fer montrant les détails de réalisation de tuyauteries bien conçues pour différents fluides, eau, vapeur, gaz, sous forte pression.

Les services de récupération dépendant du Ministère de la Guerre, ayant mis à la disposition de l'Institut de Mécanique un aéroplane biplan à moteur rotatif, celui-ci a pu être installé complètement monté dans la salle des pas-perdus, en le hissant à la hauteur voulue pour n'entraver en rien la circulation.

PUBLICATIONS.

Cette année encore de nombreux travaux attestent l'activité scientifique de notre corps professoral et du personnel attaché aux divers services universitaires.

On en trouvera la liste dans les annexes de ce rapport. Il me sera permis toutefois de signaler d'une manière plus spéciale, le *Livre d'Or des Universitaires Liégeois* 1914-1918. Ce volume sorti des presses de la Maison Vaillant-Carmanne et publié par les soins de M. le professeur Joseph Brassinne, Bibliothécaire en chef de l'Université, avec la collaboration de M. Laurent Bihot, Bibliothécaire adjoint à l'Université, renferme

plus de 1270 notices et contribuera à garder le souvenir pieux des fils de l'Université qui ont souffert pour la Patrie ou qui l'ont défendue en des heures tragiques.

Faculté de Philosophie et Lettres.

M. **Eugène Hubert**. 1. *Le protestantisme dans le Hainaut au XVIII^e siècle* (Mémoires in 4° de l'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE).

2. *Les Princes-Evêques de Liége et les édits de Joseph II en matière ecclésiastique.*

Sous presse :

3. *Correspondance des Ministres de France accrédités auprès de la Cour de Bruxelles* de 1780 à 1790.

Tome II.

4. *Une enquête sur la situation religieuse de la partie flamande des Pays-Bas en 1723.*

Collaboration au BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE et au BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

M. **L. Parmentier**. — 1. *Euripide, Héraclès.* Texte établi et traduit par Léon Parmentier. Paris 1923 (Collection Guillaume Budé).

2. *Rapport sur le Prix Joseph Gantrelle.* BULLETIN DE LA CLASSE DES LETTRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE pp. 44-50 1923.

M. **J.-P. Waltzing**. 1. *Inscriptions latines de la Belgique romaine*, XIX-XX. Inscriptions trouvées à Buzenol. Avec 4 figures. (MUSÉE BELGE, tome XXVI, pp. 57-62).

2. *Note bibliographique sur un mémoire de Jean Hubaux. Le plongeon rituel et le bas-relief de l'abside de la Basilique souterraine de la Porta Maggiore à Rome* (BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, 1923, pp. 130-135).

3. Direction du MUSÉE BELGE, Revue de Philologie classique, et du BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DU MUSÉE BELGE (26e et 27e années, 1922 et 1923).

M. **H. Vander Linden**. — 1. *La Forêt Charbonnière* (REVUE BELGE DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE, 1923, avril).

2. *Les grandes phases de l'exploitation forestière en Belgique* (Congrès historique tenu à Bruxelles en 1923).

3. *Rapport sur le concours pour le prix J. De Keyn 1921-1922* (BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, avril 1923).

Manuel d'histoire générale : II, *le moyen âge jusqu'aux croisades* (Bruxelles, Lamertin, 1923),

4. Collaboration à la REVUE HISTORIQUE, à la REVUE BELGE DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE, à la BIOGRAPHIE NATIONALE, etc...

M. **J. Mansion.** — 1. *Toponymische kleinigheden.* (Extrait de VERSLAGEN EN MEDEDEELINGEN DER KONINKLIJKE VLAAMSCHE ACADEMIE, 1922, pp. 557-565.)

2. *Paul Hamélius* (notice extraite de la REVUE BELGE DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE, t. I, 1922, pp. 627-640.)

3. *De huidige stand van het toponymisch onderzoek.* (Extrait de LEUVENSCHE BIJDRAGEN, XIV, 1922, pp. 15-32.)

4. *Een revolutionnair in de Franche Schoolwereld.* (Extrait de DIETSCHE WARANDE EN BELFORT, XXIII, 1923, pp. 365-374.)

5. *Deensche Toponymie* (Extrait de LEUVENSCHE BIJDRAGEN, Bijblad, XV, pp. 7-8.)

6. Collaboration au MUSÉE BELGE et aux ANNALES DE LA SOCIÉTÉ D'EMULATION de Bruges.

M. **J. Closon.** — *Histoire de l'ancien pays de Liège au Moyen âge.* Sommaires de leçons faites aux instituteurs de la région liégeoise en 1922. (Dans : RÉSUMÉ DES COURS D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE DE L'ART ET DE FOLKLORE A L'USAGE DU PERSONNEL ENSEIGNANT, Liège, 1923.)

M. **Ed. Janssens.** — *Le probabilisme moral et la philosophie.* (REVUE NÉO-SCOLASTIQUE, mai 1923, pp. 209-220.)

M. **Paul Nève.** — *L'anti-intellectualisme de Pascal.* (Tome V des ANNALES DE L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE PHILOSOPHIE, Louvain 1923.)

M. **H. H. Fierens-Gevaert.** — 1. *Auguste Mambour.* (Préface aux PROPOS D'ART CONTEMPORAIN de Georges Linze. Editions du Groupe moderne d'Art de Liège. 1923.)

2. *Henri Puvrez.* (Préface du catalogue de l'Exposition Puvrez, ouverte à Bruxelles le 20 janvier 1923.)

3. *Albert Servaes.* (Préface du catalogue de l'Exposition Servaes, ouverte à Bruxelles le 22 février 1923.)

4. *L'Architecture et l'Art décoratif modernes en Belgique*, dans l'AMOUR DE L'ART, Paris, avril 1923, 20 pages in-4°. Nombreuses illustrations.)

5. *Catalogue de l'Exposition de l'Art belge ancien et moderne* au Jeu de Paume (du 11 mai au 15 juillet 1923) (Préface du catalogue de l'ART MODERNE.)

6. *L'Art belge ancien et moderne* (l'Exposition du Jeu de Paume) (Extrait de la GAZETTE DES BEAUX-ARTS. Paris 1923. 27 pages; nombreuses illustrations dans le texte et hors texte.)

7. *Les Vieux Flamands* au Jeu de Paume (A propos de l'Exposition de l'Art belge ancien et moderne.) (Dans la RENAISSANCE DE L'ART FRANÇAIS. Paris juin 1923. 10 pages; nombreuses illustrations.)

8. *Voyage inédit d'un artiste florentin au XVII^e siècle au beau pays de Flandre et de Wallonie.* (Extrait du FLAMBEAU. Bruxelles. 26 pages.)

M. **M. Laurent.** — 1. *Le baptême du Christ et la sainte ampoule.* BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE, 1922, pp. 80-84.)

2. *Guido Andries alias di Savino.* (BURLINGTON MAGAZINE, 1922; II, pp. 288-298.)

3. *Quelques œuvres inédites de François Duquesnoy.* (GAZETTE DES BEAUX-ARTS, 1923, pp. 294-305.)

4. Collaboration au FLAMBEAU et à l'EXPANSION BELGE.

M. **Jean Capart.** — 1. *Une bibliographie de l'Egypte ancienne.* (BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. 1921, pp. 537-542.)

2. *The name of the Scribe of the Louvre.* — (THE JOURNAL OF EGYPTIAN ARCHAEOLOGY, vol. VII, parts III et IV, 1921, pp. 186-190, pl. XXXI.)

3. *The memphite tomb of King Haremhab.* (THE JOURNAL OF EGYPTIAN ARCHAEOLOGY, vol. VII, parts I et II, 1921, pp. 31-35, 3 pl. et fig.)

4. *Un mythe égyptien dans le roman de Renart?* (Comptes-rendus de l'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS et BELLES LETTRES, Paris, 1921, pp. 113-118.)

5. *Le centenaire du déchiffrement des hiéroglyphes par Champollion.* (Bulletins de l'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, CLASSE DES LETTRES. N° 5, 1922, pp. 135-152.)

6. *L'Art égyptien.* I *L'architecture.* (Bruxelles, Vromant, 1922, in-4°, 50 p., 200 planches.)

7. *Le plus vieux traité scientifique du monde.* (BULLETINS DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES, n^os 6-7, 1922, pp. 338-340.)

8. *L'Exposition Champollion au Cinquantenaire* (Bruxelles). (MUSÉE BELGE, t. XXVI, nos 9-10. Octobre 1922, pp. 274-277.)

9. *Champollion et le déchiffrement des hiéroglyphes.* (MUSÉE BELGE, vol. XXVI, nos 9-10, pp. 192-195.)

10. *La découverte de Champollion. (Septemb. 1822).* (FLAMBEAU, n° 10, 1922.)

11. *Centenaire de la Société asiatique de France. Compte-rendu.* (BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES, nos 9-10, 1922, pp. 451/452.)

12. *Classification des céramiques antiques. Céramique égyptienne.* (UNION ACADÉMIQUE INTERNATIONALE. 1922.)

13. *Le nouveau trésor d'Egypte.* (FLAMBEAU, n° 1, janvier 1923.)

14. *Ce qu'on lit dans les inscriptions égyptiennes.* (REVUE DE ST-LOUIS, n° 2, avril 1923, pp. 44/47.)

15. *Champollion et l'art égyptien.* (BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES. Paris, fasc. 234. Recueil dédié à la mémoire de Champollion, pp. 57-73.)

16. *La place de l'Egypte dans l'histoire de la civilisation.* (BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE BRUXELLES, t. XXXVI, pp. 188-214.)

17. *Egyptian art. Introductory studies.* Translated from the French by Warren R. Dawson. (Londres, 1923, 8°.)

18. *Le nouveau trésor découvert en Egypte.* (AEGYPTUS, IV, nr 1-2, pp. 3-18.)

19. *Au tombeau de Toutankhamon.* (AEGYPTUS, IV, nr 1-2, 1923, pp. 19-25.)

20. Collaboration au TIMES, à la NATION BELGE, etc.

M. **Ant. Grégoire**. — 1. Réédition du *Traité de linguistique* (2e édition.)

2. *Lexique de prononciation française*, en collaboration avec *M. L. Goemans*.

M. **R. Verdeyen.** — Collaboration à la 6e édition du *Groot Woordenboek der Nederlandsche Taal* de *van Dale* (La Haye, M. Nijhoff). Revision des mots, significations, dictons et proverbes en usage dans nos provinces flamandes.

M. **A. L. Corin**. — 1. *La tombe de Tauler*. (Extrait de la REVUE BELGE DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE, 1922, n° 4, pp. 665-676.)

2. *Über Bedeutung und Abstammung zweier sinnverwandter Wörter in taulerischen Handschriften.* mhd. *wintertrolle* — m. ripuar. *krappe*. (Extrait des LEUVENSCHE BIJDRAGEN, 1923, pp. 56-76.)

3. Collaboration au BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DU MUSÉE BELGE et à la partie bibliographique des LEUVENSCHE BIJDRAGEN.

M. **J. Haust**. — 1. *Etymologies wallonnes et françaises* (XVI - 355 pages). (Liége, Vaillant-Carmanne, 1923).

2. *Bulletin du Dictionnaire Wallon*, 1er semestre 1923.

3. Adaptation française du *Pan dè bon Diu*, poème de Henri Simon (LA VIE WALLONNE, 1923).

4. *En Wallon*. Pages d'anthologie wallonne. (IBID.)

5. Collaboration au BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE WALLONNE, tome 57 (1923).

M. **Emile Witmeur**. — *L'Hommage du Pays de Liège à la France*, lors de la remise de la Croix de la Légion d'Honneur à la Cité liégeoise par le Président de la République Française, M. Raymond Poincaré. 1 vol. grd in 4°, 252 p. (Liège, Imprimerie Bénard, 1923).

M. **V. Bohet**. — 1. *Grammaire Anglaise, 1re partie : La Prononciation*, 173 p. (Verviers, Alb. Hermann).

2. *The British World, Commercial Correspondence and Views of Economic Life* (458 p. in 8° IBID.) en collaboration avec J. Nokin. Ouvrage honoré du Prix de Keyn.

3. *English Commercial Correspondence* (40 p. in 8° IBID.)

4. *De Waalsche Dialektische Letterkunde.* (Bull. du IIe Philologencongres, Gent).

5. Collaboration au BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DU MUSÉE BELGE et aux ANGLO-BELGIAN NOTES.

M. Boyens, chargé de cours. — *Catalogus codicum hagiographicorum graecorum bibliothecae monasterii Deiparae in Chalce insula* (ANALECTA BOLLANDIANA t. XX).

(Tiré à part: Bruxellis, Typis Polleunis et Ceuterick 37, via Ursulinarum, 1901).

2. *Quels sont les meilleurs moyens d'organiser, dans l'Enseignement supérieur, les cours de langues étrangères ?*

Enseignement du grec moderne.

(Congrès International d'Expansion économique mondiale tenu à Mons du 24 au 28 septembre 1905. Rapport Section I Enseignement, vol. II. Bruxelles, Hayez, rue de Louvain, 112. - 1905).

3. *Grammatica linguae graecae Vulgaris Communis Omnibus Graecis ex qua alia artificialis deducitur peculiaris eruditis et studioris tantum per Patrem Romanum*, éditée par J. Boyens, d'après le ms 2604. Fonds grec de la Bibl. Nation. de Paris (BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES DE L'UNIVERSITE DE LIÈGE, fasc. XVIII, 1908).

4. Collaboration au MUSEE BELGE.

M. **A. Delatte.** — *La Vie de Pythagore de Diogène Laërce,* édition critique avec introduction et commentaire. (MEMOIRES DE L'ACADEMIE ROYALE DE BELGIQUE, 2e série, tome XVII). Bruxelles, Lamertin, 1922, 271 pages. — Ouvrage honoré du Prix Gantrelle par l'Académie.

2. *Etudes sur la magie grecque.* Tome VI : *Compléments* (MUSÉE BELGE, XXVI [1922], pp. 253-259).

3. *La « Lanterne de Diogène »*, avec 1 fig. (MUSÉE BELGE, XXVI [1922], pp. 309-314).

4. *Le déclin de la Légende des VII Sages et les Prophéties théosophiques* (MUSEE BELGE, XXVII [1923] pp. 97-111).

5. *L'Horoscope de Pamprépios, professeur et homme politique de Byzance* [en collaboration avec N. Stroobant, membre de la classe des sciences de l'Académie] (BULLETIN DE L'ACADEMIE ROYALE DE BELGIQUE, 1923, pp. 58-76).

6. Collaboration au BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET PÉDAGOGIQUE DU MUSEE BELGE, à la REVUE DE PHILOLOGIE, etc.

M. **S. Etienne.** — 1 *Le genre romanesque en France depuis l'apparition de la « Nouvelle Héloïse » jusqu'aux approches de la Révolution.* (Ouvrage couronné par l'Académie Royale de Belgique, classe des Lettres etc.) (Paris, Armand Colin, 1922.)

2. *Les Sources de « Bug Jargal »* (sous presse).

3. *Note sur les vers 279-287 du « Jeu d'Adam »* (ROMANIA, octobre 1922).

4. *Jean-Jacques Rousseau* (REVUE FRANCO-BELGE, novembre-décembre 1922).

5. *L'Influence allemande en France au XVIIIe et au XIXe siècle* (IBIDEM, avril 1923).

6. Comptes rendu dans la REVUE FRANCO-BELGE et dans le BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET PÉDAGOGIQUE DU MUSÉE BELGE.

M. **Eugène Ulrix**, chargé de Cours. — 1. *Les Chansons inédites du ms. ff. 844 de la Bibliothèque nationale, à Paris* (LEUVENSCHE BIJDRAGEN t. XIII, 1-2).

2. *Grammaire classique de la langue française contemporaine.* Ouvrage couronné par l'Académie royale de Belgique (Prix De Keyn). 3e edition. (Tongres, Collée.)

3. *Exercices français en rapport avec la Grammaire classique de la langue française contemporaine.* 3e édition (Tongres, Collée).

4. *Choix d'exercices en rapport avec la Grammaire élémentaire de la langue française contemporaine.* 1re édition (Tongres, Collée).

5. Collaboration au BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET PÉDAGOGIQUE DU MUSÉE BELGE, et aux LEUVENSCHE BIJDRAGEN.

Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres.

Ont paru :

Fascicule XXXI : *La principauté et le diocèse de Liège sous Robert de Berghes (1557-1564)*, par CAMILLE TIHON. 332 pp. 1923.

Fascicule XXXII : *Etymologies wallonnes et françaises*, par JEAN HAUST. 354 pp. 1923.

Sont sous presse : des mémoires de MM. Ad. Corin et Arm. Delatte et de Mlle Marie Delcourt.

Faculté de Droit.

M. **A. de Senarclens**. — *La date de l'édit des édiles de mancipiis vendundis.*

(Communication présentée au Ve congrès International des Sciences Historiques, Bruxelles 1923,

parue dans la REVUE D'HISTOIRE DU DROIT éditée à Haarlem. Tome IV, 4e fascicule — 1923.)

M. **Ch. Dejace**, — 1. *a*) Discours prononcés au Sénat dans la discussion du projet de loi relatif à l'emploi des langues à l'Université de Gand. (Séances du 13 mars et du 21 mars 1923, du 7 juin et du 17 juillet. Annales parlementaires.)

b) Rapport de la Commission des Sciences et des Arts, chargée d'examiner le projet de loi autorisant des dérogations à la loi du 10 avril 1890 — 3 juillet 1891 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires. (Documents du Sénat n° 168.)

2. *Problèmes économiques et sociaux d'après guerre.* Discours prononcé à la séance solennelle de réouverture des cours de l'Université de Liège, le 17 octobre 1922. (Liège. Poncelet.)

3. Collaboration aux travaux de la Commission des accidents du travail. (Revision de la loi du 24 décembre 1903.)

4. Collaboration aux travaux du Conseil supérieur du Travail.

Rapports sur la mise à exécution de la loi du 14 juin 1921. instituant la journée de 8 heures et la semaine de quarante huit heures. (Séance plénière du 21 février 1923.)

5. *Un Catholique. Etude sur la Vie et l'œuvre de Henri Francotte.* (Compte-rendu dans la *Gazette de Liège* du 19 décembre 1922.)

6. Discours prononcé le 23 mai 1923 à la manifestation organisée en l'honneur de M. Constantin le Paige, professeur et Administrateur-Inspecteur à l'Université de Liège, à l'occasion de sa Promotion à l'Eméritat. (LIBER MEMORIALIS DE LA MANIFESTATION. Imprimerie Vaillant-Carmanne. Liège 1923.)

M. **A. Braas.** — *Cours élémentaire de Droit Pénal.* (Vaillant-Carmanne, 1923).

Collaboration à la REVUE DE DROIT PÉNAL ET DE CRIMINOLOGIE.

M. **Victor Genot.** — *L'Administration des provinces.* (Rapport présenté au II^me^ Congrès international des sciences administratives, Bruxelles, septembre 1923.)

M. **Eugène Moreau.** — La *défense du Notariat contre les agents d'affaires.* (ANNALES DU NOTARIAT ET DE L'ENREGISTREMENT, Bruxelles, 1923 fascicule d'Août).

M. **Xavier Janne.** — Collaboration au JOURNAL DES SOCIÉTÉS, Bruxelles.

Ecole spéciale de Commerce.

M. **H. Lonay.** — 1. *Propos coloniaux* (LA GAZETTE DE LIÈGE, 5 septembre 1922.)

2. *Nos ambassadeurs* (LA GAZETTE DE LIÈGE, 7 septembre 1922.)

3. *Propos coloniaux au sujet de la maladie du Sommeil* (LE BULLETIN HORTICOLE, 36^e^ année n° 6, 15 mars 1923.)

4. *La digestion* (LA GAZETTE DE LIÈGE, 12 avril 1923.)

5. *L'Ovule de Polygonum aviculare.* Résumé d'une conférence faite à la Société Royale de Botanique de Belgique (BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE BOTANIQUE DE BELGIQUE t. LV. fasc. 2. 1923.)

6. *Livre d'or des Universitaires liégeois 1914-1918.* (Liège Vaillant-Carmanne 1923.) (Collaboration).

7. *Propos coloniaux : Le Musée de Tervueren* (LA GAZETTE DE LIÈGE, 12 septembre 1923.)

M. **Alexandre Delmer**. — 1. *Un aspect de la question du charbon. — La compétition des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne sur le marché mondial.* (REVUE ECONOMIQUE INTERNATIONALE, 25 octobre 1922.)

2. Collaboration aux ANNALES DES MINES DE BELGIQUE.

M. **Odilon Calay,** chargé de cours. — Direction et rédaction de l'ACTUALITE, revue mensuelle de Sténographie et de Faits économiques.

Faculté des Sciences.

M. **G. Cesàro**. — MÉMOIRES PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE. — 1. *Sur des cristaux de Disthène bleu provenant du Katanga. Facilité du clivage* g^1. *Angle d'extinction sur* g^1 *et dans les autres faces de la zone verticale. Faces correspondantes.* (BULL. 9 DÉCEMBRE 1922.)

2. *Sur l'ellipse d'inertie du triangle. Formules générales donnant l'orientation et la grandeur de ses axes. Solution graphique du problème.* (MÉM. IN 4° 1922. DÉCEMBRE N° 1293.)

3. *Sur l'ellipse d'inertie et l'ellipse de Steiner dans les quadrilatères.* (MÉM. IN 4° 1923. N° 1293bis.)

4. *Sur l'équiorientation et la similitude de l'ellipse d'inertie et de l'ellipse de Steiner dans le triangle. Sur les ellipsoïdes de St iner et l'ellipsoïde d'inertie du tétraèdre.* (BULL. 8 MAI 1923.)

5 *Lieux géométriques relatifs aux triangles ayant leur ellipse de Steiner commune. Courbes décrites par certains points de ces lieux lorsque, dans l'ellipse, le grand axe* 2a *restant constant, le petit axe* 2b, *varie de zéro à* 2a. (MÉM. IN 4°. Présenté le 7 Juillet 1923.)

Mémoires publiés par la Société royale des Sciences, de Liège.

6. *Calcite de Kimberley ayant la forme* e^1. $b\frac{I}{9}$ $d\frac{I}{II}$ $d\frac{I}{15}$, *sur la natrolite. Observation sur la loi de simplicité des caractéristiques.* (1922. 3me série ; t. XII.)

7. *Sur la formule des pyroxènes alumineux et les paramètres topiques.* (Loc. cit.).

8. *Sur la forme cristalline de la parisite. Erreur commise sur la valeur du paramètre suivant l'angle dont on part pour sa détermination* (Ibidem).

9. *Etude sur quelques zéolites* (Ibidem).

10. *Sur la formule de la Cassinite et de l'Hyalophane* (Ibidem).

11. *Sur la sanidine de l'Eifel Sa composition. Valeur de l'angle axial apparent pour une longueur d'onde et une température données* (Ibidem).

12. *Sur deux nouveaux tétratrièdres dans la blende* (Ibidem).

13. *Sur l'orientation des axes d'élasticité optique dans la vivianite. Mesure de la biréfringence* $n_g - n_m$ *du clivage* g^1. *Calcul des indices de refraction* (Ibidem).

14. *Sur la relation entre les formes de* $KClO^3$ *clinorhombique et* $NaNO^3$ *rhomboédrique* (Ibidem).

15. *Sur la loi de Miller* (Ibidem).

16. *Méthode donnant l'angle de deux faces dans le système hexogonal, ou rhomboédrique, en ramenant la recherche à celle relative à un système de trois axes cristallographiques rectangulaires* (Ibidem).

17. *Sur les ellipses circonscrites à un trapèze* (1923).

18. *Quadrilatères dans lesquels l'ellipse minima circonscrite devient circulaire.*

M. **A. Gravis.** — 1. *L'Edification de nos connaissances et la théorie de l'Adaptation.* (Bulletin de la Société royale de Botanique de Belgique. Tome LV, fasc. 2. 1923. Une planche et figures dans le texte.)

2. *Réponse à M. G. Chauvaud.* (Bulletin de la Société Botanique de France. Tome 69, séance du 24 novembre 1922.)

3. *Nouvelle réponse à M. G. Chauvaud.* (Ibidem. Tome 70, séance du 27 avril 1923.)

4. *Quels sont les résultats du Referendum relatif à l'Enseignement moyen ?* (Liége, H. Vaillant-Carmanne, novembre 1922.)

5. *Examens d'octobre.* (Revue de l'Université de Bruxelles, février-mars 1923.)

M. **Max. Lohest.** — 1. *La Grotte de Martinrive.* (En collaboration avec MM. **Hamal, Servais** et **Fraipont**). (Revue Anthropologique, déc. 1922.)

2. *Rapport sur le Gisement de Silex d'Ipswich.* (En collaboration avec M. **Fourmarier**). (Revue Anthropologique, déc. 1922.)

M. **L. Meurice.** — 1. *Eléments de physique mathématique. — Cours à l'usage des candidats-ingénieurs.* (Autographie Pholien, Liège, 1923.)

2. Notes diverses dans **Mathesis,** revue mathématique dirigée par J. Neuberg et A. Mineur.

M. **H. Buttgenbach.** — 1. *Cristaux de calcite de Bioul (Belgique).* (Annales de la Société Géologique de Belgique.)

2. *Sur un nouveau minéral provenant de Tunisie.* (Ibid.)

3. *Détermination des minéraux dans les sables concentrés de rivières.* (Ibid.) .

4. *Minéraux du Tanganyika-Moero (Congo-Belge)* (IBID.)

5. *Description des minéraux du Congo Belge* (sixième Mémoire). (Mémoires in 8° de l'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.)

6. *Notions élémentaires de cristallographie géométrique et optique, de minéralogie et de pétrographie.* (Liége, Impr. Vaillant-Carmanne.)

M. **Léon Counson**. — 1. *Composition de mouvements vibratoires harmoniques. Un nouvel appareil de démonstration.* (BULLETIN DE L'A. I. M. n° 4, avril 1923, pp. 120-132.)

2. *Etude expérimentale sur la contraction de mélanges liquides.* (ARCHIVES DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES DE GENÈVE, pp. 110, septembre-octobre 1923.)

M. **Jean Anten**. — 1. *Sur la présence de cassitérite sur la bordure du massif granitique d'Oulmès, au Maroc.* (ANNALES DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE BELGIQUE, t. XLV, p. B. 290, 1923.)

2. *Le salmien métamorphique du Sud du Massif de Stavelot.* (MÉMOIRES DE LA CLASSE DES SCIENCES DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, coll. in-4°, 2e série, t. V., 1923.)

M. **Janne, Henry**, chargé de cours. — 1. *La notion du temps et les théories relativistes.* [BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ÉLÈVES DES ÉCOLES SPÉCIALES DE LIÉGE, 20e année, n° 1 (novembre 1922), pp. 56-64, et n° 2 (décembre 1922), pp. 121-128.]

2. Analyse de l'article de M. ED. GUILLAUME, intitulé : *La question du temps d'après M. Bergson ; à propos de la théorie d'Einstein.* [REVUE UNIVERSELLE DES MINES, Liége, (6), t. XVII, n° 2 (15 avril 1923), pp. 140-141.]

3. Analyse de l'article de M. G. JUVET, intitulé : *Les principes de Calcul différentiel absolu et leurs applications*. (R. U. M., Liége, (6), t. XVII, n° 4 (15 mai 1923), p. 279.]

4. Analyse de l'ouvrage de M. J. J. THOMSON (traduit par ERIC et CORVISY) intitulé : *Les rayons d'électricité positive* [R. U. M., Liége, (6), t. XVII, n° 5 (1er juin 1923.)]

5. Analyse des *Tables annuelles de constantes et données numériques* t. IV, années 1913-1916. (*Données numériques d'électricité, magnétisme et électrochimie*) [par MM. M. BOLL, G. I. HIGHSON, M. MALAPERT, R. F. SLADE et G. VON WEISSE] [R. U. M., Liége, (6), t. XVII, n° 6 (15 juin 1923.)]

6. Rapport sur le mémoire de M. G. ARIÈS, intitulé : *Sur les propriétés d s fluides au voisinage de l'état critique*. ANNALES DE LA SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE DE BRUXELLES, 42e année, 1922-1923, 3e et 4e fascicules (2 juin 1923); comptes-rendus des séances, 2e section, p. 346.]

M. **L. Fouarge**. — *Exercices d'Analyse infinitésimale*. (2e édition ; Aug. Pholien, éditeur).

M. **André Rassenfosse,** Dr Sc.-Chef des Travaux pratiques de Chimie générale à l'Institut Walthère Spring — 1. *Sur le passage des argiles aux phyllades*. En collaboration avec M. le Prof. M. **Lohest**). BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE BELGIQUE, t. XLVI, p. 12, 1923.)

2. *La fixation industrielle de l'Azote*. (BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ELÈVES DES ECOLES SPÉCIALES, n° 3, 1923.)

3. *A propos du calcul de l'extrait sec dans l'analyse rapide du lait*. (ANNALES DE FALSIFICATIONS, 1923.)

4. Traité élémentaire de Chimie organique. (Imprimerie Pholien, Liége, 1923.)

M. **Marcel Winants**, Docteur en sciences physiques et mathématiques, Répétiteur des cours de cristallographie et de minéralogie. — 1. *Applications géométriques de la Cristallographie*, 2e partie. (L'Enseignement mathématique, de Paris - Genève, juillet 1922.)

2. *Comment l'Atomisme triomphe en Cristallographie* (Bulletin Scientifique de l'Association des Élèves des Ecoles Spéciales, novembre et décembre 1922).

3. *Fonctions triplement périodiques d'une seule variable indépendante.* (L'Enseignement mathématique, mai 1923.)

4. *Une question proposée sur le développement de la* fonction e^{2x} *sin* x *en série de Mac Laurin.* (Mathesis, juin 1923.)

5. Collaboration au Journal de Mathématiques élémentaires et à la Revue de Mathématiques Spéciales, de Paris, (Librairie Vuibert) et à Mathesis (Bruxelles-Paris).

M. **Alb. Pâquet**. Assistant du cours de chimie analytique à l'Université ; Professeur de chimie générale et appliquée à l'Ecole Industrielle.

1. *Industrie de l'aluminium et de ses alliages, aperçu technique et économique.*

2. *Revue et critique des différentes méthodes de dosage des matières volatiles dans les charbons.*

3. *Etude sur la cellulose et la fabrication des soies artificielles, comparaison avec la soie naturelle.*

4. *L'état colloïdal. Applications en technique.*

Publications parues dans le Bulletin de la Société des anciens élèves sortis de l'Ecole

INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE DE LA VILLE DE LIÉGE.

5. Série de leçons professées aux cours universitaires organisés par Monsieur le professeur Damas à la salle académique :

Les explosifs, trois leçons.

La vulcanisation du caoutchouc, 1 leçon

Le lait au point de vue physico-chimique, 1 leçon.

La théorie électro-chimique des piles électriques, 1 leçon.

Les études récentes sur la houille et leurs applications, 3 leçons.

M. **F. Carpentier**, conservateur des collections de zoologie. — 1. *Musculature et squelette chitineux : recherches sur le comportement de la musculature des flancs dans les segments cryptopleuriens du thorax chez les orthoptères* (MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, CLASSE DES SCIENCES, in 8°, n° 1289, 1923).

2. *Analyses bibliographiques*. (REVUE DES QUESTIONS SCIENTIFIQUES, janvier 1923.)

M. **L. Pauwen**, chef de travaux. — *Calcul des objectifs*. (BULLETIN SCIENTIFIQUE DE L'ASSOCIATION DES ECOLES SPÉCIALES. Mai 1923, n° 7.)

Fonte et taille d'un objectif. (BULLETIN SCIENTIFIQUE DE L'ASSOCIATION DES ÉLÈVES DES ÉCOLES SPÉCIALES. Juin 1923, n° 8.)

M. **F. Charles**. Assistant de Géologie. — *Analyse de la « Théorie du Coup de Belier » par Allievi*. (REVUE UNIVERSELLE DES MINES 6e série tome XVI n° 1)

M. **G. Guében**, assistant de physique expérimentale.—

1. *Conductibilité électrique des gaz* (BULLETIN SCIENTIFIQUE DE L'ASSOCIATION DES ELÈVES DES ECOLES SPÉCIALES, janvier 1922).

2. *Interférence et diffraction des rayons X* (ID. juin 1922).

3. *La désintégration artificielle des éléments* (BULLETIN TECHNIQUE DE L'ECOLE TECHNIQUE DE LIÈGE, juillet 1922).

4. *Applications industrielles des interférences lumineuses* (ID. juin 1923).

Faculté de Médecine.

M. **Léon Fredericq**. — 1. *Dans la nouvelle Belgique* (ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, BULLETIN DE LA CLASSE DES SCIENCES, 14 octobre 1922, n° 10, pp. 559-566).

2. *Un liquide de perfusion pour le cœur des poissons osseux marins.* (ARCHIVES INTERNATIONALES DE PHYSIOLOGIE, XX, III.)

3. *Temps perdu dans l'ordre d'apparition des images consécutives négatives.* (ARCHIVES INTERNATIONALES DE PHYSIOLOGIE, XXI, III.)

4. *Archives internationales de Physiologie.* (En collaboration avec M. **Paul Heger**). Volumes XX et XXI.

5. *Dans la nouvelle Belgique. Note sur les Mollusques à coquille du District de Malmedy.* (ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, BULLETIN DE LA CLASSE DES SCIENCES, 13 octobre 1923, n° 10.)

6. *En nouvelle Belgique. Guide du Promeneur et du Naturaliste dans le District de Malmedy.* — (Bruxelles, Office de Publicité, 120 p., une carte et 8 figures, 1923.)

7. Analyses dans PHYSIOLOGICAL ABSTRACTS.

M. **P. Troisfontaines**. — *Emploi du Sulfarsénol par voie sous-cutanée ou par voie intra-musculaire.* — (BRUXELLES-MÉDICAL, septembre 1923).

M. le Docteur **F. Henrijean**. — 1. *Contribution à l'étude des Vagues droit et gauche.* (BULLETIN DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE BELGIQUE, 1re communication).

2. *Contribution à l'etude des Nerfs Vagues.* 2e communication (BULLETIN DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE BELGIQUE, 1922).

3. ID. 3e communication. (BULLETIN DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE).

4. ID. 4e communication. (ID.)

5. *Contribution à l'étude du liquide cephalo rachidien.*

6. *Le fer.* (LIÈGE-MÉDICAL, 1923).

7. Articles divers, TOULOUSE-MÉDICAL et autres journaux.

M. **L. Beco.** — 1. *La Réforme de l'enseignement médical.* (Discours et discussion. BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE BELGIQUE, janvier, février, mars 1923.)

2. *Contribution à l'étude de la physiologie normale et pathologique du globulin* par le Dr Jacques Roskam. Analyse et rapport. (LIÈGE MÉDICAL. 28 janvier 1923, p. 146-167.)

3. *Recherches expérimentales sur l'action vasculaire et diurétique des petites doses de digitale chez le lapin* (en collaboration avec L. L. PLUMIER). (JOURNAL DE PHYSIOLOGIE ET DE PATHOLOGIE GÉNÉRALE 1922. Tome XX n° 3, p. 346-356, 5 planches.)

4. *Rapport sur les mémoires envoyés au concours pour le prix fondé par un anonyme.* (BULLETIN DE

L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE BELGIQUE. Mai 1923.)

5. *Recherches expérimentales sur l'action physiologique cardio-vasculaire des toniques cardiaques.* (BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE. Juin 1923.)

6. *Les principes de la thérapeutique et l'actinothérapie.* (LIÈGE MÉDICAL, 22 juillet 1923.)

M. **J. Duesberg.** — 1. *Sur l'origine de l'axe de soutien dans la queue régénérée des Amphibiens Urodèles.* (COMPTES-RENDUS DE LA SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE, 1922.)

2. *Chondriosomes et bactéries dans les nodosités radicales des Légumineuses.* (COMPTES-RENDUS DE L'ASSOCIATION DES ANATOMISTES, Lyon, 1923.)

M. **Ch. Willems.** — 1. *L'élévation du bras après l'amputation du sein.* (Congrès français de chirurgie, Paris, octobre 1922. COMPTE-RENDU, p. 243.)

2. *Sur la chirurgie thoracique.* (SOCIÉTÉ BELGE DE CHIRURGIE, novembre 1922.)

3. *Les causes d'échec dans le traitement des arthrites purulentes par la mobilisation active immédiate.* (BULLETIN ET MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DE CHIRURGIE DE PARIS, séance du 20 décembre, p. 1451.)

4. *La mobilisation active immédiate après l'opération de la fracture de la rotule.* (IBID. p. 1453.)

5. *Traitement des arthrites purulentes par l'arthrotomie et la mobilisation. Les causes des échecs.* (SOCIÉTÉ DE CHIRURGIE DE PARIS, séance du 24 janvier 1923. COMPTE-RENDU, p. 144.)

6. *Technique de la surrénalectomie dans le cas de glandes normales ou peu altérées.* (BRUXELLES MÉDICAL, 22 mars 1923.)

7. *Traitement des plaies articulaires. Résultats éloignés.* (Rapport fait au Congrès médical des Invalides. Gand, 16 avril 1923.)

8. En collaboration avec le Dr **Goormaghtigh**, chargé de cours à l'Université de Gand. *Sur quelques points de la chirurgie des capsules surrénales.* (VIe Congrès international de chirurgie, Londres, 17-20 juillet 1923. Reproduit dans LE SCALPEL, numéros du 28 juillet, des 4 et 11 août 1923.)

9. *Discours prononcé à la séance d'ouverture du VIe Congrès de la Société internationale de chirurgie,* Londres, 17 juillet 1923.

10. *L'anesthésie. Leçon faite à la clinique chirurgicale de l'Université de Liège.* (SCALPEL, octobre 1923. En cours de publication.)

11. Rapports et discussions à l'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE BELGIQUE, à la SOCIÉTÉ BELGE DE CHIRURGIE, etc.

M. **L. Weekers**. — 1. *Elimination des liquides intraoculaires chez l'homme.* (BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE, ARCHIVES D'OPHTALMOLOGIE, 1922.)

2. *Elimination des liquides intraoculaires chez le lapin.* (ARCHIVES D'OPHTALMOLOGIE, 1923.)

3. *Contribution à l'étude anatomique de la sclérectomie.* (BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ BELGE D'OPHTALMOLOGIE, N° 45, 1922.)

4. *Recherches expérimentales au sujet de la sclérectomie postérieure.* (ARCHIVES D'OPHTALMOLOGIE, 1922.)

5. *La vision des enfants.* (LIÉGE MÉDICAL. N° 47, 1922.)

6. *Avulsion traumatique du globe et du nerf optique.* En collaboration avec M. **M. Toussaint**.

(BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ BELGE D'OPHTALMOLOGIE. N° 46, 1922.)

7. *Symptômes oculaires dans les affections du système nerveux.* (BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ MÉDICO-CHIRURGICALE, mars 1923.)

M. **Henri Fredericq**. — 1. *Action des acides aminés sur la contractilité, le tonus vasculaire et le métabolisme du cœur isolé du lapin.* (ARCHIVES INTERNATIONALES DE PHYSIOLOGIE, XX, 213.

2. *A propos d'une campagne antivivisectionniste,* (LIÉGE-MÉDICAL, n° 51, 17 décembre 1922).

3. *Absence d'action des acides aminés sur la glycolyse du sang défibriné in vitro.* (Compte-rendu de la SOCIÉTÉ BIOLOGIE, LXXXVIII, 625.)

4. En collaboration avec M. **Albert Radelet**. *Les urates augmentent l'excitabilité des nerfs modérateurs cardiaques et diminuent celle des accélérateurs.* (Compte-rendu de la SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE, LXXXVIII, 623.)

5. En collaboration avec M. **Albert Radelet,** *L'urate de Lithium, poison paralysant du sympathique cervical du lapin.* (Compte rendu de la SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE, LXXXIX, 100.)

6. En collaboration avec M. **Lucien Brouha**, *Action vasodilatatrice des acides aminés sur le rein isolé du chien.* (Compte rendu de la SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE, 28 juillet 1923).

7. En collaboration avec M. **Louis Mélon**, *Action des acides aminés sur le métabolisme des organes isolés (rein de chien nourri artificiellement).* (Compte rendu de la SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE, 28 juillet 1923.)

8. En collaboration avec Madame **M. Lapicque,** *Action de divers dérivés quinoléiques sur la chronaxie du nerf moteur, du muscle strié et du myocarde de la*

grenouille, et du muscle du pied de l'escargot. ARCHIVES INTERNATIONALES DE PHYSIOLOGIE, XXI, (travail du laboratoire de Physiologie générale de la Sorbonne, Paris).

M. **L. Delrez**. — 1. *Encephalocèle et hydrocephalie.* (ANNALES DE LA SOCIETE MEDICO-CHIRURGICALE DE LIÉGE, février 1923.)

2. *Troubles physiopathiques posttraumatiques.* (LIÉGE MÉDICAL. Tome 16, n° 6.)

3. *Contribution à l'étude de la pathologie de la moelle épinière.* (BULLETIN DE LA SOCIETE BELGE DE CHIRURGIE, 1923, n°2.)

4. *Rotulectomie, réimplantation d'une rotule morte fixée à l'alcool.* (BULLETIN ET MÉMOIRES DE LA SOCIETE DE CHIRURGIE DE PARIS, mars 1923.)

5. *Chevalet pour traitement de la luxation congénitale de la hanche.* (ARCHIVES FRANCO-BELGES DE CHIRURGIE, 1922.)

6. *Pied creux et spina bifida.* (ANNALES DE LA SOCIÉTÉ MEDICO-CHIRURGICALE DE LIÈGE, juillet 1923.)

M. **L. Plumier-Clermont**. — 1. *Un cas de dextrocardie congenitale pure compliquée avec électrocardiagramme renversé en dérivation* I. (Compte rendu de la SOCIÉTÉ BELGE DE PEDIATRIE, mars 1923.)

2. En collaboration avec M. **Lucien Beco**. — *Recherches expérimentales sur l'action vasculaire et diurétique des petites doses de digitale chez le lapin*, (JOURNAL DE PHYSIOLOGIE ET DE PATHOLOGIE GÉNÉRALE, novembre 1922.)

M. **A. Hogge**.— 1. XXII[e] Congrès français d'Urologie, Paris, octobre 1922 : A propos des *diverticules vésicaux*, p. 224 ; Rech. anat. sur les *vésicules séminales*, p. 494 ; *orchite à coli-bacilles*, p. 513.

2. *Leçon d'ouverture du cours d'Urologie*, en 1922. (LIÈGE MÉDICAL, novembre 1922).

3. *Lithiase réno-urétérale double infectée.* (Communication à la Société française d'Urologie, en avril 1923).

4. *Traitement des affections vésicales et spécialement des papillomes de la vessie par les courants de haute fréquence.* (Congrès Belge d'Urologie, Bruxelles, juin 1923).

M. **F. Schoofs.** — 1. *Localisation du titane dans l'organisme des animaux.* (BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE BELGIQUE, octobre 1922).

2. *Epuration des eaux résiduaires*, (BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE SALUBRITÉ PUBLIQUE ET D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE LIÉGE, février 1923).

3. *Valeur hygiénique des peintures à base d'oxyde de titane.* (BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE SALUBRITÉ PUBLIQUE ET D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE LIÉGE, mars 1923).

M. le Docteur **E. Stockis.** — 1. *La luminescence ultra-violette en médecine légale.* (BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE BELGIQUE, 1922 n° 12, p. 513).

2. *La luminescence ultra-violette.* (ANNALES DE MÉDECINE LÉGALE, Paris 1923, p. 66).

3. *La herencia y la parentesco en los tipos dactiloscopicas.* (RÉVISTA DE CRIMINOLOGIA Y MÉDICINA LÉGAL, 1922, n° 52, p. 426).

4. *Algunas instruciones a la policia judicial.* (RÉVISTA DE MÉDICINA LEGAL, La Habana 1922, p. 15).

5. *Investigationes sobre el diagnostico medico-légal de las héridas por arma de fuego* (RÉVISTA DE CRIMINOLOGIA Y MEDICINA LEGAL 1922, p. 316).

6. *La Luminiscencia ultravioleta en medicina legal* (ID. 1923, p. 278).

7. *Asfixia mecanica*, en collaboration avec M. **Leclercq** (REVISTA DE MEDICINA LEGAL 1923, p. 183).

8. *Note sur un crâne fossile trouvé dans le gisement préhistorique de Ste-Gertrude*, en collaboration avec MM. **Fraipont** et **Davin** (REVUE ANTHROPOLOGIQUE 1923).

M. **H. de Winiwarter**. — 1. *Histologie du corps jaune de l'ovaire humain*. (Compte-rendu de la SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE, décembre 1922).

2. *Le problème de la détermination du sexe*. (LIÈGE MÉDICAL, octobre 1922).

3. *Ovogenèse de la zone corticale définitive de l'ovaire de chatte*. (Compte-rendu de l'ASSOCIATION DES ANATOMISTES, volume 17).

4. *Notions nouvelles relatives à la détermination du sexe*. (REVUE ANTHROPOLOGIQUE, volume 33, 1923).

5. *Technique de la triple coloration*. (ARCHIVES DE BIOLOGIE, volume 33, 1923).

6. *Etude de la préspermatogenèse chez l'homme*. (Compte-rendu de l'ASSOCIATION DES ANATOMISTES, 1923).

M. **R. Vivario**. — 1. *Le Carbone residuel dans le plasma sanguin*, en collaboration avec MM. **Bierry** et **Rathery**. (Comptes-rendus de la SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE, t. LXXXIX, n° 19).

2. *Le dosage des albumines globales du plasma sanguin*, en collaboration avec M. **Bierry**. (IBID.)

3. *Etude Comparative des protéïnes plasmatiques chez l'homme à l'état normal et pathologique*, en collaboration avec M. **Bierry**. (IBID.)

M. **Halkin Henri.**—1. *Introduction à l'Etude de la Dermatologie.* Leçon inaugurale. (LIÈGE MÉDICAL, 14 janvier 1923.)

2. *Contribution à l'étude du Kraurosis vulvae.* (ANNALES DE DERMATOLOGIE ET DE SYPHILIGRAPHIE. Tome IV n° 2. Février 1923.)

3. *Un cas de Syphilis tertiaire.* (SOCIÉTÉ MÉDICO-CHIRURGICALE DE LIÈGE, 9 mai 1923.)

4. En collaboration avec M le Professeur **Malvoz.** — *Conduite du Traitement de la Syphilis à la période pré-humorale.* (Rapport au 2e Congrès des Dermatologistes et Syphiligraphes de langue française. Srasbourg, juillet 1923.)

M. Le Docteur **Jean Firket.** — 1. *Recherches sur la régénération des plaquettes dans l'intoxication par la saponine et après défibrination du sang.* (ARCHIVES DE BIOLOGIE, décembre 1922.)

2. *Les contrôles biologiques dans la radiothérapie des tumeurs malignes.* (LIÈGE MÉDICAL, 11 février 1923.)

3. *A propos de leucémies lymphoïdes, lymphomes malins et affections connexes.* (LIÈGE MÉDICAL, 15 juillet 1923.)

4. *Congrès du Cancer, à Strasbourg. Production expérimentale du Cancer.* (LIÈGE MÉDICAL, 12 août 1923.)

M. **Henri-J. Fauconnier, D. D. S.** — *Anomalies dentaires par augmentation de nombre.* (SOCIÉTÉ BELGE DE STOMATOLOGIE, mars 1923.)

M. Le Docteur **Louis de Munter.** — 1. *Traitement Physiothérapique comme adjuvant aux interventions de chirurgie orthopédique.* (Rapport présenté le 12 novembre à la Société de Physiothérapie de Belgique.)

2. *Traitement des ankyloses graves par la mobilisation forcée et la mobilisation douce combinées.* (Réunion commune des Sociétés d'Orthopédie et de Physiothérapie belges le 27 mars 1923.)

3. *Un cas d'ankylose grave du genou traité par la mobilisation forcée et douce combinée.* (Société Médico-Chirurgicale de Liège le 11 juillet 1923)

M. Le Docteur **M. Brouha,** professeur agrégé. — 1. *Un cas de grossesse ovarienne jeune.* (Gynécologie et Obstétrique, 1923.)

2. *Conception actuelle de l'Infection puerpérale : étiologie, pathologie générale, prophylaxie,* (Rapport présenté au Congrès de l'Infection puerpérale tenu à Strasbourg en août 1923 pendant l'Exposition Internationale du Centenaire de Pasteur. Publié par Gynécologie et Obstétrique.)

M. **Jacques Roskam**, chef de travaux de la clinique médicale. — 1. *Contribution à l'étude de la Physiologie normale et pathologique du Globulin* (Plaquette de Bizzozero). (Thèse de doctorat spécial en Sciences Médicales proprement dites, non compris l'hygiène, Vaillant-Carmanne, éditeur, Liège. 1923, 95 pages et Archives Internationales de Physiologie, XX, 1923, pages 241-330.)

2. *Exposé, du point de vue clinique, de l'état actuel de nos connaissances sur les syndromes pallidal et strié.* Leçon publique faite en séance solennelle de la Faculté de Médecine, le 17 février 1923. Vaillant-Carmanne, éditeur, Liége, 1923, 16 pages et Liége-Médical, XVI, 1923, pages 291-310.)

3. *Le temps de saignement dans l'hémophilie familiale* (Compte rendu de la Société de Biologie, LXXXIX, 1923, pages 418-420.)

M. **Georges Leplat**. Assistant d'Embryologie. — 1. — *Etude des modifications provoquées dans les deux yeux par une contusion oculaire unilatérale.* (Comptes Rendus de la Société Belge de Biologie, octobre 1922.)

2. *De l'action des soustractions sanguines locales en ophtalmologie.* Contribution expérimentale. Comptes rendus de la Societé Belge d'Ophtalmologie, novembre 1922.

3. *Démonstration pour contribuer à l'étude de l'anatomie microscopique de la sclérectomie.* (Id.)

4. *De l'influence des soustractions sanguines locales sur la physiologie oculaire*, Recherches expérimentales. (Annales d'Oculist., mai 1923. T. CLX.)

M. le Docteur **J. Voncken**. — Communication au IIe Congrès International de Médecine et de Pharmacie Militaires de Rome : *Plaies thoraco-pulmonaires.*

M. le Docteur **Richard Erpicum**. Assistant de la clinique urologique. — 1. *Le traitement des injections non tuberculeuses des reins par l'argent colloïdal.* (Société Belge d'Urologie, 25 avril 1923.)

2. *L'argent colloïdal dans les infections non tuberculeuses des reins.* (Le Scalpel, n° 19, 12 mai 1923.)

3. *La pyurie* (Liége Médical).

M. le Docteur **Paul Divry**, assistant. — 1. *Contribution à l'étude de la démence précoce.* (Thèse de doctorat spécial en psychiatrie.) Imprimerie Vaillant Carmanne, Liége, juin 1923.

2. *Les Hallucinations* (Leçon publique de l'épreuve du Doctorat spécial). Liége Médical, 17 juin 1923.

M. le Docteur **Louis Christophe**, assistant de chirurgie. — 1. *Un cas de tumeur cérébrale.* Liége Médical, octobre 1922.

2. *Recherches sur les greffes d'os fixé à l'alcool.* Mémoire classé premier en sciences chirurgicales au concours universitaire 1920-1922. (Archives franco-belges de Chirurgie, janvier 1923, 24 planches, 44 pages.

3. *Quatre cas de syndrome infundibulo-hypophysaire.* (Annales de la Société Médico-Chirurgicale de Liége, mars 1923.)

4. *Résultats éloignés des diverses interventions pour ulcus de la petite courbure de l'estomac.* (Archives des Maladies de l'Appareil Digestif, Paris, juillet 1923, 64 pages, 26 planches).

M. le Docteur **Paul Fabry**, assistant de Bactériologie à l'Université. — 1. *Les réactions d'immunité vis à vis d'une nouvelle race artificielle de Bacille Coli.* (Annales de l'Institut Pasteur, 1922, T. XXXVI, p. 654.)

2. *La tension artérielle chez les tuberculeux pulmonaires bacillifères.* (Liége-Médical, 1922, p. 1605.)

3. *Les bases actuelles du problème de la tuberculose.* (Liége Médical 1923, p. 513.)

M. **J. Nihoul**, aide préparateur d'anatomie topographique. — *Note sur le chondriome du Crinum capense.* Comptes rendus de la Société de Biologie, 1923.)

M. **Mahia Louis** (2e année de pharmacie) : *Teneurs en alcool des bières consommées à Liège* (Bulletin de la Société de Salubrité publique et d'Hygiène de la Province de Liége, 1923.)

M^lle **Walrand, Germaine,** Pharmacien : *Méthodes analytiques applicables à la recherche de la cocaïne et de ses succédanés.* (JOURNAL DE PHARMACIE DE BELGIQUE, novembre-décembre 1922.)

M. **Armand de Brouwer.**(Travail du laboratoire d'anatomie pathologique). *Sur les tumeurs mixtes parabuccales.* LIÈGE MÉDICAL, 4 mars 1923.)

Faculté Technique.

M. **Eugène Prost.** — 1. *Métallurgie des métaux autres que le fer.* Deuxième édition. (1 volume grand in-8 de 1220 pages avec 690 figures et 5 planches hors texte. CH. BÉRANGER, éditeur, Paris et Liège. (A l'impression.)

2. *Le grillage chlorurant et volatilisant appliqué à des minerais complexes.* (REVUE UNIVERSELLE DES MINES ; 15 août 1922, Bulletin p. 309.)

3. Collaboration à la revue des périodiques techniques de la REVUE UNIVERSELLE DES MINES.

M. **P. Fourmarier.**—1. Société géologique de Belgique. *Rapport du secrétaire général présenté à l'assemblée générale* du 22 octobre 1922. (ANN. SOC. GÉOL. DE BELGIQUE, t. XLVI. BULL.)

2. *A propos des dépôts caillouteux des plateaux des environs de Liège.* (IBIDEM, t. XLVI. BULL.)

3. *Rapport sur un mémoire de M. R. Anthoine : Contribution à l'étude de la brèche de Landelies.* (IBIDEM, t. XLVI. MÉM.)

4. *Sur un type particulier de gîte filonien.* (IBIDEM, t. XLVI. BULL.)

5. *Découverte de brèche dite de Waulsort dans la vallée du Neblon.* (IBIDEM, t. XLVI. BULL.)

6. *Sur la présence d'une faille antecrétacée dans la*

vallée de la Berwinne au nord de Dalhem. (IBIDEM, t. XLVI. BULL.)

7. *Rapport sur un mémoire de M. J. Cornet : Le Cenomanien entre Mons et l'Escaut.* (IBIDEM, t. XLVI MÉM.)

8. *Une coupe dans le quaternaire à Engis.* (IBIDEM, t. XLVI. BULL.)

9. *Un sol de végétation dans le calcaire viséen supérieur de la vallée du Hoyoux.* (IBIDEM, t. XLVI. BULL.)

10. *L'importance de l'affaissement des dépôts tertiaires dans les poches de dissolution des terrains calcaires du Condroz et des régions voisines.* (IBIDEM, t. XLVI. BULL.)

11. *Fissures de retrait dans un calcaire argileux givetien.* (IBIDEM, t. XLVI. BULL.)

12. *A propos d'un échantillon de phyllade pyritifère.* (IBIDEM, t. XLVI. BULL.)

13. *Le calcaire du Thier de Ramet, à Ramet-lez-Liége.* (IBIDEM, t. XLVI. BULL.)

14. *Rapport sur un mémoire en réponse à une question de concours.* (BULL. CLASSE DES SCIENCES ACAD. ROY. DE BELGIQUE, n° 12, de 1922).

15. *Sur la présence de galets oolithiques dans les graviers tertiaires de Cokaifagne.* (IBIDEM. Séance mai 1923.)

16. *Les prétendus phénomènes glaciaires de la Baraque Michel.* (IBIDEM. Séance juin 1923).

17. *Les grands traits de la géologie du Congo belge.* (CONGRÈS SCIENTIFIQUE ASSOC. DES INGÉN. SORTIS DE L'ECOLE DE LIÉGE, 1922.)

18. *Les silex d'Ipswich.* Rapport en collaboration avec MM. **Capitan**, **Fraipont, Hamal** et **Lohest.** (REVUE ANTHROPOLOGIQUE, nrs 1-2, 1923).

19. *L'évaluation de l'importance des phénomènes de charriage en Belgique et dans les régions voisines.* (PUBLIC. XIII[e] SESS. CONGRÈS GÉOLOG. INTERNAT., Bruxelles, 1922.)

20. *Le clivage schisteux dans les terrains palézoïques de la Belgique.* (IBIDEM, Bruxelles, 1922.)

21. Résumés et analyses bibliographiques dans la REVUE UNIVERSELLE DES MINES.

M. **Ch. Hanocq.** — 1. *Courbes et coefficient caractéristiques des turbo-machines.* (Mémoires de la section de Mécanique du Congrès Scientifique International de 1922 organisé par l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liége, à l'occasion du 75[e] anniversaire de sa fondation.)

2. *Note sur le tracé des aubes des turbines hydrauliques.* (Mémoires de la section de Mécanique du Congrès Scientifique International de 1922.)

M. **Albert de Marneffe**, professeur d'architecture industrielle. — *Essais de poutre double T en fonte armée d'acier.* (Congrès scientifique de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liège, de juin 1922). (REVUE UNIVERSELLE DES MINES, 15 mars 1923.)

M. **Em. Trasenster.** — 1. *Rapport sur l'exercice 1921-1922 de l'Union des Charbonnages, Mines et Usines Métallurgiques de la Province de Liége.* (Bulletin de cette Association)

2. *Le Cinquantenaire Scientifique de Henry Le Chatelier.* (REVUE UNIVERSELLE DES MINES, n° 1, mars 1922.)

3, *La phase gazeuse et l'application de la loi des phases aux alliages.* (REVUE UNIVERSELLE DES MINES n° du 15 mars 1922.)

4. *Les destructions des Usines Sidérurgiques*

Belges. (Revue de Métallurgie) : *Les Usines Cockerill, à Seraing.* (n° 8, août 1921) : *Les Usines de la Société Anonyme d'Ougrée-Marihaye,* (n° 10, octobre 1921) : *La Société d'Athus-Grivegnée,* (n° 4, avril 1922.)

5. *Rapport sur l'exercice 1922-1923 de l'Union des Charbonnages, Mines et Usines Métallurgiques de la Province de Liége.* (Bulletin de cette association.)

6. *Représentation graphique des systèmes binaires.* Communication faite au Congrès Scientifique de l'A. I. Lg.) Revue Universelle des Mines, n° 1, septembre 1922.)

M. **A. Renier**, chargé de cours. — 1. *Les gisements houillers de la Belgique.* (9e suite.) Annexe II. Supplément à la liste bibliographique. (Annales des Mines de Belgique. Tome XXIII, 4e livre, pp. 981-1002.)

2. *Quelques points remarquables du massif de Theux sur la planchette Limbourg.* (Bulletin de la Société Belge de Géologie, tome, XXXII, pp. 105-115.)

3. *Fernand-Jean-Baptiste-Marie-Bernard comte de Montessus de Ballore.* (Rev. Quest. Scientif., 4e série, tome IV, pp. 5-22.)

M. **A. Breyre**, chargé de cours à la faculté technique. — *Règlements et instructions sur la Police des Mines,* recueillis et coordonnés par — 5e édition 1923, éditeur R. Louis, chaussée d'Ixelles, 349, à Bruxelles.

M. **F. Fontaine**, répétiteur. — 1. *Les compteurs électriques.* (Ch. Béranger, Paris et Liége.)

2. *Théorie élémentaire des moteurs polyphasés à collecteur.* Publié dans le Bulletin de l'Association des Ingénieurs Électriciens sortis de l'Institut Électrotechnique Montefiore.

M. **J. Küntziger**, chef de travaux, répétiteur — 1. *Quelques conseils pour le choix judicieux du materiel électrique dans l'Industrie.* (Le Magazine Industriel, etc., Bruxelles, 1922.)

2. *Nouveau système de puissance-mètre mécanique à lecture directe et de compteur de travail effectif.* (La Technique Moderne, Paris 1923.)

M. **Alfred Pirlot**, ingénieur A. I. Lg., chef de travaux de chimie industrielle. — 1. *La distillation à basse température des combustibles minéraux.* (Bulletin Scientifique de l'A. E. E. S.)

2. *Purification des eaux industrielles par la permutite.* (Bulletin Scientifique de l'A. E. E. S.)

M. **G. Batta**, chef de travaux de chimie industrielle. — 1. *Le cracking du pétrole.* (Bulletin Scientifique de l'A. E. E. S. janvier 1923 p. 184.)

2. *Suite de l'étude de la « Davilla rugosa »* en collaboration avec M. **C. Genot**. (Journal de Pharmacie de Belgique, 5e année nos 1 et 2.)

M. **Henri Thyssen**. — 1. *De la structure et des propriétés mécaniques des fontes.* (Bulletin Technique n° d'Avril 1923).

2. Collaboration à la Revue des Questions Scientifiques, Bruxelles 1922).

M. **Marcel Van de Putte**, Ingénieur civil des Mines, assistant-répétiteur du cours de métallurgie des métaux autres que le fer. — 1. *La spectrographie. Ses applications à la métallurgie.* (Causerie faite le 4 mars 1923 à l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole de Liége).

M. **Alb. Schlag**, assistant-répétiteur du cours de construction des machines. — 1. *Calcul des engrenages*

à grande vitesse et pour grande puissance. (Publication du Congrès Scientifique International de Liège 1922.)

2. *Construction des turbines à vapeur de grande puissance* (BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ÉLÈVES SORTIS DE L'ECOLE INDUSTRIELLE DE LIÉGE, janvier et février 1923.)

3. *Les engrenages à cadre flottant du système de MM. Melville et Macalpine.* (REVUE UNIVERSELLE DES MINES, 15mars 1923.)

4. Collaboration à la Revue des périodiques techniques de la REVUE UNIVERSELLE DES MINES. etc.

Bibliothèque.

M. **Joseph Brassinne**, professeur et bibliothécaire en chef. — 1. *Livre d'or des universitaires liégeois, 1914-1918.* Liège, H. VAILLANT-CARMANNE, 1923, in-4° de 348 pages, avec le concours de MM. les professeurs J. WILLEMS ; H. LONAY ; D. DAMAS ; F. SCHOOFS et C. HANOCQ, et la collaboration de M. LAURENT BIHOT, bibliothécaire-adjoint à l'Université.

2. *Résumé des cours d'histoire, d'archéologie, d'histoire de l'art et de folklore, à l'usage du personnel enseignant.* Liège, PRINTING C° 1922, in-8° de 80 pages et a rédigé, dans cet ouvrage, les chapitres intitulés : PROTOHISTOIRE ; ARCHÉOLOGIE FRANQUE ; ARCHÉOLOGIE MOSANE ; ARTS PLASTIQUES.

3. Discours au nom des Sociétés d'histoire et d'archéologie de Liège dans : « *Liber memorialis de la manifestation en l'honneur de Constantin le Paige, professeur et administrateur-inspecteur à l'Université de Liège, à l'occasion de sa promotion à l'éméritat* ». Liège, VAILLANT-CARMANNE, 1923, in-8° de 59 pages.

M. **Charles Defrecheux**, bibliothécaire. -- 1. *Notice biographique de Snoeck* (Adolphe-Thomas-Joseph), *professeur de mathématiques,* (dans la BIOGRAPHIE NATIONALE. Tome XXIII, 1er fasc., col. 45 et 46.)

2. *Notice biographique de Snyers* (Jean-Pierre), *médecin*, (dans la BIOGRAPHIE NATIONALE. Tome XXIII, 1er fasc., col. 89 et 90.)

3. *Notice biographique de Soleure* (Pierre-François-Baudouin), *homme politique*, (dans la BIOGRAPHIE NATIONALE, Tome XXIII, 1er fasc., col. 114 à 120.)

4. *Notice biographique de Souris* (Jean-Baptiste-Ferdinand-Laurent), *poète wallon*, (dans la BIOGRAPHIE NATIONALE, Tome XXIII, 1er fasc., col. 268 et 269.)

M. **G. Bonhomme**, Bibliothécaire-adjoint.— 1. Compte rendu de l'ouvrage A. Longnon intitulé : « Les origines de la nationalité française » paru dans la REVUE BELGE DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE, janvier 1923.

2. Comptes rendus officiels des séances de la SOCIÉTÉ VERVIÉTOISE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE.

MESSIEURS LES ETUDIANTS,

Nous venons d'achever une année que les évènements de notre politique intérieure, et j'oserais presque dire de notre politique universitaire, ont rendue exceptionnellement difficile et délicate pour celui qui joint à l'honneur de diriger notre établissement de haute instruction, la mission d'y faire régner l'ordre et la discipline.

Je vous remercie de n'avoir point compliqué ma tâche, d'avoir respecté l'autorité rectorale et de lui avoir permis d'accomplir son devoir, sans recourir à aucune mesure de police ou de contrainte disciplinaire.

Au seuil de cette année nouvelle d'études et de labeurs, prenez la résolution de vous mettre vaillamment à l'œuvre et rendez vous dignes d'entrer dans cette élite intellectuelle dont le pays attend sa force et sa grandeur.

MESSIEURS,

La présence des autorités et des hautes notabilités de la Ville à cette séance de rentrée universitaire, nous est un garant précieux de l'intérêt qu'elles portent aux choses du haut enseignement.

Au nom du Corps professoral, je remercie ces amis nombreux de l'Université, d'avoir répondu à notre invitation et de nous témoigner par là une sympathie dont nous apprécions toute la valeur.

Je déclare ouverte l'année académique 1923-1924.

VIVE LE ROI !

(Acclamations et cris de VIVE LE ROI !)

Allocution de Monsieur le Bourgmestre de Liège.

M. le Recteur,
MM. les Professeurs,
MM. les Etudiants,
Mesdames et Messieurs,

Au jour où la solennité qui nous réunit dans cette salle, prélude à la réouverture des cours de votre Université, notre Administration Communale a voulu que je vinsse en son nom attester à nouveau l'intérêt que porte la Ville de Liège à ce grand Etablissement, qui contribue si puissamment depuis plus d'un siècle, au développement intellectuel et moral de notre pays, et qui projette sur notre Cité un lustre dont nous sommes fiers.

Nulle mission n'apparait plus agréable à remplir à celui qui s'en acquitte en ce moment.

Ancien élève de cette Université, je n'oublie pas que je lui dois ma formation d'homme, et je garde un souvenir reconnaissant à la mémoire des maîtres dont j'eus le précieux privilège de recevoir les leçons !

Aujourd'hui, mêlé encore intimement à la vie de votre maison, par les fonctions que la confiance de votre corps académique m'a appelé à exercer au sein de la Commission du Patrimoine de l'Université, j'apprécie chaque jour davantage, la valeur de l'enseignement que donne ici un corps professoral composé d'hommes d'étude, dont le rapport que vient de nous lire l'honorable Recteur atteste le diligent labeur, la haute conscience scientifique.

Messieurs les Professeurs,

Vous vouez noblement vos efforts à la formation de cette jeunesse qui dans l'ordre de la nature composera

demain l'élite intellectuelle Belge, cette élite à laquelle incombera toujours, en dépit des combinaisons vaines de la politique, la gestion de la chose publique.

En travaillant à armer cette élite pour les tâches qui l'attendent, en vous appliquant à faire de ces jeunes gens, les hommes de tête, de cœur et de caractère, dont le pays a besoin, pour assurer ses destinées, vous assumez une tâche hautement patriotique ! Grâce vous en soit rendue une fois de plus !

Mais notre Administration sait, MM. les Professeurs, que pour accomplir cette belle mission, votre travail persévérant, l'ardeur de votre apostolat demeureraient stériles, si vous n'êtes placés dans des conditions adéquates au but auquel vous vous attachez.

Pour que l'activité dépensée par vous produise tous ses effets, il importe que vous disposiez des installations, des laboratoires, des collections, des bibliothèques indispensables.

Or, nous n'ignorons pas qu'à ce point de vue des lacunes graves sont à combler d'urgence.

Le Gouvernement a reconnu la nécessité de satisfaire aux réclamations dont vos représentants autorisés se sont fait les éloquents interprêtes.

Ma présence ici en ce jour a pour but de vous assurer de ce que l'Administration Communale consciente des devoirs que la situation qui lui fut révélée par vous, lui crée, a dès maintenant décidé, de participer largement aux dépenses que comporteront les nouvelles installations dont vous avez conçu le projet, et dont la réalisation aura pour effet de mettre l'Université de Liège à la hauteur des exigences actuelles de la sience: chose d'autant plus indispensable à l'heure où il se pourrait que cette Université de Liège restât hélas, le seul Etablissement

d'Enseignement Supérieur ouvert par l'Etat, à la jeunesse belge de Culture Française.

En sa séance d'hier soir Messieurs, le Conseil Communal unanime a marqué son accord sur une large participation de la Ville à la réalisation d'un programme d'ensemble auquel le Gouvernement, le Patrimoine de l'Université et le Conseil Provincial ont également donné leur adhésion, et dont la mise en œuvre en assurant à cette Université des installations dignes de sa réputation, aura certainement pour résultat d'accroître encore son rayonnement dans le pays et à l'Etranger.

Heureux de vous apporter la nouvelle de l'accord ainsi définitivement établi entre les Pouvoirs Publics en cause, j'ai la non moins grande satisfaction de pouvoir acter devant vous, le geste généreux et méritoire acompli à cette occasion par certaines personnalités de l'Industrie et de la Finance de notre région, ainsi que par les dirigeants de quelques unes des plus grandes sociétés industrielles et financières de notre bassin.

Répondant à une invitation dont le regretté Paul Van Hoegarden avait pris l'initiative et dont nous nous inspirâmes après la disparition de ce dernier, des amis de l'Université de Liège ont fait au Patrimoine de l'Université des dons qui atteignent dès maintenant un million et demi, et dont l'appoint permettra de réaliser avec l'ampleur désirable, l'œuvre envisagée.

Messieurs les Etudiants,

Vous arrivez à la vie d'homme à une heure grave de l'histoire de notre pays.

Jamais peut-être la Belgique n'eut plus besoin d'hommes, résolus à fournir l'effort indispensable à son relèvement économique et moral, décidés à consacrer leurs forces et leur dévouement à la défense de son indépendance.

Les maîtres dont vous allez suivre les leçons sauront former vos caractères, susciter en vous les énergies qui vous mettront à même d'accomplir les tâches que la vie vous imposera demain, pour votre bien, autant que pour le bien du Pays.

Ils vous donneront la claire conscience des devoirs que vous contractez envers vous-mêmes, comme envers la Patrie.

Ils vous feront comprendre que ce qui sauva la Belgique en 1914, ce fut la force morale que lui valut la conduite de la génération d'alors.

Formés à ces leçons, vous montrerez à votre tour que notre élite belge de demain, s'inspirant de l'exemple de ses devanciers, est résolue à faire pour le salut du pays, tout l'effort nécessaire.

En prenant cette attitude à une heure où c'est pour nous tous une nécessité inéluctable, de mettre au-dessus de toutes nos préoccupations le souci de la sauvegarde de notre indépendance, vous donnerez à la Nation la foi dans son avenir.

En vous dressant résolument en face d'un ennemi qui ne désarme toujours pas, en dépit de ce que peuvent en penser les pacifistes englués dans un internationalisme dont l'Allemagne tire les ficelles, vous vous montrerez de bons patriotes, vous vous assurerez l'estime de tous, et vous goûterez l'appréciable satisfaction que donne la consicence du devoir accompli.

Les paroles que je viens de prononcer s'adressaient évidemment aux Etudiants Belges.

Il en est parmi vous d'autres venus de Pays Etrangers.

A ceux-là, je souhaite la bienvenue à Liège et je forme le vœu qu'ils emportent du séjour qu'ils s'apprêtent à faire parmi nous, d'utiles enseignements autant que

d'agréables souvenirs, embryons de liens qui attacheront chaque jour plus intimement notre pays aux leurs !

Je ne veux pas quitter cette tribune sans vous dire encore que dans sa séance d'hier toujours, le Conseil Communal de Liège, après avoir voté, à l'unanimité de ses membres, sa participation aux dépenses de l'agrandissement de notre Université, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, a émis avec la même unanimité, un vœu tendant à voir annexer à notre Ecole des Mines, une Ecole du Génie Civil.

(Applaudissements.)

ANNEXES

Discours prononcés à la célébration du Centenaire de la naissance de Pasteur.

I

Allocution de M. le Recteur de l'Université.

Excellence.

Monsieur le Délégué du Ministère de l'Instruction publique de France.

Monsieur le Gouverneur.

Mesdames, Messieurs.

En terminant l'admirable discours qu'il prononça lors de l'inauguration du célèbre Institut qui porte son nom, Pasteur dans une conclusion à laquelle les évènements de la guerre allaient donner un grandeur prophétique, constatait l'existence de deux lois contraires qui semblent en lutte: une loi de sang et de mort, à l'affut constant de nouveaux moyens de combat et qui oblige les peuples à être toujours prêts pour le champ de bataille, et une loi de paix, de travail, de salut, qui ne tend qu'à délivrer l'homme des fléaux qui l'assiègent.

« L'une, disait-il, ne cherche que les conquêtes violentes, l'autre que le soulagement de l'humanité. Celle-ci met une vie humaine au dessus de toutes les victoires; celle-là sacrifierait des centaines de mille existences à l'ambition d'un seul.

La loi dont nous sommes des instruments, cherche même à travers le carnage, à guérir les maux sanglants

de cette loi de guerre. Les pansements inspirés par nos méthodes antiseptiques, peuvent préserver des milliers de soldats. Laquelle de ces deux lois l'emportera sur l'autre? Dieu seul le sait. Mais ce que nous pouvons assurer, c'est que la science française se sera efforcée, en obéissant à cette loi d'humanité, de reculer les frontières de la vie. »

Reculer les frontières de la vie, n'est-ce pas là l'œuvre grandiose du maître dont nous commémorons en ce moment le centenaire? Et notre manifestation n'a-t-elle pas cette vertu exaltante, d'être non seulement un hommage rendu à la science, mais un acte de reconnaissance envers l'un des génies les plus bienfaisants de l'humanité?

Je m'en voudrais, Mesdames et Messieurs, de retarder le moment où vous allez entendre la voix d'un des disciples les plus autorisés vous dire ce que fut l'œuvre du maître, mais il doit m'être permis de souligner la portée de la cérémonie dont l'Université de Liège a pris l'initiative.

N'appartient-il pas en effet à un centre de haute culture comme le nôtre, de garder pieusement pour l'enseignement de la postérité, le souvenir des hommes qui ont marqué leur passage d'un trait de lumière durable et n'entre-t-il pas dans notre mission, de faire du culte que nous leur vouons, un principe d'éducation nationale?

Notre devoir d'ailleurs est d'autant plus marqué que l'influence des découvertes de Pasteur, a été prépondérante sur l'évolution de l'enseignement de la médecine, à notre Université.

Dès 1882, une chaire de bactériologie était créée et bientôt après, des laboratoires étaient ouverts où des

chercheurs n'ont cessé de travailler avec une inlassable ardeur, à propager dans notre pays l'idéal pastorien.

C'est, en se prévalant des travaux mémorables de Pasteur sur la fermentation et la contagion, en pratiquant les méthodes microbiennes, que des missionnaires d'hygiène ont réussi à intéresser nos populations industrielles aux grands problèmes de la prophylaxie, à faire la lumière sur les mesures préventives et à doter de nombreuses institutions et d'œuvres de médecine sociale, la région du pays où rayonne l'influence de notre Université.

Comment oublier enfin, que depuis tant d'années, les portes du célèbre Institut Pasteur s'ouvrent gratuitement devant les élèves que nous envoyons à Paris et que ceux-ci profitent largement d'une hospitalité scientifique dont nous devons être profondément reconnaissants à nos amis Français?

Ce sont là les raisons, autant du cœur que de l'esprit, qui nous ont inspiré le désir de nous associer à l'hommage solennel que Paris et Strasbourg rendront demain à l'un des plus illustres enfants de la France.

Vous avez bien voulu, Monsieur l'Ambassadeur, rehausser par votre présence, l'éclat de cette cérémonie et nous donner un témoignage nouveau de l'amitié profonde qui unit nos deux pays.

Le buste du maître dont vous allez nous faire la remise officielle, au nom de votre Gouvernement, perpétuera le souvenir de cette journée et ornera l'une des salles de notre Institut bactériologique, à laquelle un vote unanime de notre Conseil académique, je n'en doute pas, donnera bientôt le nom de Salle Pasteur.

Permettez-moi, au nom de l'Université de Liège, de vous dire combien nous sommes sensibles à l'honneur

que vous nous faites et de vous exprimer toute notre gratitude.

J'exprime les mêmes remercîments à M. le Ministre de l'Instruction publique de France, qui a bien voulu confier à M. Bédart, professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Lille, la mission de représenter son département, aux corps savants qui ont désigné des délégués pour s'associer à notre manifestation, aux nombreux amis de l'Université qui ont répondu à notre appel.

Leur présence parmi nous, atteste que dans cette assemblée les sentiments les plus nobles et les plus désintéressés font battre nos cœurs à l'unisson: l'admiration et la reconnaissance envers l'un des plus illustres enfants de la France.

II

DISCOURS DE M. C. DELEZENNE,

Professeur à l'Institut Pasteur,
Membre de l'Académie de Médecine.

L'œuvre de Pasteur.

A la veille du jour où la France va commémorer, dans une série de manifestations grandioses, la naissance du plus illustre de ses enfants, vous avez voulu, par une délicate pensée, associer à nos fêtes votre célèbre Université et votre Ville, la glorieuse capitale du pays wallon, qui, par ses origines, sa langue et sa culture, est si chère à nos cœurs et si proche de nous. Et pour rappeler dans cette cérémonie l'œuvre de Pasteur, vous y avez convié quelqu'un de sa maison. Au nom de l'Institut Pasteur que j'ai l'insigne honneur de représenter ici, je vous en remercie.

La grande âme de Pasteur, que nous évoquons ensemble, m'apparaît accueillant avec prédilection, entre tant d'hommages qui lui sont rendus, ceux qui lui viennent de vous. Dans aucune terre, mieux que dans la vôtre, n'a germé et fructifié la semence qu'a jetée dans le monde cet incomparable savant. Nulle part il n'a été mieux compris et mieux suivi et non seulement en lui vous admirez le savant mais encore vous aimez l'homme. Aussi ne croyez-vous pas sentir à cette heure son cœur se ranimer pour battre à l'unisson des vôtres, à cette heure où votre patrie et la sienne indissolublement liées par cette lutte héroïque dont Liège fut un des plus nobles témoins, se rapprochent une fois de plus dans un même idéal pour communier en lui?

La vie de Pasteur est d'une admirable continuité et son œuvre, qui est parmi les créations les plus puissantes qu'ait enfanté le génie, n'est que le développement logique et harmonieux d'une même pensée. De ses premières recherches de cristallographie à sa découverte des vaccins et de la prophylaxie de la rage, quelle distance en apparence et quel chemin parcouru?

« Entraîné, enchaîné devrais-je dire, par une logique presque inflexible de mes études, écrit-il, j'ai passé des recherches de cristallographie et de chimie moléculaire à l'étude des ferments ». Et c'est la même inflexible logique qui l'amenant de l'étude des ferments à celle des virus va lui permettre de démontrer la genèse et la propagation des maladies infectieuses et le conduire finalement à ses admirables découvertes sur la vaccination et l'immunité.

Servi par une puissance de travail peu commune, doué d'une imagination créatrice que savait tempérer un esprit critique toujours en éveil, animé de la passion de la science et d'un enthousiasme que n'ébranla jamais le découragement ou le scepticisme, ayant une foi absolue dans la méthode expérimentale et un indomptable courage pour soutenir les vérités qu'elle démontre, Pasteur est le type le plus parfait du savant, et ce savant qui égale ou dépasse les plus grands fut encore, ce qui met une auréole de plus à sa gloire, un beau caractère et une grande âme.

Chez lui, les qualités du cœur ne le cédaient en rien aux qualités de l'esprit. Doué d'une exquise sensibilité et d'une grande bonté, il avait, avec le culte de la science, la passion du bien et le souci d'être utile à ses semblables. La science qu'il aimait par dessus tout, il ne la séparait pas de ses fins bienfaisantes et son désir le plus cher fut toujours de la faire servir à la grandeur de son pays et au bien de l'humanité.

Vous savez, Messieurs, s'il y a réussi. Non seulement par ses découvertes il a apporté à son pays et au monde tout entier un surcroît de richesses matérielles, non seulement il a amélioré les conditions d'existence de ses semblables, mais il a par dessus tout diminué leurs souffrances et fourni les moyens d'arrêter souvent la mort elle-même. Aussi son nom est-il répandu par toute la terre et béni par tous les peuples. On parle de lui dans toutes les langues et ceux-là même qui n'ont pu s'instruire de ses travaux savent qu'ils lui doivent de n'avoir plus à redouter pour eux ni pour les êtres qui leur sont chers la plupart des maladies qui semaient naguère dans leur famille l'effroi, les deuils et la ruine.

A vous, Mesdames et Messieurs, qui connaissez déjà l'œuvre de Pasteur dans ses grandes lignes, tant il a été dit et écrit sur elle dans ces derniers temps, à vous qui avez lu l'histoire de sa vie dans le livre admirable que lui a consacré la piété filiale de Monsieur Vallery-Radot, je ne pourrais, dans le court espace de temps qui m'est accordé, vous rappeler aucune grande découverte du Maître que vous ne connaissiez déjà. Aussi, plutôt que d'insister sur les faits principaux qui sont dans toutes les mémoires, m'efforcerai-je surtout de marquer dans l'œuvre de Pasteur les liens de filiation qui lui confèrent son admirable unité.

L'œuvre scientifique de Pasteur commence en 1844 lorsqu'élève à l'Ecole normale supérieure il lit une courte mais impressionnante note du chimiste allemand Mitscherlich sur le tartrate et le paratartrate de soude et d'ammoniaque. Ces deux sels possèdent la même densité, la même double réfraction et pourtant, disait Mitscherlich, alors que le tartrate dissous dans l'eau fait tourner le plan de lumière polarisée, le paratartrate qui

lui paraît identique est sans action. Il y avait là, Pasteur le comprit immédiatement, une énigme à résoudre. « Je méditai longtemps cette note, dit-il, elle troublait mes idées d'étudiant, je ne pouvais comprendre que deux substances fussent aussi semblables sans être tout à fait identiques. » — « Savoir s'étonner à propos, ajoute-t-il, est le premier mouvement de l'esprit vers la découverte ».

Et alors, avec l'ardeur, le soin et la patience qu'il devait apporter dans toutes ses recherches, il se met, après s'être longuement fortifié dans l'étude des cristaux et du pouvoir rotatoire des liquides, à l'étude du curieux phénomène signalé par Mitscherlich.

L'observation minutieuse des tartrates lui montre tout d'abord, ce qui avait totalement échappé à ses devanciers, que les cristaux de ces sels ne sont pas des figures géométriques absolument régulières mais qu'ils présentent en certains points de petites facettes supplémentaires, détail infime en apparence mais dont l'étude attentive allait lui révéler des notions insoupçonnées et d'un intérêt capital.

Mis en présence de ce fait tout nouveau, Pasteur se demande s'il n'existe pas une corrélation entre l'hémiédrie des tartrates — c'est le nom que l'on donne à cette particularité cristalline — et le pouvoir qu'ont leurs solutions de dévier la lumière polarisée. Il passe aussitôt à la vérification de cette hypothèse et dès lors les découvertes se succèdent sans interruption. Il constate tout d'abord que de nombreux produits organiques cristallisables qui présentent, comme l'acide tartrique et ses sels, la propriété d'agir sur la lumière polarisée possèdent comme lui des facettes hémiédriques, que sur leurs cristaux convenablement orientés les facettes se montrent suivant la substance considérée, tantôt à droite

tantôt à gauche et qu'enfin cette disposition est étroitement liée à leur propriété respective de dévier précisément, soit à droite, soit à gauche, la lumière polarisée.

Fort de ces notions, Pasteur va pouvoir aborder le problème des paratartrates. L'étude de quelques-uns d'entre eux lui montre immédiatement que si ces sels se distinguent des tartrates par leur inactivité optique, ils s'en différencient également par la parfaite symétrie de leurs cristaux. Pasteur pouvait donc logiquement conclure d'ores et déjà, semble-t-il, que l'absence d'activité optique des paratartrates était liée à leur forme cristalline.

Mais voici qu'une difficulté surgit: les paratartrates doubles, ceux précisément qu'avait étudiés Mitscherlich et qui avaient fait l'objet des premières méditations de Pasteur, lui apparaissent, bien qu'inactifs eux aussi sur la lumière polarisée, formés de cristaux hémiédriques comme les tartrates eux-mêmes. Allait-on voir s'infirmer la loi de corrélation que Pasteur croyait déjà avoir établie. Sa conviction était trop profonde pour qu'il ne cherchât pas une explication à cette contradiction qui, dans son esprit, ne pouvait être qu'apparente.

Avec patience il examine de plus près ces cristaux hémiédriques, les compare entre eux et dans leur masse confuse, il finit par apercevoir qu'il en existe de deux variétés; que les uns ont leurs facettes hémiédriques inclinées à droite, tandis que chez les autres ces mêmes facettes sont inclinées à gauche. Dès lors à ses yeux tout s'éclaire: les deux groupes de cristaux séparés manuellement lui donnent des solutions qui dévient respectivement à droite et à gauche la lumière polarisée, alors que leur mélange en égale proportion donne une solution rigoureusement inactive. Il achève sa démonstration en isolant les acides des deux paratartrates: l'un

était l'acide tartrique déjà connu l'acide droit, l'autre, par contre, l'acide tartrique gauche, dénonçait son existence pour la première fois. Mettant en présence les deux acides, il les vit se combiner pour donner naissance à un troisième corps optiquement inactif, la forme dite racémique de l'acide tartrique, autrement dit l'acide paratartrique l'élément caractéristique des composés pour lesquels le problème s'était posé.

L'énigme de Mitscherlich était résolue et Pasteur venait de remporter sa première victoire; son émotion fut si forte qu'il sortit du laboratoire et embrassa le premier des camarades qu'il rencontra. C'est qu'il avait deviné dans la flamme de son enthousiasme que derrière le fait particulier qu'il venait d'observer se cachait une des grandes lois de la science. De fait, cette loi allait entre les mains de Pasteur lui-même, puis d'un grand nombre de savants qui en poursuivirent l'étude, démontrer sa généralité en s'appliquant à un grand nombre de composés organiques chez lesquels on retrouve les trois formes dont l'acide tartrique avait été le prototype. Bien plus, elle allait suggérer à Pasteur des vues singulièrement hardies et pénétrantes sur la constitution intime de la matière et sur les problèmes essentiels de la vie.

Par une intuition géniale, Pasteur attribua d'emblée à une dissymétrie de la molécule elle-même les propriétés que révélaient à la fois, chez les corps étudiés, la dissymétrie cristalline et le pouvoir rotatoire. « Il existe, écrit-il, des substances dont le groupement atomique est dissymétrique et ce groupement se traduit au dehors par une forme dissymétrique et par une action de déviation sur la lumière polarisée ; bien plus, ces groupements ont leurs inverses possibles dont les formes sont identiques à celles de leurs images et qui ont une action inverse sur la lumière polarisée. »

Cette notion fut, on le sait, pour la chimie générale le point de départ d'un immense progrès. C'est en s'inspirant des vues de Pasteur, qu'un quart de siècle plus tard Le Bel et Van t'Hoff conçurent la théorie du carbone asymétrique et fondèrent la stéréochimie, science nouvelle qui a pour objet l'architecture de la molécule et dont il est inutile de rappeler l'admirable fécondité.

Du concept de la dissymétrie moléculaire, la biologie allait tirer, elle aussi, des lumières nouvelles. Pasteur fit, le premier, cette remarque capitale, que chez les êtres vivants les principes constituants essentiels sont asymétriques et que leur asymétrie est toujours unilatérale, c'est-à-dire qu'on ne les rencontre jamais associés à leurs isomères optiques, et il conçut toute l'importance de ce fait pour nous faire comprendre la physionomie particulière des phénomènes chimiques propres aux êtres vivants et nous en expliquer certains traits essentiels.

Il m'est impossible de développer les conséquences extrêmement originales que Pasteur a su tirer de ces considérations et les nombreuses applications qui en ont été faites dans le domaine de la physiologie et de la thérapeutique. Mais ce qui donne aux conceptions de Pasteur toute leur majesté, ce sont les vues admirables qu'il en déduit sur certaines des lois fondamentales qui régissent les êtres vivants et qui, suivant sa propre expression, « touchent aux conditions les plus cachées de la création et de la vie ». « L'univers, disait-il, est un ensemble dissymétrique et je suis persuadé que la vie telle qu'elle se manifeste à nous est fonction de la dissymétrie de l'univers ou des conséquences qu'elle entraîne. C'est seulement en introduisant dans les réactions chimiques des influences d'ordre dissymétrique que l'on parviendra à franchir la barrière qui sépare le règne or-

ganique du règne minéral ». Et il concevait, tant son imagination était puissante, la possibilité d'une faune et d'une flore qui seraient différentes de celles que nous connaissons du seul fait que le pouvoir rotatoire des principes immédiats des bêtes et des plantes serait changé. Convaincu que le chimiste ne pourrait créer des corps dissymétriques qu'en faisant intervenir des forces dissymétriques elles-mêmes, il voulut pour imiter la nature « faire agir des actions de solénoïde, de magnétisme, de mouvement dissymétrique lumineux ». Depuis lors les progrès de la synthèse chimique ont permis de réaliser de nombreux composés organiques dédoublables en deux isomères optiques et la barrière qui, pour Pasteur, séparait au point de vue de la dissymétrie de la molécule, le monde minéral du monde organique, a pu sembler avoir été franchie. En fait, il n'en est rien. Le chimiste dans son laboratoire ne réalise point d'emblée comme l'être vivant des synthèses asymétriques; il fait des racémiques et pour dédoubler ceux-ci en les deux isomères optiques, il faut toujours, par surcroît, qu'il ait recours aux méthodes indiquées par Pasteur: intervention de microorganismes vivants ou de composés eux-mêmes dissymétriques extraits des êtres vivants.

Si je me suis un peu étendu sur tous ces faits et si mon exposé a pu paraître un peu austère à ceux de mes auditeurs qui ne sont pas familiers avec les choses de la physique ou de la chimie, je m'en excuse. Ces découvertes de Pasteur sur la dissymétrie, qui sont les premières qu'il ait faites, celles qui lui avaient donné, comme il dit lui-même, ses premières joies de chercheur, constituent aussi l'assise puissante sur laquelle repose toute son œuvre.

La question de la dissymétrie a occupé l'activité scientifique de Pasteur pendant dix ans, mais sa pensée n'en

fut jamais détournée même aux moments de ses découvertes les plus fécondes en pathologie. « Quand nous le mettions sur le sujet de ses premiers travaux,dit son plus fidèle disciple, le Dr. Roux, il s'exprimait en poète sur la dissymétrie moléculaire et ses relations avec les forces dissymétriques de la nature. Ces jours là, Pasteur oubliait l'heure de dîner ». Et dans ses dernières années on l'entendit dire plus d'une fois: « Ah que n'ai-je une nouvelle existence devant moi ! avec quelle joie je reprendrais ces études sur les cristaux. ». « C'est, écrit son petit-fils le Dr. Pasteur Vallery-Radot, qu'il entrevoyait que, par elles, se révèlerait peut-être un jour l'origine de la vie ».

Pasteur a raconté lui-même comment il est passé de ses études de cristallographie et de chimie moléculaire aux recherches si fécondes qu'il allait entreprendre sur les ferments.

Examinant l'alcool amylique brut, qui est un produit de fermentation de la fécule, il y distingue à côté d'un alcool optiquement inactif un autre alcool doué du pouvoir rotatoire et dont la molécule par conséquent doit être dissymétrique. Tout à la pensée de la corrélation qui existe entre la dissymétrie et la vie, il se demande si la dissymétrie de cet alcool amylique n'est pas le fait de l'intervention d'un être vivant et par extension si tous les actes de fermentation, quels qu'ils soient, ne sont pas corrélatifs de la vie.

Jusque là, les fermentations étaient restées pour les savants parmi ces phénomènes mystérieux dont l'origine et la nature elle-même étaient encore à découvrir. Leuwenhoek, dès 1669, avait bien observé que la levure de bière examinée au microscope paraissait formée de globules ovoïdes d'aspect organisé. Cagniard Latour en 1835 avait bien constaté à son tour que ces globules

étaient susceptibles de se reproduire par bourgeonnement et que « c'est vraisemblablement, comme il dit, par quelque effet de leur végétation qu'ils dégagent de l'acide carbonique de la liqueur sucrée et la convertissent en liqueur spiritueuse » ; Schwann, vers la même époque, avait bien soutenu lui aussi la même idée. Mais ces vues que n'appuyait pas l'expérience n'avaient guère trouvé crédit.

Sous l'empire des idées de Liebig qui régnaient alors en maîtresse, on considérait que la fermentation était une action exclusivement chimique et que c'était la matière morte, la matière azotée banale qui, en s'altérant, communiquait en quelque sorte son mouvement de dislocation à la matière fermentescible. Si, dans la fermentation alcoolique, on ne niait pas l'existence des globules de levure si faciles à observer, on supposait que ceux-ci n'intervenaient qu'après leur mort par le même processus que toutes les matières albuminoïdes en voie d'altération. Et puis, il y avait, en dehors de la fermentation alcoolique, de multiples fermentations dans lesquelles on n'avait pu mettre en évidence de levure ou d'êtres vivants microscopiques quels qu'ils fussent et qu'on provoquait, tout aussi bien que la fermentation alcoolique elle-même, en ajoutant au milieu un peu de matière organique altérée.

C'est alors que Pasteur, guidé par la vue intuitive qu'il avait eue en étudiant l'alcool amylique et servi d'autre part par une circonstance heureuse, sa nomination à la Faculté des Sciences de Lille, ce centre si important de l'industrie des fermentations, s'engage résolument dans sa nouvelle voie. Et ici encore, coup sur coup, les découvertes vont succéder aux découvertes.

L'étude de la fermentation lactique lui montre que celle-ci est corrélative de la présence d'un être micros-

copique jusque là insoupçonné et tout à fait distinct de la levure de bière, que cet être est susceptible de se reproduire dans un milieu sucré approprié et d'y déterminer une fermentation nouvelle en tout comparable à celle qui s'était produite dans le premier milieu où il avait végété, et qu'enfin, par des ensemencements successifs, on pouvait reproduire en quelque sorte indéfiniment cette fermentation dont il apparaissait être dès lors le véritable agent.

« La fermentation, conclut Pasteur, se montre corrélative de la vie, de l'organisation des globules, non de la mort ou de la putréfaction des globules. pas plus qu'elle n'apparaît comme un phénomène de contact où la transformation du sucre s'accomplirait en présence du ferment sans rien lui donner ou sans rien lui prendre. ». Et il ajoute « la pureté d'un ferment, son homogénéité, son développement libre sans aucune gêne, à l'aide d'une nourriture bien appropriée à sa nature individuelle, voilà l'une des conditions essentielles d'une bonne fermentation. »

Passant alors à l'étude de la fermentation alcoolique, il démontre, par une série d'expériences plus probantes encore, que la levure est bien l'agent de cette fermentation, comme l'avaient entrevu déjà Cagniard Latour et Schwann, et que le dégagement d'acide carbonique et la formation d'alcool aux dépens du sucre se ramène en définitive à un acte vital, à une action de nutrition cellulaire. Il montre que cette fermentation peut se produire en l'absence de toute nature albuminoïde, qu'elle peut même s'effectuer dans un milieu artificiel ne contenant, en dehors de la matière sucrée, que des sels minéraux et quelques cellules de levure et que celles-ci enfin, loin de se désorganiser et de périr, se développent et pullulent au fur et à mesure que la fermentation progresse.

L'ensemble de ces données, Pasteur les applique progressivement à l'étude de toute une série de fermentations et c'est tour à tour la fermentation butyrique, la fermentation tartrique, la fermentation acétique, la fermentation nitreuse dont il isole et caractérise un à un les agents microscopiques: levures, moisissures, vibrons, bactéries, toute une série d'êtres vivants qui interviennent dans de multiples industries et dont le rôle était avant lui totalement insoupçonné.

La découverte de l'agent de la fermentation butyrique allait d'ailleurs le conduire à aborder, parallèlement à l'étude des fermentations, celle d'un autre phénomène qu'on en avait depuis longtemps rapproché, la putréfaction, et lui permettre de faire une nouvelle découverte tout à fait imprévue et d'une immense portée, celle de la vie sans air.

A l'inverse des microorganismes étudiés jusque là, à l'inverse de tous les êtres déjà connus, le ferment butyrique vit et se multiplie à l'abri de l'air. Non seulement l'oxygène qui d'après Lavoisier était considéré comme le *pabulum vitae* indispensable, n'est pas nécessaire à ce ferment organisé, il lui est même funeste. Le vibron butyrique est le type de tout un groupe d'êtres microscopiques — les microbes anaérobies comme on les a appelés depuis — qui empruntent leur oxygène à la matière fermentescible elle-même, en en provoquant la décomposition. Ce sont eux qui sont les agents essentiels de la putréfaction.

Pasteur établit que, dans le cours naturel des choses, l'œuvre des espèces anaérobies demande à être préparée par des espèces avides d'oxygène, les aérobies seuls capables précisément de créer la condition propice à leur développement et il montre qu'à nouveau, dans une phase ultime, les aérobies interviennent pour com-

pléter, par des processus de combustion, le retour de la matière organique au monde minéral.

Par la découverte des infiniment petits, Pasteur avait résolu d'un coup le problème au seuil duquel s'était arrêté le génie de Lavoisier.

« La fermentation, la putréfaction et la combustion, avait dit Lavoisier, rendent perpétuellement à l'air de l'atmosphère et au règne minéral les principes que les végétaux et animaux en ont empruntés. »

« Par quels procédés la nature opère-t-elle cette merveilleuse circulation entre les deux règnes? Comment parvient-elle à former des substances combustibles, fermentescibles et putrescibles, avec des combinaisons qui n'avaient aucune de ces propriétés? Ce sont des mystères impénétrables ! »

Et pourtant, comme l'a bien senti Pasteur, il n'était pas pour la Biologie de problème plus essentiel, puisqu'il s'agissait de savoir comment, à la surface du globe, la vie, considérée dans son ensemble, parvenait à se perpétuer.

« La vie, dit-il, préside au travail de la mort... Les principes immédiats des corps vivants seraient, en quelque sorte, indestructibles si l'on supprimait de l'ensemble des êtres que Dieu a créés les plus petits, les plus inutiles en apparence. Et la vie deviendrait impossible, parce que le retour au règne minéral et à l'atmosphère de tout ce qui a cessé de vivre serait tout à coup suspendu. »

Il faudrait citer toutes entières les pages où il expose, dans un style admirable, cette grande conception, qui allait devenir une des données les plus importantes et les mieux établies de la Biologie générale. Elle présageait l'étude, si féconde, des microbes du sol: microbes nitrifiants, dont il avait prévu l'existence, microbes fixateurs d'azote, microbes réducteurs... tout un monde

d'infiniment petits qui travaillent pour donner à la terre sa fécondité.

Tout cet ensemble de découvertes sur l'action des ferments organisés, devait nécessairement conduire Pasteur à s'occuper parallèlement du problème de leur origine. « Parmi les questions que soulèvent les recherches que j'ai entreprises sur les fermentations proprement dites, dit-il, il n'en est pas de plus digne d'attention que celle qui se rapporte à l'origine des ferments. D'où viennent ces agents mystérieux, si faibles en apparence, si puissants dans la réalité, qui, sous un poids très minime, avec des caractères chimiques extérieurs insignifiants, possèdent une énergie exceptionnelle? Tel est le problème qui m'a conduit à l'étude des générations spontanées. »

Cette question, toujours agitée, jamais résolue, divisait depuis des siècles les savants et les philosophes. A la vérité, personne ne croyait plus, au milieu du XIX^{e} siècle, aux extravagantes affirmations de Virgile ou de Van Helmont, à savoir que les abeilles peuvent sortir des entrailles d'un taureau mort ou les souris d'un pot où l'on a introduit une chemise sale. Mais beaucoup s'en tenaient encore, pour ce qui concernait les êtres microscopiques, à l'explication de Buffon qui admettait que toute matière organique qui a vécu ne meurt pas complètement, que la vie se conserve dans ses dernières molécules et que celles-ci sont capables de se réunir en ces êtres infiniment petits et de formes variées qui apparaissent dans les substances en voie de putréfaction ou de fermentation.

Quelques savants, parmi lesquels il faut citer Spallanzani, Gay-Lussac et l'un des plus illustres professeurs de cette Université Schwann, avaient déjà par des

faits, auxquels Pasteur lui-même n'a pas manqué de rendre hommage, cherché à montrer l'invraisemblance de la doctrine de la génération spontanée, mais personne n'avait apporté d'expériences capables d'entraîner la conviction. « Pasteur comprend, écrit le Dr Roux, que celles qu'il va entreprendre doivent être conçues de telle façon qu'il en ressorte l'évidence », et il s'y emploie avec une probité scientifique qui apparaît dans chacune des pages du célèbre mémoire sur la Génération spontanée et les corpuscules organisés de l'air.

Il montre que chaque fois qu'on a cru avoir affaire à la génération spontanée, on a été victime d'une erreur. Le sang recueilli avec précaution de l'artère d'un chien dans un vase stérilisé par la chaleur reste inaltéré pendant des années. Une infusion organique bouillie ne se peuple jamais de germes, si l'on a soin d'empêcher les poussières de l'air de pénétrer dans le récipient qui la contient. De l'air qui a été privé de germes par son passage dans un tube chauffé au rouge peut être amené impunément dans un vase qui contient une infusion organique bouillie, aucune altération ne se manifeste. Par contre l'air, l'eau, le sol sont peuplés de myriades d'êtres infiniment petits, que l'on voit sous le microscope, et qui déterminent toujours l'altération des milieux organiques dans lesquels ils pénètrent.

A ses adversaires Pouchet, Joly, Frémy qui vont lui opposer pendant des années des discours ou des expériences mal faites, à Bastian qui lui apporte des faits bien observés mais qu'il s'agit d'interpréter, Pasteur répond par des expériences nouvelles et de plus en plus démonstratives, et il crée de toutes pièces pour cela, soit seul soit avec le concours de Chamberland, une technique tellement irréprochable qu'elle reste aujour-

d'hui encore pour la bactériologie, la technique essentielle. Aussi peut-il conclure devant certains de ses adversaires qui gardaient malgré l'évidence des faits une attitude aujourd'hui difficile à comprendre: « Non, il n'y a aucune circonstance aujourd'hui connue dans laquelle on puisse affirmer que des êtres microscopiques sont venus au monde sans germes, sans parents semblables à eux. Ceux qui le prétendent ont été le jouet d'illusions, d'expériences mal faites, entachées d'erreurs qu'ils n'ont pas su apercevoir ou qu'ils n'ont pas su éviter ».

Si occupé qu'il fut par cette lutte pour les principes — qui battit son plein de 1860 à 1865 et ne devait se terminer par la déroute complète de ses adversaires que vers 1880 — Pasteur n'en poursuivait pas moins ses recherches sur les fermentations. Les premiers contacts qu'il avait eu avec l'industrie, lors de son retour à Lille, lui avaient fait entrevoir les immenses services qu'il pouvait rendre à son pays en s'efforçant de faire passer ses découvertes du domaine du laboratoire dans celui de la pratique. L'homme de science incomparable qu'il était allait se montrer aussi un homme d'action et de réalisation et devenir à l'occasion un véritable chef d'industrie. Et il aborde successivement l'étude de la fabrication du vinaigre, celle de l'altération et de la conservation des vins, celle de la fabrication de la bière. Il montre l'intérêt qu'il y a dans toutes ces industries à n'opérer qu'avec des ferments ou des levures pures. Il étudie les ferments parasites qui interviennent dans les fabrications mal conduites et donnent aux vins ce que les viticulteurs appelaient depuis longtemps leurs maladies: la tourne, le filage, l'amertume; il enseigne aux brasseurs, eux aussi, à n'utiliser que des ferments purs, à avoir

recours aux levures sélectionnées. Il insiste sur les soins minutieux de propreté et d'aseptie qui doivent dominer dans toutes opérations si l'on veut obtenir des vins ou des bières de longue conservation et il apprend comment par le procédé de chauffage, qu'on a appelé depuis la Pasteurisation, on remédie à des contaminations préalables en tuant les germes nocifs.

En même temps qu'elles révolutionnaient l'industrie des fermentations et apportaient à son pays un surcroît de richesses, ces découvertes de Pasteur le préparaient à entrer dans une nouvelle voie qui allait se montrer plus féconde encore. Et si étrange que cela put paraître alors, Pasteur en rapportant ses observations sur les maladies du vin et de la bière n'écrivait en réalité que la préface de l'œuvre immense qu'il allait consacrer aux maladies de l'homme et des animaux.

Depuis longtemps, dans l'esprit de Pasteur, c'était là une évolution logique. Il n'avait cessé, en effet, et maints passages de ses écrits en témoignent, d'être frappé par les analogies qui rapprochent les effets des virus de ceux des ferments. Et il était dès lors naturel qu'il s'introduisit, lui chimiste, dans le domaine de la médecine où il devait provoquer la révolution sans exemple dont cette science devait sortir profondément régénérée dans ses principes et infiniment enrichie dans ses moyens d'action. Pourtant sur ce terrain qui lui était entièrement étranger, il hésitait à s'aventurer; il fallut une circonstance fortuite pour le forcer d'y faire en 1865 sa première incursion.

Une maladie de nature inconnue, la pébrine, sévissait sur les vers à soie et menaçait d'anéantir dans le midi de la France une industrie prospère. Le gouvernement confia à Pasteur le soin d'en faire l'étude pour lui trouver un remède. Au prix de longues et laborieuses

investigations il reconnut que la maladie était l'œuvre d'un parasite microscopique; ce parasite, il le suivit dans la chrysalide, dans le papillon, dans les œufs, infectant par sa pullulation indéfinie les générations successives; enfin il enseigna le moyen efficace de combattre le fléau en sélectionnant les insectes sains et en éliminant soigneusement de leur voisinage ceux qui étaient contaminés.

C'était là toute une moisson de découvertes admirables; non seulement elles sauvaient la sériciculture de la ruine, mais encore elles apportaient à la médecine des documents singulièrement suggestifs: un premier type de maladies infectieuses avait été analysé à fond, sa pathogénie précisée, sa contagiosité expliquée ainsi que sa transmission héréditaire, enfin sa prophylaxie réalisée par une véritable mesure d'hygiène préventive.

Une autre maladie, la flacherie, sévissait aussi sur les les magnanéries; Pasteur la différencia de la précédente et la caractérisa comme une infection intestinale, que les vers malades communiquaient aux vers sains par les déjections.

A elles seules, ces observations auraient du suffire, semble-t-il, pour déterminer dans les doctrines et dans les pratiques de la médecine des changements profonds. En fait, elles ne laissèrent pas de faire impression sur de bons esprits et une conception nouvelle des infections commença de se faire jour, d'autant plus que les succès retentissants obtenus par Lister et ses élèves, au moyen de l'antiseptie chirurgicale, contribuaient à démontrer l'intervention de germes extérieurs dans les complications inflammatoires des plaies. Toutefois, dans leur immense majorité, les médecins demeuraient réfractaires; c'est au point qu'ils répugnaient toujours à admettre que la bactéridie découverte par Rayer et Da-

vaine dans le sang des animaux charbonneux fut la cause de la maladie, malgré les arguments déjà apportés par Davaine et les expériences de Koch qui, si imparfaites qu'elles fussent, n'étaient pas loin d'être démonstratives. Il fallut une expérience décisive de Pasteur, modèle de technique impeccable et de rigueur expérimentale, pour mettre le rôle pathogène de ce microbe hors de contestation. C'est ensuite dans une série de maladies diverses qu'il décèle l'intervention de germes microscopiques: il découvre, tout d'abord, le vibrion septique, puis passant de l'observation chez l'animal à l'observation chez l'homme, il reconnaît les agents figurés des abcès, des furoncles, de l'ostéomyélite, des infections puerpérales. Les faits se multiplient et l'on voit s'avérer jusqu'à l'aveuglante évidence, la justesse de l'idée première qu'il avait depuis longtemps conçue.

Le virus morbide est bien assimilable à un ferment; comme le ferment, il vit, il pullule, il attaque à sa manière le milieu où il prolifère; et c'est ainsi qu'il engendre des désordres dans l'organisme où il s'est implanté; comme le ferment il est spécifique et de lui provient la physionomie particulière d'une infection donnée; pas plus que le ferment enfin, il ne nait spontanément, il vient du dehors et par suite, conséquence pratique dont l'intérêt est capital, la contagion peut être évitée.

Dans le cours de ses recherches, une grande question ne cessait d'occuper l'esprit de Pasteur: celle de l'immunité contre l'infection. « Il faut, répétait-il sans cesse à ses collaborateurs, immuniser contre les maladies infectieuses dont nous cultivons les virus. ». Ce rêve lui apparut enfin réalisable le jour où il réussit à obtenir, avec le choléra des poules d'abord, puis avec le charbon, des virus atténués. Ses recherches sur l'atténuation de la bactéridie charbonneuse et sa transformation en vaccin furent les plus fécondes et aussi les plus pleines

d'enseignement. Moyennant certaines conditions de culture qu'il détermine rigoureusement, il obtient des souches nouvelles déchues de leur pouvoir nocif définitivement et dans une mesure qu'il lui est possible de graduer: alors que la souche originelle tue infailliblement les animaux, une souche atténuée ne fait plus que susciter une maladie légère et sans danger. Or les animaux ainsi traités sont devenus réfractaires au charbon. Dès lors la vaccination anticharbonneuse est créée: par une méthode sûre, on saura désormais muer à son gré en des vaccins préventifs un virus redoutable entre tous.

Ce fut une date mémorable où se situe la célèbre expérience de Pouilly-le-Fort. Il s'agissait de soumettre à une épreuve publique, devant des praticiens assemblés, les affirmations de Pasteur sur la vaccination charbonneuse. On sait combien l'expérience fut triomphale. On inocule un charbon virulent à 50 moutons; 25 d'entre eux ont été préalablement vaccinés, ils résistent tous; quant aux 25 témoins, ils succombent tous en 48 heures. Dès ce moment les vaccinations pastoriennes entrèrent dans la pratique où elles ont rendu d'immenses services. Mais ce qui importa beaucoup plus, c'est qu'elles inaugurèrent toute une science nouvelle appelée à un merveilleux développement qui se poursuit toujours, la science de l'immunité; c'est aussi qu'à partir de ce moment, les doctrines pastoriennes s'imposèrent définitivement aux médecins dont la plupart la veille encore leur étaient hostiles.

Il semblait que la gloire de Pasteur fut à son apogée mais elle devait grandir encore. Il allait attaquer et vaincre la maladie qui de toutes, peut-être, nous apparaît comme la plus terrifiante: la rage.

Tout d'abord il en recherche avec persévérance le microbe, mais c'est en vain; ce microbe il faut bien

admettre qu'il existe mais on n'arrive pas à le cultiver ni même à le voir. Les méthodes qui ont fourni le vaccin du choléra des poules et celui du charbon sont donc ici inapplicables. Il n'importe, Pasteur saura s'en inspirer pour créer, puisqu'il le faut, une méthode nouvelle. Il s'assure que le virus rabique siège principalement dans le cerveau et la moëlle épinière; par trépanation il en réalise de véritables cultures intracraniennes chez le lapin; en le transmettant d'animal à animal il lui confère et lui maintient une valeur fixe. Enfin, en exposant les moëlles rabiques à la dessication, dans des conditions déterminées, il en fait des vaccins de force réglée; la prophylaxie de la rage est créée.

Est-il besoin de chiffrer le nombre de vies humaines que cette découverte a sauvées et de rappeler l'enthousiasme qu'elle a suscité dans le monde entier?

Ainsi s'est achevée, par un merveilleux couronnement, la vie scientifique de Pasteur. Ainsi, jusqu'au bout, sans aucune défaillance, se sont attestés les dons de son intelligence et les qualités de son cœur. Il a fini sur un dernier chef d'œuvre, sur un dernier bienfait.

DISCOURS DE M. E. MALVOZ

Professeur à la Faculté de Médecine de l'Université.

Mon éminent collègue le professeur Delezenne — avec toute l'autorité de l'un des plus grands noms de la Biologie française — vient de nous exposer tout ce que la Science, tout ce que l'Humanité doivent à Pasteur.

Qu'il me soit permis — puisqu'aussi bien la pensée qui a inspiré les organisateurs de cette cérémonie est une manifestation de la reconnaissance de notre pays et particulièrement de notre Université au plus grand génie de la France — de dire ici tout ce que la Belgique doit à Pasteur.

*
* *

Il n'est pas d'homme, a écrit Emile Duclaux, qui ait apporté au monde des idées plus innocemment révolutionnaires que celles qui font le fond de l'œuvre de Pasteur. J'ose affirmer que, hors de France, aucun pays n'a plus ressenti le contre coup de cette révolution que notre Belgique. Les nouvelles doctrines ont rallié très vite chez nous de fervents admirateurs; nulle part peut-être leurs applications à la médecine, à la chirurgie, à l'hygiène, à la prophylaxie, à la médecine sociale n'ont été plus nombreuses et plus variées. Il est vrai qu'ici le terrain était admirablement préparé pour que la bonne semence lancée au monde par Pasteur y germât à l'abri de toutes les controverses qui, même dans son propre pays, contrarièrent et retardèrent même l'épanouissement des découvertes du puissant novateur.

C'est qu'au moment où Pasteur proclamait que les phénomènes fermentatifs sont dus à des êtres vivants

microscopiques et que ceux-ci ne naissent pas de toutes pièces au sein des matières qu'ils décomposent, au moment où il sapait la théorie de la génération spontanée, ici en Belgique les travaux du célèbre zoologiste Pierre Van Beneden ruinaient définitivement la doctrine de l'hétérogénie. Les derniers partisans de celle-ci invoquaient à l'appui de l'existence d'êtres nés sans parents ces faits étranges de parasitisme animal se traduisant par la présence dans les tissus de vers vésiculaires dépourvus d'organes de reproduction et d'œufs. Leur développement, disait-on, ne pouvait s'expliquer que par leur formation spontanée au sein même des organismes où ils se rencontrent. Par ses travaux sur les migrations des vers intestinaux, Pierre Van Beneden établit le premier que ces vésicules n'étaient qu'un stade dans l'évolution des vers intestinaux au moment de leur passage par un hôte intermédiaire. En outre, les travaux considérables du célèbre professeur de Louvain sur le parasitisme en général, fournirent une base solide à l'édification de la doctrine pastorienne quant au rôle des organismes inférieurs dans la genèse des maladies.

C'est à la même époque qu'un jeune médecin de Hasselt, Louis Willems, introduisait dans la pratique vétérinaire la féconde méthode de l'immunisation anti-pleuropneumonique. Après toute une série de recherches expérimentales, il proclamait un des premiers, en 1850, que la maladie virulente est due à un contage animé et affirmait le principe — qui devait être généralisé par Pasteur — de la spécificité morbide.

Enfin, au moment où Pasteur soutenait et prouvait que les ferments ne sont pas la substance albumineuse banale et morte qui décompose la matière organique par simple ébranlement moléculaire mais qu'il s'agit d'êtres vivants opérant des transformations d'un type déterminé

pour chacun d'eux, comment ces démonstrations n'auraient-elles pas rallié immédiatement ici à Liège des adeptes convaincus puisqu'à cette époque la chaire de physiologie de notre Faculté de médecine était occupée par l'illustre fondateur de la théorie cellulaire, un Rhénan devenu Belge d'adoption, Théodore Schwann. Personne n'ignore qu'en 1836, Schwann établit le premier par des expériences péremptoires l'impuissance de l'air à provoquer seul la décomposition putride et la fermentation alcoolique, et il énonça nettement la corrélation qui existe entre la fermentation alcoolique et le développement d'un végétal microscopique, la levure de bière. Mais la haute signification des observations de Schwann resta longtemps incomprise : il était réservé au génie de Pasteur de ruiner définitivement la théorie de Liebig en y substituant la féconde doctrine de la nature animée des agents de fermentation et de maladie.

Messieurs ! il y a quarante-cinq ans d'ici, en 1878, dans cette même salle académique de l'Université de Liège, se déroulait une cérémonie qui ne manque pas de similitude avec celle d'aujourd'hui : on y fêtait le quarantième anniversaire de professorat de Théodore Schwann. Edouard Van Beneden, déjà célèbre par ses travaux d'embryologie, y prononça un de ses plus beaux discours. Après avoir rappelé les premières recherches de Schwann sur les fermentations, il s'étendit longuement sur les travaux de Pasteur. A cette époque lointaine, bien des médecins n'avaient pas encore très bien saisi toute la portée des découvertes du grand savant français sur les générations spontanées, sur les fermentations, les maladies telles que celles des vins, des vers à soie, etc. Imbus du respect des traditions, ils voyaient avec stupeur un chimiste bouleverser avec tant de sérénité les théories médicales régnantes. Edouard Van Be-

neden, au contraire, en véritable visionnaire, avait pressenti la révolution qu'allait apporter à la pathologie la doctrine pasteurienne et il esquissait déjà, en 1878, l'immense répercussion qu'elle aurait sur la médecine et la biologie. C'est à l'occasion de cette cérémonie que Pasteur, invité à y assister, mais empêché de venir à Liège, écrivit à Schwann une lettre admirable dans sa brièveté et que je vais me permettre de vous lire ; elle est peu connue.

Paris, le 15 juin 1878.

Monsieur et illustre Confrère,

J'apprends qu'une grande manifestation se prépare en Belgique en votre honneur et que vos fécondes découvertes vont y recevoir le juste tribut d'admiration qui leur est dû.

Depuis vingt années déjà, je parcours quelques-uns des chemins que vous avez ouverts. A ce titre, je réclame le droit et le devoir de m'associer de cœur à tous ceux qui proclameront bientôt que vous avez bien mérité de la Science et de signer ces quelques lignes.

L'un de vos nombreux et sympathiques disciples et admirateurs,

Louis PASTEUR.

Avec quel tact, avec quelle délicatesse toute française, Pasteur qui, en 1878, était déjà dans tout l'éclat de sa gloire et qui, sur ce terrain de la microbiologie, dépassait de bien loin le professeur de physiologie de Liège, se dit très modestement le disciple et presque l'élève de Schwann !

Mais il n'y avait pas qu'Edouard Van Beneden qui, ici à notre Université, se déclarât un adepte de la première heure des doctrines pasteuriennes.

Ce fut un bonheur pour notre Faculté de Médecine, et pour notre Université, que dans les années qui suivirent 1870, les professeurs dont l'influence fut surtout dé-

cisive sur les générations d'élèves se succédant au doctorat en médecine, fussent deux cliniciens profondément convaincus que la médecine ne peut progresser sans les lumières que lui apporte le laboratoire: j'ai nommé Masius et Vanlair. Nombreux étaient encore à cette époque les praticiens qui croyaient que le médecin doit posséder une sorte de tact divinatoire n'ayant rien de commun avec la Science. Même à la tribune de l'Académie, il ne manquait pas de médecins et de chirurgiens s'entendant parfaitement pour renvoyer à ses cornues et à ses microbes le chimiste Pasteur ! Heureusement, ici à Liège, c'est avec la plus grande ferveur que furent accueillies les doctrines nouvelles, sinon par tous les médecins, tout au moins par les personnalités les plus influentes et les plus marquantes de la Faculté et du corps médical.

Aussi, les méthodes nouvelles de la chirurgie, introduites par Lister sous l'influence des idées de Pasteur, trouvèrent leurs premières applications en Belgique dans les hôpitaux de Liège : bien avant 1880, on était parvenu déjà, en appliquant les procédés techniques déduits des travaux de Pasteur, à éviter les suppurations des blessures, les infections pyemiques et septicemiques, bref à rendre ainsi la technique chirurgicale capable de réaliser ses magnifiques exploits.

En outre, chaque fois que l'occasion s'en présentait aux autopsies, on recherchait à Liège, dès 1878, ces microbes auxquels Pasteur et son école faisaient jouer un si grand rôle dans la genèse des processus morbides.

Mais c'est la découverte de la vaccination charbonneuse en juin 1881, par le retentissement qu'elle eut dans le grand public, par les immenses perspectives qu'elle ouvrait sur la création d'une médecine préventive, qui marque le vrai point de départ de la Bactériologie en Belgique. C'est Emile Duclaux qui a dit que bien

des choses ont rendu le nom de Pasteur célèbre mais que l'expérience heureuse de la vaccination charbonneuse, réalisée publiquement dans la ferme de Pouilly-le-Fort, l'a rendu immortel.

L'annonce de cette grande découverte eut immédiatement son contre coup chez nous et c'est dans notre province de Liège, dans la région agricole de Herve dont le bétail payait un lourd tribut au charbon, que les premiers essais en Belgique de vaccination pastorienne furent institués par une Commission de médecins et de vétérinaires qui pratiqua au laboratoire d'anatomie pathologique de notre Université ses investigations et ses contrôles microscopiques. Nous conservons pieusement, à l'Institut de bactériologie, quelques-unes des préparations de bacilles et de vaccins du charbon faites à l'occasion de ces recherches. Elles sont toujours très démonstratives; on lit encore sur leurs étiquettes le nom de leur auteur, mon maître vénéré le professeur Charles Firket qui fut chargé du premier enseignement de la bactériologie en Belgique vers 1884 et qui, toujours alerte, continue à nous donner à tous l'exemple de l'amour du travail. C'est peut-être, Messieurs, ce qu'il y a de plus étonnant dans l'œuvre pastorienne, qu'une Science qui, il y a cinquante ans, existait à peine de nom ait pu faire de si rapides progrès qu'une vie d'homme ait pu en être le témoin !

Les étudiants d'aujourd'hui qui jettent un coup d'œil distrait sur tous ces microbes qu'on leur montre dans les cours et les cliniques ne se font aucune idée de l'émotion qui s'emparait de leurs aînés vers 1883, à l'examen de ces préparations. Des médecins de campagne venaient de très loin au laboratoire et demandaient qu'on leur montrât sous le microscope ces mystérieux bâtonnets du charbon, puissants destructeurs de vie et que Pasteur avait réussi à domestiquer.

Après la vaccination charbonneuse, lorsque Pasteur en 1885 prouva irréfutablement la possibilité de sauver la vie à des personnes mordues par des chiens enragés et à les préserver ainsi d'une mort terrible, il atteignit véritablement au faite de la gloire. La découverte de la prophylaxie de la rage souleva dans le monde entier un enthousiasme extraordinaire : elle a plus fait pour la popularité de Pasteur que tous ses travaux antérieurs. C'est alors que fut ouverte la souscription internationale qui a permis la fondation de l'Institut Pasteur : en Belgique, ce fut entre les Provinces, les Villes et les Communes une véritable émulation pour participer à ce mouvement de reconnaissance et fournir aux personnes mordues les moyens de se rendre à Paris.

*
* *

Nous sommes arrivés ainsi à l'époque héroïque de la Bactériologie : les idées de Pasteur fructifient dans tous les pays, des chercheurs de plus en plus nombreux se mettent à exploiter les riches filons mis au jour par le Maître français et, soit en appliquant ses méthodes, soit en les perfectionnant, font découvertes sur découvertes.

C'est de 1884 à 1888 que les Universités de Liège, de Gand et de Louvain, celle de Bruxelles ensuite, sont dotées de chaires et de laboratoires pour l'enseignement de la microbiologie : leur influence sur le rapide développement de cette science en Belgique a été tout à fait décisive.

Aux installations de début ont succédé peu à peu les Instituts dont chacune de nos Universités est actuellement pourvue.

De jeunes chercheurs se groupèrent bientôt autour des premiers fondateurs de ces laboratoires. Il devint de règle que, chaque année, ceux d'entre eux qui se

seraient distingués, particulièrement au concours des bourses de voyages de l'Etat, iraient se perfectionner à Paris dans les laboratoires de l'Institut Pasteur. La plus large, la plus généreuse hospitalité fut toujours réservée à ces jeunes Belges à l'Institut de la rue Dutot et ce n'est pas une des moindres raisons que nous ayons, d'exprimer ici publiquement notre reconnaissance aux éminents représentants de la France qui honorent cette séance de leur présence.

*
* *

L'année 1894 marque un nouvel événement dont on ne saurait s'exagérer l'importance pour l'épanouissement des doctrines pasteuriennes. Les découvertes des vaccinations anticharbonneuse et antirabique avaient ouvert — et Pasteur en avait admirablement saisi toute l'importance — la question capitale de l'immunité. Les recherches entreprises par les bactériologistes de tous les pays avaient abouti, en fin de compte, à la découverte de la serothérapie, et, en 1894, Emile Roux annonçait au Congrès de Médecine de Buda-Pest les résultats extraordinaires obtenus à l'Institut Pasteur et dans les hôpitaux de Paris au moyen du serum antidiphtérique. Ce fut encore une fois, dans le monde entier, un nouveau déchaînement d'admiration, de confiance et de foi dans les doctrines nouvelles de la thérapeutique.

Le Conseil provincial de Liège était réuni précisément au moment de l'annonce de cette découverte. Soucieux de pouvoir procurer le plus tôt possible aux malades de cette partie de la Belgique le serum sauveur, le Conseil envoya à Paris une délégation qui fut reçue par Emile Roux. En remettant aux envoyés de la Province le précieux serum, le grand bactériologiste voulut bien leur indiquer la voie dans laquelle, selon lui, les pouvoirs

publics devaient s'engager pour donner tous ses effets à la serothérapie antidiphtérique. Il fallait surtout créer des offices publics de bactériologie pour permettre aux médecins d'y faire contrôler leurs diagnostics et les résultats du traitement par le serum, en un mot d'y organiser la prophylaxie de la diphtérie.

« Nous envoyons à Lille — ajouta M. Roux — un des » meilleurs d'entre nous, le docteur Calmette, pour y » créer, dans le département du Nord, un grand centre » d'études et de contrôles bactériologiques. Votre belle » province industrielle de Liège, dont la population a » tant d'affinités avec la nôtre, se doit d'organiser de » son côté un centre de ce genre qui exercera, n'en dou- » tez pas, la plus heureuse influence sur l'hygiène de » votre pays. »

Les suggestions de M. Roux furent suivies à la lettre : est-il nécessaire de rappeler ici que, ainsi amené à s'intéresser à la maladie et à toutes ses conséquences, le Conseil provincial de Liège ne sut plus se détacher de l'étude et du soulagement des maux sociaux et se livra tout entier à cette nouvelle mission, si particulièrement noble dans une région de la Belgique dont le travail ouvrier fait la principale fortune? Tandis qu'à Lille, Calmette créait cet admirable Institut Pasteur du Nord, un des plus beaux établissements scientifiques du monde entier, à Liège, dans une collaboration constante avec lui, s'organisèrent successivement sous les auspices de la Province, la lutte contre la diphtérie, la fièvre typhoïde, la tuberculose, la syphilis, contre toutes ces affections à l'extirpation desquelles la bactériologie fournit des armes absolument efficaces.

Et comme il existe incontestablement une contagion du bien, à côté de celle du mal, on vit se produire ici un mouvement des plus intéressant, celui de l'intervention

des associations ouvrières de mutualité dans l'œuvre générale de prophylaxie. Frappés des succès de l'intervention provinciale en cette matière, ces groupements ouvriers réveillèrent une grosse question qui dormait depuis longtemps, celle de l'ankylostomasie ou anémie des mineurs. Payant les frais considérables de maladie de nombreux membres houilleurs affiliés à leur caisse, les dirigeants se demandèrent s'il ne serait pas plus simple d'entamer une énergique campagne pour son extirpation : les commissions officielles piétinaient sur place depuis longtemps et n'aboutissaient à rien. Pourquoi la Province n'interviendrait-elle pas?

L'œuvre de résistance fut acceptée par le Conseil provincial : patrons et ouvriers acceptèrent cette intervention et un travail acharné, qui a duré près de vingt ans, a abouti à l'extirpation totale d'une maladie qui ruinait autrefois les caisses de secours patronales et ouvrières et frappait d'incapacité de travail plus du quart de nos trente mille mineurs !

L'Institut Pasteur s'est intéressé vivement à cette campagne : Emile Duclaux, le premier successeur de Pasteur à la direction de l'Institut, vint expressément à Liège avec Calmette en 1902 pour se rendre compte de toute cette activité. Duclaux n'était pas un partisan très enthousiaste de la médecine officielle, administrative et bureaucratique. Son intervention dans les affaires d'hygiène, surtout quand il s'agit de la santé de chacun des citoyens, lui paraissait manquer de souplesse, de délicatesse et de flexibilité ; il lui préférait les initiatives locales, surtout celles qui proviennent des associations et des groupes.

« Travaillez, disait-il, à l'éveil des *bonnes volontés* » qui deviennent si facilement des *volontés* quand elles » se sentent bien dirigées. Faites moins de lois, de ces

» lois auxquelles nous n'obéissons que lorsque nous le » voulons, et *faites plus de propagande.* »

La lutte contre la tuberculose et l'ankylostomasie, telle qu'elle se développait dans la province de Liège par l'initiative des groupements intéressés, frappa vivement Duclaux qui lui consacra de longues pages dans son célèbre traité d'*Hygiène Sociale.*

Après l'initiative prise par le Conseil provincial de Liège en 1894, les administrations des autres provinces belges suivirent cet exemple et des services publics de bactériologie furent créés à Gand, Mons, Bruxelles, Anvers, Namur, etc. Cette institution des services provinciaux de bactériologie fut le point de départ de toute une activité nouvelle, vouée à la lutte publique contre les affections transmissibles au moyen des armes modernes de la Science. Cette intervention nous a valu notamment la création de l'Institut Pasteur du Brabant, dirigé depuis sa fondation par l'un des plus brillants disciples de l'Ecole française de microbiologie.

*
* *

Messieurs! La Belgique n'a encore, que je sache, dressé à la gloire de Pasteur ni statue ni monument.

Mais de toutes les façons d'honorer Pasteur, la meilleure n'est-elle pas d'élever des instituts et de créer des œuvres pour tirer de ses découvertes tout ce qu'elles contiennent? Et n'est-ce pas le plus beau monument Pasteur que ce bel ensemble d'instituts universitaires, de services provinciaux d'hygiène, de laboratoires bactériologiques des écoles agronomique et vétérinaire, d'instituts de médecine tropicale, de bien d'autres œuvres encore que la Belgique et sa grande Colonie du Congo sont fiers d'avoir érigés successivement pour appliquer et étendre la doctrine du Maître?

Cette cérémonie n'atteindrait pas son but si, dans l'admirable Evangile qu'est la vie de Pasteur, nous ne puisions quelques salutaires exemples.

Nous devons à Pasteur beaucoup de sentences lapidaires et de nombreuses allocutions profondément impressionnantes : chacun d'entre nous peut tirer un large profit moral de ces enseignements qu'il nous a laissés.

C'est à la jeunesse qu'il se plaisait à s'adresser particulièrement. Le devoir, la patrie, le travail, l'honneur, l'enthousiasme, tous ces grands mots revenaient sans cesse dans ses discours et ces évocations, qu'une partie de la génération actuelle ne tend que trop à considérer comme des clichés vieillots, revêtaient une noblesse confinant au sublime dans la bouche du Maître.

Aux étudiants il ne cessait de recommander le culte d'un idéal : idéal scientifique, idéal patriotique, idéal religieux, idéal social, quel qu'il fût, l'important était, pour Pasteur, d'en avoir un et de lui être fidèle, il méprisait celui qui n'en avait pas et plus encore celui qui affectait de ne pas en avoir !

Et Pasteur savait combattre pour son idéal à lui : non seulement, il ne redoutait pas la lutte, mais il semble même que souvent il la cherchait ! Les discussions qu'il a soutenues à l'Académie des Sciences et à l'Académie de Médecine sont restées célèbres. Convaincu qu'il apportait la vérité, il était persuadé qu'il eût commis une mauvaise action en ne la soutenant pas de toute l'ardeur de son tempérament. Le caractère passionné de ce lutteur scientifique amena souvent Pasteur a soutenir devant l'opinion publique elle-même les idées qu'il défendait : c'est une des raisons pour lesquelles sa doctrine, ce qui est très rare, fut admise par la masse dès son vivant. On a reproché souvent aux savants de se renfermer dans leur isolement et de dédaigner les suffrages de la foule.

Le premier peut-être parmi les chercheurs, Pasteur est descendu de la tour d'ivoire pour se mêler au peuple, nul ne fut un plus grand vulgarisateur des vérités scientifiques. Si le grand public moderne s'est intéressé autant à la science et aux savants, c'est à Pasteur qu'on le doit. Un Claude Bernard, malgré tout son génie, n'est guère connu que des médecins : la popularité de Pasteur s'étend au monde entier.

*
* *

Une idée que Pasteur eut à cœur de répandre — et elle nous intéresse tout particulièrement nous qui vivons dans un pays d'industrie — une idée à la défense de laquelle il est revenu dans bien des écrits et des discours, c'est que la science et la pratique doivent rester en relations continuelles. « Dans notre époque de concurrence » acharnée entre les industries des diverses nations, la » victoire, disait-il, restera aux plus savants et la puis- » sance industrielle d'un pays dépend en première ligne » de son organisation scientifique. »

Cette conviction s'était formée chez lui dès le début de sa carrière : en 1856, alors qu'il était professeur de chimie à Lille, un distillateur de betteraves, M. Bigo, dont les fermentations étaient défectueuses, eut la bonne idée de se rendre au laboratoire de chimie de la Faculté et d'appeler à l'aide le professeur, on sait avec quel succès. Et voilà comment, au cours de l'année 1856, une des plus importantes parmi les industries agricoles, fut tirée de l'empirisme et orientée dans la voie scientifique. Le docteur Roux qui nous a conté ce détail peu connu de la vie de Pasteur, ajoutait qu'à son avis si Pasteur, en 1856, n'avait pas étudié les fermentations anormales dans les cuves de M. Bigo, peut-être bien que son attention ne se fût pas portée sur les fermentations industrielles !

Proclamons donc la nécessité pour les hommes de science et les praticiens de rester en contact !

Mais comment Pasteur comprenait-il ces rapports entre le laboratoire scientifique et l'industrie?

Ce que Pasteur et les pastoriens ont surtout prêché, par la parole et par leur propre exemple, ce qui en un mot caractérise l'esprit pastorien, c'est que l'homme de science, tout en s'intéressant aux applications de celle-ci, doit conserver avant tout l'indépendance et le désintéressement qui sont d'ailleurs la conséquence de l'amour passionné de la vérité !

Le désintéressement ! Pasteur, Emile Roux, Pierre Curie, Branly... que ceux qui cherchent le bonheur dans l'acquisition des richesses, dans l'agitation des relations mondaines méditent l'exemple de ces véritables saints laïques qui n'ont jamais eu d'autres jouissances que celles de leurs travaux, d'autres fréquentations que les milieux scientifiques, d'autres satisfactions que celles du bien accompli par leurs découvertes ! Que de richesses ils auraient pu s'approprier — et très légitimement — par l'exploitation de leurs inventions ! Le jour où Pasteur annonça la découverte de la vaccination charbonneuse, trois messieurs se présentèrent à son petit laboratoire de la rue d'Ulm et lui offrirent un million s'il voulait faire breveter la fabrication du vaccin et leur céder le brevet. Pasteur, fils d'ouvrier, qui n'avait pas la moindre fortune, refusa net !

Evidemment, ces savants sont des êtres exceptionnels. Il serait exagéré de demander à la moyenne des hommes un pareil détachement et une semblable ferveur pour les choses de l'esprit : c'est justement le privilège de cet exceptionnel pays, la France, d'avoir une élite de savants qui considèrent que tirer profit personnel de leurs découvertes, est comme une déchéance. La France est certainement la nation qui jouit dans le monde entier de la

plus grande force morale qui soit à l'heure actuelle : n'est-ce pas précisément, en grande partie, au désintéressement de son élite qu'elle le doit ?

En France, la Science a toujours servi de base solide aux plus hautes spéculations de l'esprit... ailleurs hélas ! elle n'a été souvent que la servante des aspirations domimatrices de ses surhommes, l'instrument de la plus atroce barbarie dont le monde ait été témoin...

*
* *

Mais, si les vrais savants ne doivent pas chercher à tirer un profit personnel de leur découverte, il faut néanmoins des ressources à leurs laboratoires qui sont les vrais refuges où l'on peut imaginer, créer, inventer. Epuisés comme ils le sont, les Etats ont bien difficile de subvenir à leur besoins et surtout de les pourvoir en personnel de chercheurs.

N'est-ce pas le devoir de tous les privilégiés de la fortune, de tous ceux qui mettent en valeur les découvertes des laboratoires, de rendre à ces derniers une partie de leurs richesses ?

A ce point de vue, rendons hommage aux Montefiore, aux Warocqué, aux Solvay, aux Franqui qui, dans notre pays, ont compris le devoir social ainsi que l'entendait Pasteur.

Saluons également, avec beaucoup d'espoir, les possibilités créées par l'institution de la Fondation universitaire et du Patrimoine de l'Université, qui peuvent recevoir les libéralités en faveur des laboratoires. Ici, à Liège, l'industrie se montre de plus en plus disposée à favoriser notre Faculté technique. Pourquoi sa sollicitude ne s'étendrait-elle pas jusqu'aux laboratoires où l'on cultive les sciences biologiques qui contribuent pour une si

bonne part à améliorer les conditions de la vie humaine et à la protéger?

Pour ce qui concerne particulièrement les choses de la médecine, n'est-ce pas l'union et l'entente entre le laboratoire d'une part, et les charbonnages — patrons aussi bien qu'ouvriers — qui a triomphé d'une maladie — l'ankylostomasie — qui allait frapper de mort l'activité de nos chantiers?

Souhaitons donc que l'Université de Liège, grâce à l'appui de tous ceux qui bénéficient de son rayonnement, joue de plus en plus dans notre région de si féconde activité, ce rôle prépondérant de la Science dans la vie sociale que rêvait Pasteur et que s'efforcent de réaliser, après lui, tous les Pastoriens!

IV

DISCOURS DE S. E. Mr. HERBETTE,

Ambassadeur de la République Française.

En prenant la parole devant cette Assemblée, je ne puis me défendre d'une émotion profonde. Tout contribue, en effet, à troubler mon esprit: l'accueil impressionnant que vous avez bien voulu me faire; ces acclamations qui, dépassant ma personne, s'adressent au pays que j'ai l'insigne honneur de représenter auprès de S. M. le Roi votre Auguste, héroïque et bien-aimé Souverain; la beauté sereine de cette salle où ont retenti tant de discours prestigieux ou d'enseignements mémorables; la réunion imposante de maîtres, dont les leçons sont inspirées par un ardent patriotisme et qui, données dans une langue qui nous est commune, évoquent dans mon cœur celles que j'ai reçues en Sorbonne à la vénérable Université de Paris. Cette jeunesse ardente, avide de savoir, aux enthousiasmes vibrants, qui m'écoute et qui attend de moi, je le sais, je le sens, d'autres paroles que celles que je puis prononcer; tout, je le répète, accroît mon trouble et me donne la certitude de mon incompétence. Rien ne m'a préparé, je vous l'avoue, à la lourde, mais très flatteuse tâche qui m'incombe aujourd'hui. Rien ne m'a jamais fait supposer qu'un coup de fortune que mes plus beaux rêves n'ont jamais évoqué, me donnerait la mission de parler à Liège, citadelle avancée de l'honneur belge et de parler de Pasteur dont vous célébrez le centenaire et dont le nom est le symbole de l'honneur scientifique français et universel.

Après votre grand Bordet, l'admirable savant, le patriote sans peur et sans reproche, que je me permets d'appeler mon ami, et qui, à Bruxelles, le 27 janvier dernier, ne fut égalé par personne, après l'éminent professeur Malvoz, qui vient de mettre sa haute culture et tout son cœur dans l'exposé de ce que la Belgique doit à Pasteur, pourrais-je, d'ailleurs, vous entretenir de la carrière scientifique et des découvertes géniales de mon illustre compatriote?

Qu'ajouterais-je, au surplus à tout ce que vous a dit, avec l'amour d'un disciple et l'autorité d'un maître, M. Delezenne, chef de service à l'Institut Pasteur de Paris, sur l'œuvre de Pasteur?

Messieurs, si je tentais ce périlleux effort dans cette Université de Liège où le labeur de professeurs d'élite, où l'infatigable activité des étudiants, préparent de nobles et nouvelles conquêtes dans le champ encore trop vaste de l'ignorance humaine, dans ce centre rayonnant de la science et de la pensée belges, ma voix me trahirait Cette magnifique commémoration du centenaire de l'homme qui est la gloire de la race humaine tout entière, risquerait de voir diminuer son caractère de reconnaissance sacrée, dont le resplendissant et pur éclat ne doit pas être terni.

N'attendez donc pas de moi, Messieurs, l'éloge d'un Pasteur. Tous ceux qui ne se sont pas mis eux-mêmes, hors la science par un manifeste outrageant pour la conscience universelle, par leur adhésion enthousiaste aux pires, aux plus dégradants mensonges, tous ceux enfin qui sont dignes de la science, de ses vérités et de sa lumière, savent ce que Pasteur a fait pour l'humanité. Par quelles étapes successives, son génie s'est-il développé, par quelles recherches servies par l'enthousiasme scientifique, Pasteur apparaît-il comme un des

plus grands bienfaiteurs de l'homme, d'autres vous l'ont dit avec une merveilleuse lucidité. Cette tâche n'est donc pas la mienne.

Mais, Messieurs, ma présence aujourd'hui ici dans l'Université de cette cité que domine la ceinture de forts glorieusement écroulés, dans cette ville de Liège qui, décorée de la Légion d'Honneur pendant la grande guerre, en a reçu l'insigne des mains mêmes du Président Poincaré, ma présence, dis-je, a un tout autre but qui ne saurait vous échapper.

En prenant après Bruxelles, l'initiative de célébrer Pasteur par une glorieuse journée, par des leçons données à ses enfants dans les écoles, la ville de Liège a prouvé, tout d'abord, qu'elle était, dans la paix comme dans les souffrances de la guerre, solidaire de la France. De ce geste, je devais la remercier. Je suis donc venu m'acquitter de ce devoir et je suis heureux de le faire ici devant cette assemblée d'élite.

L'Université a voulu également rendre un magnifique et solennel hommage à la science française, science dont on a pu médire, qu'on a cherché à dénigrer sans doute parce qu'elle était désintéressée, parce qu'elle ne s'abaissait pas à rechercher, je ne sais quels moyens ou procédés diaboliques nouveaux de ruines et de destruction, parce qu'elle s'occupait, avant tout et sans préoccupation égoïste ou mercantile, de développer le cerveau humain, parce que ses conquêtes avaient comme objectif unique le mieux être, un meilleur devenir de l'humanité. Nos laboratoires n'ont jamais été, vous le savez, des usines de guerre; un Chevreul, un Berthelot, n'ont pas conquis leur gloire en inventant les gaz asphyxiants. Cette besogne malsaine eût soulevé leur conscience. Pasteur n'a pas rêvé avec les microbes qu'il découvrait de contaminer les peuples pour les asservir.

Faut-il vous rappeler, Messieurs, le langage qu'il tenait le 27 décembre 1892, à la Sorbonne de Paris, s'adressant aux délégués des nations étrangères, venus de toutes les parties du monde pour s'associer à son apothéose:

« Vous m'apportez, disait-il, la joie la plus profonde que puisse éprouver un homme qui croit invinciblement que la science et la paix triompheront de l'ignorance et de la guerre, que les peuples s'entendront non pour détruire, mais pour édifier et que l'avenir appartiendra à ceux qui auront le plus fait pour l'humanité souffrante. »

Entendez ces paroles, au fond de vos tombes, Belges et Français martyrs héroïques de la grande guerre qui êtes morts au champ d'honneur précisément pour que l'avenir appartint à vos pays qui travaillaient pour l'humanité souffrante ! Qu'elles consolent vos familles éplorées, qu'elles vous réconfortent dans votre éternel sommeil. Leur caractère prophétique leur donne quelque chose de surnaturel et elles constituent pour les générations futures, l'illustration aveuglante des fins poursuivies par la science française.

Nuls mieux que vous, Messieurs, n'étaient aptes à comprendre le rôle tracé par Pasteur aux savants de mon pays et l'effort continu et modeste qu'ils ont accompli, qu'ils accomplissent et qu'ils accompliront, pour y rester fidèles. Vous aussi, Messieurs les savants belges, vous aussi jeunesse des écoles, vous comprenez comme nous, Français, votre mission presque divine. Vous êtes bien les fils de cette race éprise depuis des siècles de ses libertés, indomptables et indomptés, qui hait tout envahisseur, qu'on peut tenter d'écraser, mais qui préfère la mort à la servitude. Cet esprit national séculaire, cette ténacité dans les épreuves qui ont toujours triomphé de

vos agresseurs, vous font saisir, à vous mieux qu'à d'autres, l'inanité des coups de force, vous les font dédaigner parce que vous savez les maîtriser et vous laissent la pensée assez libre pour ne chercher dans la science que ce qu'y cherchait Pasteur. Frères sur les champs de bataille, nous sommes et nous resterons frères dans la science, parce que nous sommes guidés par le même idéal: la bonté, l'humanité, la justice. De cela aussi, Messieurs, j'avais à vous remercier.

Avec tous les Français, vous sentez, Messieurs les étudiants belges, car notre cœur bat à l'unisson, que vous devez suivre les conseils de Pasteur et ne pas vous laisser atteindre par le scepticisme dénigrant et stérile, que vous ne devez pas vous laisser décourager par les tristesses de certaines heures qui passent. Dans la vie sereine des laboratoires et des bibliothèques, sans vous désintéresser de toutes les idées généreuses, vous vous dites au contraire, j'en suis sûr, comme vos frères français: « Qu'ai-je fait pour mon instruction », puis vous vous direz bientôt: « Qu'ai-je fait pour mon pays » et vous aurez enfin un jour, j'en suis certain, car vous l'aurez mérité, l'immense bonheur, de penser selon les propres paroles de Pasteur, que vous aurez contribué en quelque chose au progrès et au bien de l'humanité.

Messieurs, des cérémonies comme celle à laquelle j'ai l'honneur d'assister aujourd'hui, sont aussi émouvantes que réconfortantes. Elles élèvent l'esprit, elles réchauffent le cœur. Heureux ceux qui y prennent part, bienheureux sont ceux qui les ont provoquées. Pasteur, que vous avez voulu honorer, eût de son vivant conçu, malgré sa modestie, une douce et légitime fierté s'il eût pu penser que son centenaire servirait cette cause du travail fécond et pacifique que son labeur acharné entendait exclusivement servir. Je vous sais un gré infini,

Monsieur le Recteur, de m'avoir appelé parmi vous et d'avoir désiré recevoir des mains du représentant de la France en Belgique, le buste de l'immortel Pasteur que le Gouvernement de la République, touché de votre pieuse initiative, offre en témoignage de son affectueuse admiration à l'Université de Liège.

Puisse cet hommage de cordiale reconnaissance contribuer à rendre indestructible les liens qui unissent aujourd'hui, la France et la Belgique, ces deux Etats libres, indépendants, souverains, qu'une gloire commune et un intérêt commun associent étroitement l'un à l'autre, que rien ne divise et que rien ne séparera jamais.

ADRESSE DES PROFESSEURS ET ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE DE MADRID.

Madrid 14 de Mayo de 1923.

Señor Rector de la Universidad de Lieja.

SENOR RECTOR:

Nuestro augusto soberano el Rey Don Alfonso XIII, que tantas muestras de simpatias y adhesion recibiera del pueblo belga, en la feliz ocasioñ de pagar a su amado monarca el Rey Alberto, la visita con que èste le distinguiera antes, en franca comunicación de los cordiales sentimientos del màs noble, leal e inquebranteble afecto en que viven estrechamente unidos ambos pueblos, mostràndose altamente complacido del homenaje recibido de la representacion de la Universidades belgas, con encomio de la obra cultural de las Universidades españolas, se ha dignado transmitirnos los saludos que para ellas le fueron expresados de vuestra parte.

Los Profesores y Estudiantes de esta Universidad de Madrid, al recibir por tan honroso conducto tales testimonios de aprecio de sus colegas los Profesores y Estudiantes de las Universidades de Bélgica, sintiéndose conmovidos por la gratitud, considéranse en el deber de patentizar sus sentimientos de reciproca estimacion, expresando a los esclarecidos Maestros y noble juventud escolar de esa insigne Universidad, su ardiente afecto y fervoroso compañerismo, con los votos por el estrechamiento cada dia mas intenso de las relaciones intelectuales entre ambas Universidades hermanas.

Con tan grato motivo, recibid, señor Rector, nuestros saludos, con las esguridades de la màs distinguida consideracion personal del que suscribe.

El Rector,

JOSÉ R. CARVACIDO.